

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs	121
Antioche, par le Lieutenant-Colonel G. BESNARD.....	122
Au Djebel Druse, par le Capitaine F. DÉSIDÉRI.....	133
Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations (dates et documents), par A. M. (suite)	135
Le sentiment des Américains sur le Démêlé sino-japo- nais	139
Variétés. — L'Administration civile de l'Inde il y a cinquante ans, par Paul MARTIN	141
Généralités. — A la fondation Lucien de Reimach....	143
Indochine. — Les économies. — La lutte contre la crise. — L'exportation du riz indochinois en France. — Représentation annamite au Conseil colonial de la Cochinchine et au Conseil supérieur des Colonies. — Le statut politique de Luang-Prabang. — Le ré- seau d'irrigation de Sontay. — La crise économique et les travailleurs tonkinois aux Nouvelles-Hébrides.	143
Levant. — Les élections syriennes. — Délimitation de la frontière syro-irakie. — Les difficultés financières en Turquie. — Relations avec la Pologne. — Rela- tions avec les Soviets. — L'enseignement des lan- gues étrangères. — Le turc langue religieuse.....	146
Extrême-Orient. — Siam. — Restriction des dépen- ses. — Augmentation des tarifs douaniers.....	150
Chine. — Les intérêts japonais à Changhai. — Consé- quences économiques des destructions de Changhai. — Mort de M. Edouard Koechlin. — L'activité alle- mande. — La « Manchoukono ». — A l'observa- toire de Zi-ka-wei	150
Japon. — Vers un conflit soviéto-japonais? — Pro- grès de la flotte de commerce. — Rapports com- merciaux avec l'Union Sud-africaine. — Diminu- tion de la population de Yap	153
Asie anglaise. — Après la Table Ronde (décembre 1931-mars 1932)	155
Afghanistan — Le traité de neutralité avec l'U. R. S. S.....	159
Indes Néerlandaises. — La politique indigène du Jon- kheer de Jonge	159
Bibliographie	159
CARTES ET PLANS	
Antioche et le bas Oronte	123

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE MARS 1932.

Crédit Lyonnais, Paris	600 fr.
Banque Ottomane, à Paris; MM. de Rothschild Frères, à Paris; chacun 500 francs	1.000 fr.
Compagnie des Chargeurs Réunis, à Paris	300 fr.
Banque de Syrie et du Grand Liban, à Paris.....	250 fr.
MM. André Lebon, à Paris; Chambre de Commerce de Nantes; Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris; Rou- me, à Paris; chacun 100 francs	400 fr.
Société des Ingénieurs Civils de France, à Paris; Denis Frères, à Bordeaux; Gouvernement de Lattaquié; Bi- blioth. du 42 ^e R. M. M., à Périgueux; Salle d'honneur du 10 ^e R. T. S., à Tunis; Sté d'Histoire Générale, à Pa- ris; Banque Nat. du Commerce Extérieur, à Paris; Bi- blioth. du 41 ^e R. M. M., à Fontenay-le-Comte; chacun 60 francs	480 fr.
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, à Marseille; Bapst, à St-Cloud; Angoulvant, à Paris; Piccioni, à Pa- ris; Calmann-Lévy, à Paris; Lallemand, à Paris; Mal- let, à Paris; Crédit Industriel et Commercial, à Paris; Mme Massieu, à Paris; Sté d'Etudes et d'Exploitation Minières, à Paris; de Laboulaye, à Paris; Chemins de fer d'Indochine et du Yunnan (2 ans), à Paris; Getten, à Paris; Roger, à Paris; Josset, à Paris; Chassigneux, à Meudon; Chambre de Commerce, à Laval; Général Per- rier, à Paris; Frappier, à Angers; François-Marsal, à Paris; Michel-Côte, à Paris; R. P. Jalabert, à Paris; Ré- gie des Chemins de fer, à Paris; Foucher, à Sceaux; Bourboulon, à Costebelle; Chambre de Commerce, à Rouen; de Peyerimhoff, à Paris (2 ans); Gréban, à Asnières; Gérard, à Paris; Paul Doumer, à Paris; Mlle Guldhall, à Paris; Leclerc, à Paris; Sté Saïgonnaise de Navigation, à Paris; Cornudet, à Paris; Mallet, à Nan- tes; Benoît d'Azy, à Paris; Docteur Gasser, à Neuilly; Ecole Sup. de Commerce, à Marseille; Franklin-Bouil- lon, à Paris; de Cacqueray, à Paris; Sté de Géogra- phie, à Marseille; Etabl. Bergougnan, à Clermont-Fer- rand; Louis Marin, à Paris; Viollet, à Paris; Fouques-Du- parc, à Paris; Finot, à Toulon; Hanoteaux, à Paris; P. Paris, à Nice; Général d'Ollone, à Paris; Comte d'Al- sace (2 ans), à Paris; Comte de Pange, à Paris; Maré- chal Lyautey, à Paris; Guillemin, à Paris; Vaperçau, à Paris (2 ans); Docteur Vaillant, à Arras; Gaudefroy- Demombynes, à Paris; Sallandrouze de Lamornaye, à Paris; Deguy, à Montgeron; Commandant d'Ornant, à	

Bou Denib; Sté de Géographie de Nantes; E. M. Section d'Etudes, à Paris; Cercle des Officiers de Damas; Chambre de Commerce, Le Havre; Duraffourd, à Beyrouth; Picard, à Paris; Leygues, à Paris (2 ans); Lieut.-Col. Hognon, à Paris; Off. de la Garnison, à Saint-Louis; Biblioth. d'Université, à Nancy; chacun 50 fr... 3.700 fr.

Comolet-Tirman, à Paris; Villelongue, à Lyon; Biblioth. Municipale, à Nîmes; Bourgoïn, à St-Servan; Lieut.-Col. Gillier, à Paris; Gautherot, à Asnières; Col. de Boyve, à Paris; Amis de la Palestine, à Paris; Cap. Le Bailly, à Paris; Janin, à Lyon; Taboulet, à Saïgon; chacun 45 francs 495 fr.

Musée Commercial, à Lille; Pelleray, à Paris; Affaires Indigènes, à Alger; Biblioth. des Off. du 52^e R.M.I., à Agen; ensemble 155 fr.

Total : 7.080 francs.

ANTIOCHE

Le panorama

Pour avoir une vue d'ensemble d'Antioche et de sa campagne, il est recommandé de faire la classique promenade des crêtes. Sur le Sulpius, qui se dresse à quatre cents mètres au-dessus de la ville, subsistent encore les ruines grandioses d'un château-fort des Croisés; vaste forteresse chargée de veiller sur la cité, au point le plus vulnérable de sa ceinture, fortifiée et de la protéger contre les incursions des pillards. L'Histoire est un perpétuel recommencement: aux époques les plus troublées de l'occupation française, la garnison d'Antioche a dû installer dans les tours décrépies de l'enceinte des postes armés à la moderne; leur consigne était d'interdire aux bandes de Tchétés l'accès des hauteurs, afin de les empêcher de faire le coup de feu sur les paisibles habitants. Ces excellents tireurs se payaient fréquemment le malin plaisir de s'embusquer sur les pitons dominant la vallée de l'Oronte et de fusiller à loisir les êtres animés qui s'offraient comme cibles dans les casernes, les rues ou sur les terrasses. Leur tir à grande distance, mais fort bien ajusté, faisait des victimes. A l'heure actuelle, le calme le plus absolu a succédé à l'insécurité complète qui sévissait encore en 1921 dans la banlieue.

Un chemin muletier à pentes raides et tracé en zig-zag escallade les flancs du mont Sulpius. L'ascension dure 1 h. 30 pour les piétons, une heure à peine pour les cavaliers. L'excursionniste est d'ailleurs largement récompensé de ses efforts; le panorama qu'il découvre est inoubliable; il donne en tout cas un aperçu sommaire de la campagne d'Antioche.

Lorsque le touriste fait face au Nord-Est, il entrevoit devant lui, très loin à l'horizon, la ligne dentelée et neigeuse de l'Anti-Taurus; vision va-

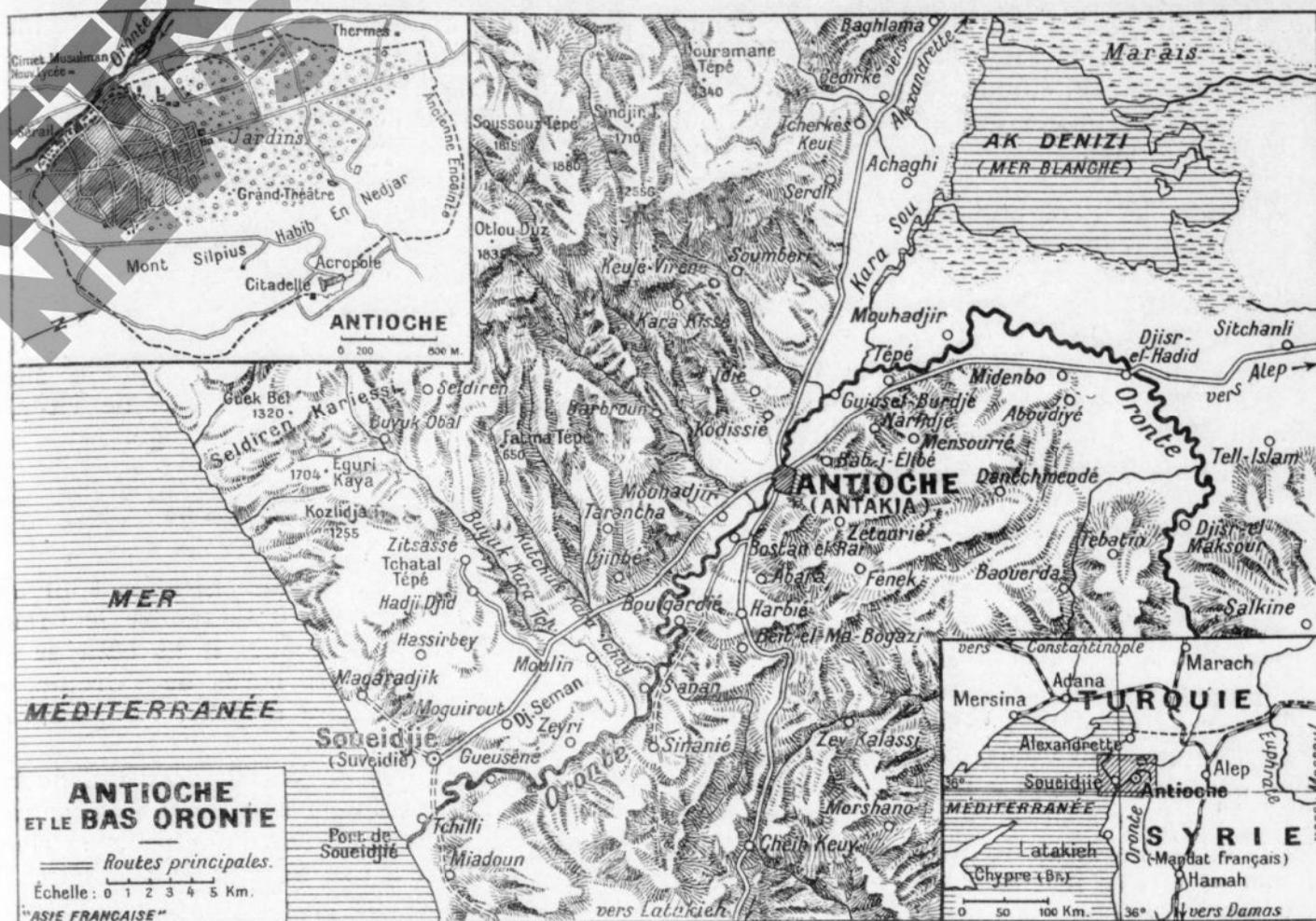
poreuse en raison de l'éloignement qui est considérable, cette chaîne de montagnes étant distante de 200 kilomètres environ. Beaucoup plus près, à 70 kilomètres, apparaît le mont Migère-Tepessi, 3.200 mètres d'altitude, le géant du Djaour-Dagh, éblouissant de neige; son sommet couronne la sombre barrière mauve de l'Amanus, qui borde la vallée de l'Oronte.

A sa droite s'ouvre la large vallée marécageuse de la plaine de l'Amouk; elle prolonge vers l'Anatolie, dans la direction du Nord, l'interminable sillon médian de la Syrie Creuse; dépression dans laquelle se relaient, sans solution de continuité notable, le Jourdain, le Nahr Leitani, l'Oronte. Son affluent, le Kara Sou, l'antique *Mélas*, arrose cette plaine; avant de confluer avec la rivière d'Antioche, il vient se perdre dans l'Amik-Gueul, dénommé la « Mer Blanche ». Vaste étang de 10.000 hectares, fort justement qualifié, sorte de lac lunaire dont les eaux diaphanes miroitent pâlement sous les rayons du soleil; masse liquide semblable à une gigantesque cuve de mercure, perdue au milieu des terres noires et plates du marais qui l'encadre. La teinte livide de sa glace sans tain, l'aspect maudit et insalubre de son cadre marécageux, couvert de juncs verdâtres, contraste étrangement avec le spectacle enchanteur de l'autre mer, la grande mer bleue, qui lui fait pendant du côté de l'Occident. Une large coupe saphyr égaie le panorama entre le Djebel Moussa et le Djebel Akra qui enserrent l'embouchure de l'Oronte. Le terne Lac blanc sert de repoussoir à la prestigieuse mer d'azur.

Au premier plan, aux pieds du spectateur, s'étend la riche vallée où serpente l'Oronte; son ruban argenté s'éclipse à tout moment sous la futaie des mûriers ou disparaît derrière l'écran des falaises. Dès son entrée dans le caza d'Antioche, à Karbi, le fleuve abandonne la dépression centrale, orientée du Sud au Nord, pour s'incurver en forme de col de cygne vers l'Ouest. A sa sortie d'Antioche, il commence sa trouée héroïque vers la mer, comprimé entre l'Amanus et les monts Ansariés, dont le Cassius est le terminus.

Au mois de juin, la plaine apparaît toute dorée de moissons et sillonnée par les trainées de verdure des oasis qui épousent les méandres du fleuve et les sinuosités capricieuses de ses petits affluents. Ces cours d'eau irriguent de riches vergers de mûriers et d'arbres fruitiers où se nichent les villages alaouites. L'aspect du pays n'a rien d'asiatique ou d'africain; il rappelle nos paysages des Cévennes ou du Vercors.

A nos pieds, assise dans sa verte ceinture de jardins, repose la petite ville d'Antioche; resserrée près de son pont romain, blottie entre le Sulpius et l'Oronte, elle donne, du haut de notre observatoire, l'impression d'une bourgade coquette et pittoresque, mais combien minuscule; ses toits de tuiles grossières, d'une couleur uniformément cendrée, les bouquets d'arbres de



ses jardinets lui donnent une allure étrange; elle n'aurait pas l'air d'une medina orientale, n'étaient quelques dômes bleuâtres de mosquées, pareilles à des coupoles d'observatoires et une douzaine de sveltes minarets; leurs fûts élancés émergent, comme des cierges géants, de la carapace serrée des toitures. La grande montagne semble protéger la petite ville; mais son appui n'est qu'un fleure; périodiquement elle l'écrase sous ses avalanches de pierres.

Le bourg moderne, déchu, paraît encore plus mesquin, si l'on évoque le passé prestigieux de la cité antique; méditation qui s'impose à l'esprit dès que l'on découvre les débris informes des anciennes murailles qui contenaient jadis l'une des plus grandes métropoles du vieux monde civilisé.

Au Sud, la vue est étroitement bornée par le Kosseir, dernier contrefort des monts Ansariés, qui se terminent dans la bouche de l'Oronte. Vu d'Antioche, ce petit massif montagneux d'allure revêche semble réserver au visiteur un accueil sévère. Coiffé de sa couronne de remparts ébréchés, il donne, lui aussi, l'impression d'une citadelle titanesque, formée d'un entassement chaotique de tours difformes, de dômes déchiquetés, de cones et de pyramides pointues ou tronquées, bizarrement enchevêtrés. Le Kosseir semble opposer aux cavaliers et aux piétons un mur aussi infranchissable que son symétrique, l'Amanus; cependant si l'on gravit péniblement les sentiers abrupts qui s'infiltrant dans

les crevasses du Sulpius, l'on ne tarde pas à découvrir une succession de vallons verdoyants, peuplés de petits hameaux champêtres et communiquant entre eux par des cols relativement faciles.

Du reste, toutes les hauteurs environnantes n'ont pas l'aspect aride et désolé, la teinte uniformément fauve des montagnes de la Syrie méridionale; leurs pentes sont tapissées d'un léger manteau de verdure et leurs rochers couleur grisaille sont parsemés de végétation. De quelque côté qu'il tourne ses regards, l'observateur conserve de son tour d'horizon une impression favorable.

La ville d'Antioche

Antioche, avec ses 20.000 habitants, ne figure plus aujourd'hui qu'au sixième rang dans la hiérarchie des villes syriennes placées sous notre mandat; bien après Damas, Alep, Beyrouth; après Hama et Homs. En revanche, l'ancienne capitale de la Syrie, détronée au point de vue statistique, possède un passé tellement lourd de gloire qu'elle éclipse toutes ses rivales dans le domaine de la célébrité; ce passé est du reste inscrit sur le sol par des ruines imposantes, bien que fort dispersées; débris de remparts, vestiges de cirques, de stades et de théâtres romains, innombrables chapiteaux, tambours et fûts de colonnes, grottes et basiliques détruites des Apôtres, tours démantelées des Croisés, statues mu

lilées, sarcophages sauvés d'une complète démolition, monnaies, mosaïques..., reliques éparses d'une autre époque, autour desquelles l'imagination évoque les mânes des grands ancêtres qui illustrèrent la cité.

Au début de l'ère chrétienne, Antioche fut probablement la quatrième ville du monde, après Rome, Alexandrie et Carthage; elle compta 400.000 âmes, peut-être davantage. Plusieurs raisons la désignaient pour devenir une métropole de première grandeur: son climat privilégié et salubre; sa situation topographique favorable au centre d'une riche plaine alluvionnaire; sa position géographique exceptionnelle, au point d'intersection des routes de l'Euphrate à la mer et de la Bekaa à l'Asie Mineure.

Malheureusement une noire série de circonstances fâcheuses finit par réduire ce vaste centre urbain, jadis opulent, à l'état de médiocre bourgade; des convulsions sismiques qui se reproduisaient en moyenne au rythme de deux tremblements de terre par siècle, en anéantisant périodiquement l'œuvre des générations humaines, n'ont pas tardé à lasser la patience des hommes; ils se sont décidés à deserter cette zone de mort. Les deux derniers cataclysmes sont récents, ils ont eu lieu en 1822 et en 1872.

Un autre vandale a parachevé le travail destructeur d'une nature marâtre. « Le Turc a passé là; tout est ruine et deuil! » Les massacres, les pillages, l'anarchie, l'insécurité, la vénalité, les déboisements... tous les vices de la barbarie, ont porté le coup de grâce à une ville déjà malade.

Enfin les courants commerciaux de l'Inde et de la Perse vers les échelles du Levant, déjà anémiés par la découverte du cap de Bonne-Espérance, puis raréfiés par le percement du canal de Suez, se sont détournés de la voie Alep-Antioche-Séleucie, port devenu incapable d'abriter les navires modernes, pour s'orienter vers une route plus facile, quoique détournée, celle de Damas-Beyrouth. En outre, le havre d'Alexandrette enlevait au port fluvial de Souédié ses derniers clients. Les courants politiques, eux aussi, ont partiellement abandonné le bassin méditerranéen pour s'orienter vers le Nord de l'Europe. Paris, Londres, Berlin ont ravi les premières places à Rome, Byzance, Alexandrie. Antioche n'existe guère qu'à l'état de souvenir historique.

La ville actuelle, quinze fois moins peuplée que l'ancienne, n'occupe plus que le dixième de la superficie englobée dans la vieille enceinte. Elle s'érige au-dessus de son aînée qui repose à plusieurs mètres sous terre, ensevelie sous les éboulements de roches, les décombres des habitations, les alluvions des torrents. Aucune fouille archéologique importante n'a encore arraché son secret à la cité défunte.

Il ne paraît pas possible, dans une étude de ce genre, de passer complètement sous silence le

passé d'une capitale qui joua un rôle éminent dans l'antiquité. Une réminiscence rapide de son histoire vient à l'esprit en présence du cadre imposant où se déroulèrent tant d'événements considérables et que jalonnent encore quelques témoins de pierre de la splendeur passée.

Antioche, ville éphémère, n'a brillé dans le Levant que pendant une quinzaine de siècles; on serait donc tenté de la comparer à un météore qui a traversé l'histoire de l'Orient. Création d'un homme, qui la fonda 300 ans avant l'ère chrétienne, elle fut victime au XIII^e siècle d'une éclipse à peu près totale et ne vit plus qu'à l'état de relique d'un autre âge.

L'histoire d'Antioche

Ere païenne. — Séleucus Nicator, l'un des plus fameux lieutenants d'Alexandre le Grand, fut le fondateur d'Antioche. Il fit bâtir sa capitale de Syrie près des bords de l'Oronte, en l'honneur de sa victoire d'Ipsus, remportée en l'an 301 avant J.-C.

La ville se peupla de Macédoniens qui ne tardèrent pas à se mélanger à la population de race araméenne. Elle eut tôt fait de détrôner sa rivale *Antigonia*, située à une dizaine de kilomètres au Nord. Cinquante ans plus tard, une nombreuse colonie juive s'y transplanta et fonda un quartier israélite au Sud-Est du pont de l'Oronte, sur les flancs du Sulpius.

Sous le règne d'Antiochus, l'illustre parrain de la capitale des Séleucides, qui fut l'allié d'Annibal contre Rome, Antioche connut une prospérité grandiose et rapide. Mais placée à un carrefour et sur un champ de bataille des nations, la forteresse était condamnée à exciter les convoitises de ses voisins asiatiques comme des peuples conquérants de l'Occident. Elle était destinée à changer fréquemment de maîtres. En 83 avant J.-S., Tigrane le grand, roi d'Arménie, gendre et allié de Mithridate, s'en empare; mais il en est chassé en 66 par le général Lucullus, le prince des gastronomes. Les Romains sont accueillis en triomphateurs et en libérateurs; et c'était toute justice, car ces robustes dominateurs, doublés de grands bâtisseurs, allaient occuper et embellir Antioche pendant dix siècles; toutefois, ils ne parvinrent pas à effacer totalement la forte empreinte hellénique des Séleucides.

Avec l'occupation romaine, la ville traversa une ère de prospérité inouïe; elle devint le lieu de résidence préférée des empereurs, ainsi qu'un centre d'art et de plaisir. Antioche et sa voisine Daphné furent pour les armées romaines d'autres Capoues. Le grand port de Séleucie était la base navale des nombreuses légions qui guerroyaient dans les déserts de l'Euphrate et le point d'attache de la flotte de la mer Egée. La capitale syrienne resta pendant plusieurs siècles l'étape rafraîchissante, le séjour de détente où des

guerriers harassés accouraient se reposer et se distraire.

La moitié des habitants servait à amuser l'autre moitié ; ville de luxe, elle regorgeait d'histriens, de baladins, de gladiateurs et de courtisanes ; on y trouvait, à satiété, *panem et circenses*.

Il y eut parmi ses Mécènes et ses hôtes de marque : le grand Pompée qui, le premier, érigea la Syrie en province de Rome. Après sa défaite à Pharsale (48 avant J.-C.), les habitants prirent parti pour Jules César ; en récompense, le conquérant des Gaules fit construire un palais magnifique, le Césareum.

Ere chrétienne. — Auguste, Tibère, Aurélien comblèrent la ville de faveurs. Mais, dès la fin du troisième siècle, commença la décadence de l'Empire ; Antioche fut victime de sa déchéance et passa de mains en mains. En 250 après J.-C., Sapor, roi de Perse, entra par surprise dans la forteresse, massacra l'élite de la société entassée dans le cirque, blessa mortellement l'empereur Julien et resta maître de la ville.

Treize ans plus tard, il en fut chassé par Zénobie, reine de Palmyre. Mais, en 270, Antioche redevint romaine ; elle connut même son apogée sous le règne de Théodose le grand, le dernier puissant *Imperator* qui retarda la chute de l'Empire. La capitale de la Syrie mesurait 18 kilomètres de l'Est à l'Ouest et comptait plus de 400.000 âmes.

Théodose le grand consacra également le triomphe du christianisme.

Avant que la doctrine chrétienne ne devint en 325 religion d'Etat, sous le règne de Constantin, elle livra, dans le Nord de la Syrie, une glorieuse mais pénible campagne contre le paganisme. Les premières conversions commencèrent en l'an 35 dans la colonie juive. Jérusalem s'intéressa à ce mouvement et envoya Barnabé pour prêcher l'apostolat. Celui-ci fit appel à Paul de Tarse, le nouveau grand converti de Damas ; grâce à son éloquence communicative et à sa convaincante dialectique, saint Paul réussit à multiplier les conversions et fit de la ville le deuxième berceau du christianisme. C'est d'Antioche qu'il partit pour convertir l'Europe.

L'Eglise d'Antioche se glorifie également de la présence dans ses murs, de 38 à 42, de Pierre. Au IV^e siècle, saint Jean, surnommé Chrysostôme (bouche d'or), prêcha ses fameuses homélies dans sa célèbre basilique octogonale. « La foule y était si pressée, raconte la chronique, qu'elle ressemblait à un vaste champ où la moisson ondulait, sous la parole entraînant, comme sous l'action de la brise de la vallée de l'Oronte ». Il est regrettable qu'aucune cathédrale moderne ne remémore dans ce site grandiose le souvenir d'un tel passé religieux, qu'aucun clocher ne s'élève à côté des minarets, et qu'aucune croix ne se dresse en face du croissant.

A la mort de Théodose le grand, l'Empire romain s'était dissocié en Empire d'Occident et en Empire d'Orient avec Rome et Byzance comme capitales respectives. L'Empereur Justinien I^{er} (527 à 565) séjourna fréquemment à Antioche qu'il dut reprendre à plusieurs reprises aux envahisseurs. En 528, la ville fut conquise par les Assyriens ; en 540, elle fut prise et détruite par Chosroés, roi des Perses, puis rebâtie par Justinien en 560. Les Arabes s'en emparèrent en 627. Nicéphone Phocas, empereur de Byzance, la reprit en 960, mais elle fut de nouveau livrée par trahison en 1084 à Souleiman, prince Turc.

Les Croisés. — Lors de la première croisade en 1097, Godefroy de Bouillon, à la tête d'une armée évaluée à 300.000 guerriers par les chroniqueurs, traversa l'Europe, puis l'Asie-Mineure, livra en cours de route plusieurs batailles et marcha sur Antioche. Il passa par le col de Baylan et franchit l'Oronte sur le pont de Djoser el Hadid, à la suite d'un combat engagé le 20 octobre 1097. Les Croisés mirent le siège devant la forteresse et aussitôt la guerre prit un caractère de fanatisme féroce. Les princes musulmans de Damas et d'Alep multiplièrent vainement les tentatives pour débloquer la place. Cependant elle ne fut prise que grâce à la trahison d'un Arménien renégat, qui livra une des tours de l'enceinte. Le 2 juin 1098, l'armée chrétienne envahit la ville aux cris de « Dieu le veut ! ». Dix mille musulmans furent massacrés ; seule, la citadelle resta longtemps imprenable.

En outre, la situation demeura quelque temps critique dans le camp des vainqueurs : l'indiscipline se répandit dans leurs rangs, la désertion affaiblit leurs effectifs ; la famine et la peste exerçaient leurs ravages dans leur foule exténuée ; en peu de jours, 500 chevaliers périrent. A peine étaient-ils maîtres de la ville que les Croisés furent attaqués par une armée de 200.000 infidèles commandés par Kerbocca, prince de Mossoul. Heureusement, le 28 juin, Godefroy de Bouillon battait ses adversaires et s'emparait de la citadelle. Il quitta Antioche au mois d'avril 1099 pour marcher sur Jérusalem, laissant le gouvernement de la province à Bohémond I^{er}, prince de Tarente.

Antioche devint le chef-lieu d'une principauté vassale de Jérusalem. Les Croisés occupèrent la région pendant près de deux siècles, de 1098 à 1268 exactement. Les ruines imposantes des grands châteaux féodaux construits dans le Koseir et l'Amanus par nos meilleurs architectes de l'Île de France rappellent la longue mainmise des Français sur la contrée.

Onze souverains se succédèrent sur le trône princier d'Antioche. L'histoire très confuse de leurs règnes reflète, en l'exagérant, l'anarchie de notre moyen âge. Il ne semble pas que l'occupation franque ait correspondu à une ère de

prospérité et de progrès sensibles pour la Syrie septentrionale, les princes ayant consacré le meilleur de leur temps à guerroyer. Cette époque, en effet, fut loin d'être pacifique ; elle fut marquée par une suite ininterrompue de guerres ; notre occupation fut même parfois précaire. Antioche subit quatre sièges, sans compter autant de tremblements de terre. Trois de ses princes furent emmenés en captivité, trois autres moururent au champ d'honneur et un quatrième, Bohémond IV, dit le borgne, fut blessé.

La cité était restée aux trois quarts grecque et fortement imprégnée de civilisation hellénique. Les souverains de Constantinople, qui conservaient un droit fragile de souveraineté sur la province, firent plusieurs tentatives pour arracher Antioche aux Latins. Les princes arabes de Mardine, d'Alep, de Bagdad, de Mossoul ; les Perses, le sultan d'Égypte, firent également de fréquents efforts pour chasser les Croisés. Les rois d'Arménie furent tantôt les alliés, tantôt les adversaires des princes d'Antioche. La paix fut même rompue par des luttes fratricides entre feudataires du roi de Jérusalem. L'ordre fut également troublé par des querelles religieuses entre les patriarches grecs et les évêques latins, ainsi que par les menées ambitieuses des Templiers.

En 1268, Bibars, sultan d'Égypte, décida de s'emparer d'Antioche ; il fit masquer Tripoli, où se trouvait Bohémond IV, par un de ses lieutenants, le prince de Hama, et occupa Souédié, à l'embouchure de l'Oronte ; le 14 mai, il se présenta sous les murs de la ville défendue par le connétable Simon Manuel. Comme de coutume, l'attaque principale eut lieu du côté de la montagne ; les musulmans envahirent la partie haute de la cité, massacrèrent 17.000 habitants et en emmenèrent 100.000 en captivité. Le château, l'abbaye de Saint-Paul et plusieurs quartiers furent incendiés.

La principauté d'Antioche avait vécu. Son dernier monarque, Bohémond IV, ne conserva plus que le comté de Tripoli ; il mourut en 1275.

Le départ des Croisés fut pour la ville un arrêt de mort ; son déclin s'accéléra rapidement. Ainsi disparurent de la scène du Levant nos fiers paladins ; mais leur œuvre ne fut pas vaine pour la cause française ; ils semèrent dans le proche Orient le bon grain en laissant derrière eux de nombreuses missions qui continuèrent pacifiquement à répandre les bienfaits de notre civilisation et à vulgariser notre langue. Le mandat accordé à la France en 1919 sur une partie du royaume de Jérusalem, fondé en 1099 par les Croisés, est le fruit de la propagande désintéressée de nos missionnaires.

Tel est, esquissé à grands traits, l'état civil d'une cité qui possède d'incontestables quartiers de noblesse. Un auteur anonyme a tenté une reconstitution vivante de la métropole antique au temps de son apogée :

Quelle agitation fiévreuse nous aurions contemplée ici, il y a dix-huit siècles ! Sur l'Oronte, sillonné de barques, les rameurs emportaient vers la mer les richesses de l'Orient, ou en ramenaient les maîtres de l'Occident accourus vers la ville conquise. Entre les colonnades d'Hérode, les chars roulaient vers le cirque, les esclaves portant leurs maîtres sur les litières couraient ; les chevaux piaffaient ; au Forum une fourmillière humaine vendait, achetait, traitait ses affaires ; à la porte de Daphné, un cortège sacré s'acheminait avec des victimes vers les bois de lauriers qui conduisaient au temple d'Apollon ; dans la basilique de César on rendait la justice et les poètes disaient des vers ; au Muséum les maîtres de la littérature enseignaient l'art de la parole ; autour des thermes, des joueurs de flûte se livraient à des danses lascives ; au théâtre une foule passionnée applaudissait ; au temple de Bacchus l'orgie s'étalait cyniquement. Deux cent décurions allaient et venaient, réglant l'ordre de toutes ces fêtes, de tous ces jeux. A travers les exhibitions bizarres, des bateleurs, des charlatans babyloniens, des chanteurs donnaient des spectacles au coin des rues ; des magiciens, des vendeurs de talismans, des thaumaturges chuchotaient leurs secrets autour des temples ; et une population de 300.000 âmes allait et venait, parlant grec et latin, passant d'un plaisir ou d'une affaire à l'autre, remuant toutes sortes d'idées, menant une vie honteusement sensuelle, sans être incapable au fond de grandes inspirations.

*
**

Grandeur et décadence ! Aux perspectives magnifiques de larges avenues rectilignes, dallées de marbre, bordées de palais somptueux, décorés de sveltes colonnades, ornés de statues aux formes idéales, a succédé l'alignement défectueux de ruelles étroites, tortueuses et sordides d'une petite ville, mal bâtie, mal venue, aux pavés glissants et raboteux, sur lesquels buttent les bourriquets qui ont remplacé les chars rapides. Le quartier musulman est un amas banal de maisons grises dont les rues étriquées et nauséabondes sont sillonnées par un large caniveau à ciel ouvert servant à la fois de ruisseau et d'égoût. Il ne possède aucun monument digne de ce nom. Le quartier chrétien est sans caractère et ses bâtisses difformes, plus larges au sommet qu'à la base, semblent défier les lois de l'équilibre.

Pour les gens, le contraste entre le passé et le présent est aussi marqué que pour les choses. L'activité contemporaine, devenue somnolente, fait triste figure dans le cadre historique prestigieux où ne subsiste plus qu'un souffle de vie. A l'élégant défilé des riches citadins, des matrones romaines, des gracieuses hétaires, des décurions, des artistes, des poètes et des athlètes a succédé la cohue piteuse des lourds « fellahs » du bled et des pâtres « mesquines », la flânerie des placides boutiquiers et des petits bourgeois qui mènent une vie calme et méditative. Antioche n'a plus rien d'une capitale ; elle a toutes les allures d'une modeste sous-préfecture. Ses paisibles habitants, dépourvus d'ambition, ont délaissé depuis des siècles les aspirations intellectuelles chères aux citoyens raffinés d'une ville-lumière, pour adopter les goûts domestiques et les

habitudes routinières de provinciaux prosaïques, enfermés dans leur tran-tran journalier.

Cependant si les personnes, leur architecture et leur art ont singulièrement décliné, le décor du paysage et la douceur du climat n'ont pas varié ; ils restent toujours aussi séduisants et suffisent à rendre enchanteur le séjour dans la petite ville campagnarde.

Elle renferme d'ailleurs un quartier qui mérite de retenir l'attention du visiteur épris d'archaïsme : celui des souks. Certes ces marchés ruraux n'ont rien du coloris éclatant des célèbres bazars de Tunis, de Fez et d'Alep ; ils ont toutefois conservé une franche couleur locale, un cachet exotique et vieillot ; ils rappellent les souks si originaux des petites médinas africaines de Rabat, de Meknès, de Kairouan, qui n'ont pas été déflorés par la civilisation européenne. Ils sont soigneusement compartimentés par métiers : tanneurs, forgerons, teinturiers, cordonniers, selliers, parfumeurs..., marchands nonchalants ou artisans aux procédés vétustes, logés dans d'étroites niches.

Une animation bruyante et une vie intense règnent dans cette ruche du négoce. Bien avant l'aurore, de tous les points cardinaux, dévalent de la montagne ou s'acheminent de la plaine vers le chef-lieu, de longues théories de cultivateurs villageois. Leurs costumes aux étoffes chatoyantes et multicolores se détachent nettement sur le vert des réglisses et sur l'or des blés murs ; les plus guillerets, perchés sur l'arrière-train de leurs bourriquets et agitant convulsivement leurs jambes à la manière arabe, s'égosillent à vocaliser leurs ritournelles insipides et leurs modulations nasillardes. Ils amènent au marché leurs troupeaux : moutons, chèvres, bœufs..., leurs animaux de bât : chevaux, mulets, ânes, chameaux, lourdement chargés des produits de la terre : cocons de soie, fruits, légumes, céréales, fourrages, bois, charbon, lait, œufs, volailles, réglisse, suivant la saison. Les plus misérables portent eux-mêmes, en courbant l'échine, leur faix écrasant. Les hommes sont généralement montés ; mais, dans ce pays où la galanterie n'est pas encore de mise, le sexe faible est condamné à la marche à pied ; les femmes suivent ainsi péniblement leur seigneur et maître. Du haut de leurs montures richement harnachées, quelques « agahas » considèrent dédaigneusement la foule des serfs ; abritant soigneusement leurs traits du soleil, sous des ombrelles blanches, ils dépassent, à l'amble de leurs chevaux racés, la plèbe diligente des piétons.

Le spectacle de la foule grouillante qui s'engouffre dans les souks, étroits et sombres comme des tunnels, est des plus pittoresques. Tous les types du pays se donnent rendez-vous dans ce capharnaüm humain : chrétiens de la ville, habillés en bourgeois, qui jouent le rôle avantageux de courtiers ; citadins musulmans au fez impeccable, vissé sur le crâne, affublés de jupons

rayés, « kimbaz », pareils à des robes de chambre ; Arméniens du Djebel Moussa, coiffés du bonnet noir en fourrure de mouton et vêtus de complets européens usagés ; Turcs du Kosseir, reconnaissables au mouchoir fleuri qui ceint leur chéchia pointue, ainsi qu'à leurs disgracieuses culottes noires à fond pendant ; femmes musulmanes qui, par une amère dérision, portent la culotte, pantalon bouffant et bigarré ; paysannes kurdes, le chef surmonté d'un dôme monumental, tandis que leurs maris portent sur l'occiput un minuscule bonnet blanc ; Alaouites de la vallée de l'Oronte, barbus comme des faunes, costumés de la « haba », large veste de passementerie écarlate, chamarrée comme une chasuble, aussi voyante qu'un coquelicot et dont la somptuosité jure avec la difformité de leurs bottes en peau de chèvre ; villageoises alaouites, le front nimbé d'une couronne de piécettes d'or, ou de cuivre, suivant leur fortune ; Tcherkesses hautains et sveltes, semblant toujours à la parade, faisant sonner leurs éperons, coiffés d'astrakan, la taille élancée, pincée dans une longue redingote noire et juponnée, ornementée de parures métalliques, armés de poignards recourbés à manché d'argent ; Bédouins faméliques, caravaniers du désert, aux yeux maquillés de kohl, aux bibliques masques de bronze encadrés de brunes papillottes, couverts de longs burnous élimés et chaussés de sandales éculées.

Mais, aux approches du crépuscule, toute la cohue panachée a déjà quitté le marché pour regagner ses pénates. Les marchands ont fermé leurs boutiques avec de lourds vantaux de bois solidement cadencés ; les veilleurs de nuit, armés de gros gourdins et munis de sifflets, sont venus prendre la faction. La ville arabe, devenue déserte et silencieuse, s'endort dans la pénombre. Seul, le quartier chrétien reste vivant et éclairé, avec ses salons de coiffure, ses magasins, son cinéma, ses cafés bondés par une clientèle de joueurs de tric-trac et de fumeurs de narghilés, tandis que commence le défilé des flâneurs et des élégantes sans chapeau, endimanchées et fardées à la mode levantine, ambitieuses de singer nos toilettes européennes.

La campagne d'Antioche

Au point de vue physique, la Caza d'Antioche peut se diviser en trois régions naturelles d'un caractère différent : au nord, la chaîne de l'Amanus ; au centre, la plaine de l'Oronte ; au sud, la pénéplaine du Kosseir.

L'Amanus, toutes proportions gardées, se présente comme nos Pyrénées, sous la forme d'un mur abrupt difficilement franchissable en raison de la rareté des cols et de leur grande altitude. Ces passages étroits ne sont suivis que par des sentiers de chèvres fort peu fréquentés ; les cavaliers les plus téméraires sont obligés de mettre pied à terre dans les descentes à pic, sous peine

de se rompre le cou. Sur les sommets, on ne rencontre ni villages, ni cultures ; la région serait absolument désolée n'étaient quelques bois de pins noirs, de genévriers et de chênes verts qui tapissent les pentes de l'Amanus et du Djebel Moussa ; basses futaies qui sont les seules ressources de ce pays dépeuplé.

Au centre, une riche plaine a été formée par les alluvions arrachées à la montagne par l'érosion. La plaine de l'Oronte, légèrement vallonnée, présente la forme d'un triangle qui va en se rétrécissant depuis la mer Blanche jusqu'à l'entrée des gorges de Souédié. Marécageuse, large et plate à proximité du lac, la vallée devient de plus en plus caillouteuse, étroite et accidentée en se rapprochant de la mer. A hauteur de Souédié, elle s'évase de nouveau pour former un autre triangle sablonneux autour de l'embouchure du fleuve. La majorité de la population du caza, les deux tiers environ, s'est fixée dans cette vallée alluviale où la vie est douce et facile. Située au cœur de la province, la ville d'Antioche est l'unique centre politique et commercial du pays ; petite capitale provinciale, elle joue le rôle de pôle attractif de la province. Cette plaine fertile renferme une notable partie des richesses agricoles du caza : plants de mûriers et d'arbres fruitiers, céréales. Dans les vergers se blottissent au bord des ruisseaux de nombreux villages alaouites. Des hameaux, de petites fermes crépies à la chaux et couvertes de tuiles roses sont égaillées dans toute l'étendue des jardins ; des chemins creux ombragés et bordés de haies vives, côtoyés par des « séguias » aux eaux cristallines, circulent, comme de fraîches avenues rustiques, à travers le dédale des parcs agrestes ; leur vue rappelle les sites de nos pays bocagers.

L'Oronte est la parure de la région dont il fait la fortune. Les indigènes l'appellent fort justement « Nahr el Asi », le fleuve rebelle. Les anciens le surnommaient « Typhon » et lui attribuaient une puissance surnaturelle, ainsi qu'une naissance mystérieuse.

La fable, écrit un historien, suppose que le monstre Typhon, foudroyé par Jupiter au pied de l'Amanus, près de Payas, creusa, en se dérobant aux foudres vengeresses, le lit sinueux du fleuve jusqu'à Baalbeck, où s'enfonçant tout à coup sous terre, il fit jaillir une abondante source ; de là le nom de Typhon donné primitivement au fleuve. D'après Strabon, celui de l'Oronte lui viendrait du premier architecte qui construisit un pont sur la rivière. Très longtemps le peuple s'est figuré que les tremblements de terre, si fréquents dans le vallon, étaient les convulsions du monstre couché et vaincu sous le sol. C'est un typhon qui s'agite dans son tombeau de feu, pensaient-ils.

Ses tourbillons, ses rapides, ses eaux turbulentes, l'extrême friabilité de ses berges verticales le rendent, en tous cas, fort dangereux ; la déclivité de son lit est d'ailleurs importante, sa pente est d'environ deux mètres par kilomètre d'Antioche à la mer. La longueur du fleuve

est de 400 kilomètres et sa largeur d'une soixantaine de mètres à partir de son confluent avec le Kara Sou. Toutefois nous restons quelque peu sceptiques en lisant les récits des écrivains qui dépeignaient l'Oronte comme navigable au temps de l'occupation romaine, car rien ne permet d'admettre une transformation aussi radicale de son régime à notre désavantage.

Le Kosseir est une pénélaine, située au sud d'Antioche, qui recouvre les deux tiers de la superficie de son caza. Seul l'Akra (1.700 mètres d'altitude), le *Cassius* des Romains, surnommé le « crâne chauve » par les Arabes, a résisté à l'érosion séculaire ; il domine nettement l'ensemble de la région de son piton dénudé, qui émerge parfois d'une couronne de nuages, comme d'une auréole. La pénélaine s'abaisse progressivement de l'ouest à l'est, tel un plan incliné bosselé ; elle devient de plus en plus fertile et peuplée en se rapprochant de la coulée nord-sud de l'Oronte. Le Kosseir présente l'aspect d'un plateau tourmenté et très raviné, fort pittoresque dans la région de Kessab ; de petites vallées profondément encaissées et verdoyantes sont comme le sourire de son visage plutôt grave. Des arbres fruitiers, des saules, des roseaux, des peupliers, de magnifiques bouquets de lauriers roses pareils à des massifs de rhododendrons, agrémentent les failles où coulent des ruisseaux aux eaux limpides. Les villages et les fermes isolées sont relativement nombreux. Le sol est assez fertile ; les cônes de déjection, les dépressions, comblées de terres végétales, nourrissent des céréales et des vergers où domine le figuier ; les innombrables oliviers qui constituent la principale richesse du pays se contentent d'un sol plus sec et plus rocailleux ; dans le bas Kosseir, les oliveraies forment de véritables forêts.

La campagne d'Antioche possède quelques sites dignes d'attirer les touristes : citons, parmi les plus intéressants : les gorges de l'Oronte à hauteur de Souédié ; le cirque de Kessab ; les pentes méridionales du Djebel Moussa ; les gorges de Bacras avec ses ruines ; le château fort des Croisés de Kalat el Kosseir, forteresse imposante élevée dans un cadre de nature grandiose ; deux tours gigantesques sont encore presque intactes. Les admirables cascades de Beit el Moi (la maison des eaux), étaient la parure de l'ancienne Daphné, émule de Cythère et de Lesbos, villégiature préférée des riches Levantins. La cité thermale était reliée à Antioche par une large artère bordée de villas. Un auteur anonyme a fait une description suggestive de ces thermes fameux, lieux de rendez-vous des sybarites et des courtisanes :

Il serait difficile, en se rendant de nos jours à Beit el Moi, de se faire une idée de ce que Daphné était jadis. Tant de gracieux édifices qui bordaient la route, bains, hôtelleries, sanctuaires, maisons privées, jardins publics, ont tous disparu. Seuls de vastes massifs de lauriers, des myriades de fleurs voyantes et parfumées, et quelques ruis-

seaux descendant de la montagne vers l'Oronte, laissent entrevoir ce que la nature avait offert à la main de l'homme pour embellir les lieux auxquels l'imagination des Grecs avait voulu tardivement rattacher une tradition mythologique éclose sur d'autres terres. On vénérail, dans l'immense bois sacré, Apollon poursuivant Daphné métamorphosée en laurier au moment où le Dieu allait l'atteindre.

La situation économique

Un géographe moderne a comparé le système Syrie-Cilicie à une côtelette, dont la Cilicie serait la noix et la Syrie l'os ; il concède que, sur ce dernier, il reste quelques bons morceaux à gratter : Damas, Antioche... Image suggestive et assez exacte ; car si l'on excepte quelques parcelles privilégiées, comme le plantureux oasis de Damas, la Bekaa, certaines vallées bien arrosées du Liban, la Noukra (terre à blé du Hauran), la Syrie présente presque partout un aspect désertique. Le sandjak d'Alexandrette fait également exception à la règle et compte parmi les plus riches provinces du Levant ; il doit cette situation enviable à la fertilité de son sol, à un climat tempéré et à un régime pluviométrique qui favorise l'abondance des pluies et la pérennité des cours d'eau.

Dans le caza d'Antioche, en particulier, le visiteur est frappé par l'extrême variété des cultures rassemblées dans cette corne d'abondance. Les principaux produits du sol sont par ordre d'importance : le mûrier utilisé par la sériciculture, l'olivier, la réglisse, les céréales, les arbres fruitiers : vigne, figuier, néflier du Japon, noyer, prunier, pêcher, abricotier, amandier, grenadier, cognassier, oranger, citronnier, pistachier... La culture maraîchère est également prospère, elle fournit en abondance toutes les variétés de cucurbitacées, des fèves, lentilles, pois chiches, aubergines, tomates, etc..., le tabac et le coton.

L'industrie séricicole est la principale richesse de la région ; avant la guerre la production des cocons atteignait 800 tonnes, mais elle était tombée à 200 tonnes en 1919. Le cataclysme survenu au Japon, ayant fait brusquement augmenter le prix de la soie, intensifia la production syrienne qui, à partir de 1924, atteignit le chiffre d'avant-guerre.

Les services agricoles des Etats Fédérés évaluent à 8.270.000 le nombre des oliviers existant en Syrie ; à lui seul le Caza d'Antioche en compte 1.500.000. Une faible partie des fruits est conservée pour l'alimentation sous forme d'olives confites ; le reste sert à fabriquer de l'huile d'après le type familial ; la production est d'environ 1.300.000 kilos, dont les $\frac{4}{5}$ sont utilisés par les savonneries d'Antioche.

La réglisse abonde à tel point que cette plante sauvage, considérée comme une mauvaise herbe parasitaire, est sarclée pour ne pas étouffer les autres cultures. Les racines sont mises en meu-

les afin d'être séchées pendant une année ; ensuite elles sont expédiées à l'état brut sur l'Amérique.

Le problème de l'irrigation dans un pays privé de pluies pendant cinq mois environ est la principale préoccupation des cultivateurs. Dans les vallées, elle est réalisée de deux façons : soit par saignées étagées des rivières au moyen de petits canaux. Les fameuses roues hydrauliques de l'Oronte constituent le deuxième procédé. Les norias élévatrices que le voyageur a déjà aperçues à Hama, ont parfois un diamètre considérable, près de 20 mètres. La roue en bois tourne sous l'action du courant qui frappe des aubes recouvertes de fer blanc ; l'eau captée par des godets métalliques se déverse au sommet de la roue dans un aqueduc construit en pierre et en planches. Ce canal minuscule sert à déverser le précieux liquide à plusieurs centaines de mètres sur le flanc de la vallée. Souvent les roues sont jumelées et accolées à un moulin ; leur établissement et leur entretien sont onéreux ; le prix d'une grande roue est d'environ 7.000 fr. et l'ensemble du système, y compris la canalisation, exige une dépense d'une quarantaine de mille francs. Le débit n'est que de 15 à 20 mètres cubes par heure. Quelques cultivateurs ont déjà eu l'heureuse idée de remplacer ce procédé désuet d'irrigation par des pompes actionnées par des moteurs à explosion qui puisent directement l'eau dans la rivière. Les norias, en tournant, font un bruit caractéristique ; sous la pression de l'eau, les bois plus ou moins bien ajustés, gémissent et grincent bruyamment, en même temps qu'une pluie de fines gouttelettes arrose le gigantesque appareil rustique. La nuit, l'ensemble des nombreuses roues de l'Oronte fait une musique bizarre qui ressemble tant soit peu aux sons d'un orgue plaintif. Parfois l'étranger non prévenu qui se réveille la nuit à Antioche se figure entendre un orchestre nocturne.

Jour et nuit, écrit Maurice Barrès, les grandes roues hydrauliques, quelques-unes de dimensions colossales, à la fois ingénieuses et barbares, compliquées et primitives, font monter l'eau sans arrêt dans les aqueducs. Le gémissement des lourds madriers, qui, dans une pluie torrentielle, tournent lentement sur leurs axes, forme une rumeur continue et profonde, la chanson de l'Oronte ; une chanson qui se mêle au paysage, le pénètre, l'anime et lui prête un attrait difficilement exprimable...

Les Nationalités

Comme partout en Syrie, la situation ethnique est des plus compliquées ; dans le Caza d'Antioche, on compte cinq races principales : les Turcs, les Arabes, les Alaouites, les Arméniens, les Grecs orthodoxes.

Les Turcs sont au nombre de 27.000 environ ; ils constituent l'ancien élément conquérant et dominateur. Les citoyens, qui forment la moitié de la population d'Antioche, sont bourgeois, ar-

tisans ou petits commerçants ; une grande partie des terres du Kosseir appartient à des notables turcs résidant en ville ; les campagnards sont laboureurs.

Les Arabes Musulmans, au nombre de 11.000 en chiffres ronds, représentent avec les Grecs orthodoxes l'élément syriaque, résultat des croisements d'une multitude de races qui se sont succédées, mélangées et pénétrées au cours de l'histoire fort tourmentée de ce pays. Ils ont les qualités et les défauts bien connus de leurs compatriotes : intelligence vive, sens commercial très affiné, âpreté au gain, goût très développé pour les honneurs et le fonctionnarisme. Tandis que la religion forme des cloisons étanches entre les musulmans, les chrétiens et les alaouites, la communauté de religion autorise les mariages entre Turcs et Arabes, qui sont coreligionnaires Sunnites.

Les Alaouites. — La province voisine des Ansariéh, dont la capitale est Latakieh, constitue, comme notre Morvan et notre Bretagne, un pôle répulsif ; les habitants de ce pays émigrent facilement et fournissent aux régions productrices une précieuse main-d'œuvre agricole. On rencontre des colonies alaouites en Cilicie et dans le Sandjak d'Alexandrette ; 27.000 Alaouites se sont fixés depuis longtemps dans la basse vallée de l'Oronte, où ils sont embauchés comme domestiques ou métayers. Travailleurs, économes, meilleurs agriculteurs que les Arabes et les Turcs, ils n'ont pas tardé à prospérer, si bien que beaucoup sont devenus petits propriétaires.

Les Musulmans Sunnites persistent à les considérer bien à tort comme des serfs et les traitent comme des parents pauvres et des renégats de l'Islam. « Ce ne sont que des fellahs », déclarent-ils avec dédain, autrement dit des paysans. Affirmation pour le moins plaisante, dans la bouche des Turcs et des Arabes de la campagne, agriculteurs comme eux. Au point de vue religieux, d'ailleurs, les Alaouites ont les idées beaucoup plus larges que les Sunnites.

Dans la plupart des pays agricoles, la hiérarchie paysanne est fonction de la richesse du sol ; les cultivateurs des domaines fertiles se considèrent comme d'une caste supérieure à leurs collègues des terres pauvres. Dans le nord de la Syrie, il en est tout autrement : l'aristocratie de la classe laborieuse reste solidaire de la race et de la religion.

Si l'Alaouite est plus près de la nature que ses voisins, il n'a rien à leur envier à beaucoup d'égards. Les Ansariés sont sympathiques, braves, énergiques, accessibles au progrès. Cette peuplade montagnarde a fait preuve à maintes reprises de solides qualités guerrières ; très indépendante, elle a su échapper dans ses montagnes à la férule ottomane. Malheureusement pour la défense de ses intérêts, une véritable élite, capable de la représenter et de la guider, fait défaut à ce groupement ethnique. La classe noble

et bourgeoise, très réduite, est peu cultivée. Malgré tout, la solidarité alaouite se maintient très vivace et joue spontanément contre le persécuteur en cas de sévices.

Les Arméniens. — Les Arméniens sont représentés par 8.000 sujets ; ils sont venus s'installer de très vieille date dans la région, probablement 83 ans avant J.-C., lorsque Tigrahe le Grand occupa Antioche. Depuis lors, campés dans leurs montagnes inexpugnables, ils ont résisté de gré ou de force à tous les maîtres du pays et échappé aux massacres périodiques.

Principalement depuis la dernière guerre, ils ont acquis une réputation de bravoure méritée, à tel point que les bandes qui infestaient le pays avant 1922 ne se sont jamais frottées aux Arméniens ; elles évitaient avec soin de s'aventurer à proximité de leur territoire.

La résistance des Arméniens du Djebel Mousa en 1915 est restée célèbre. Dans le but de les chasser, ou plutôt de les exterminer, les Turcs envoyèrent à Souédié une petite armée de sept bataillons commandée par un colonel allemand. Les 6.000 Arméniens abandonnèrent leurs villages, s'établirent dans la montagne et se retranchèrent dans un camp fortifié. Avec une sauvage énergie, ils défendirent leurs défilés transformés en Thermopyles. Ils ne disposaient que de 400 fusils, dont 83 fusils Gras, les autres étant des armes de chasse ; leur approvisionnement en munitions n'était que de cent cartouches par fusil. Leur résistance dura 53 jours, jusqu'au 15 septembre 1915. Tous les assauts furent repoussés avec des pertes sévères pour l'ennemi. Les Arméniens ne perdirent que 17 morts et 21 blessés. Les femmes construisaient des tranchées, les enfants servaient d'agents de liaison. Les opérations étaient dirigées par un comité de guerre.

Les assiégés se ravitaillaient en faisant des coups de main sur les villages alaouites. Cependant ils n'allaient pas tarder à se trouver à bout de ressources, lorsque du *Guichen*, qui croisait sur la côte, furent aperçus des signaux d'alarme faits avec un drapeau français. Quelques jours après, l'amiral Dartigue de Fournet venait à leur secours avec cinq croiseurs, *Jeanne d'Arc*, *Desaix*, etc... Sous la protection du canon de la flotte, les Arméniens firent une retraite en bon ordre et s'embarquèrent pour Port-Saïd. Aussitôt la guerre terminée, ils réintégrèrent leurs foyers dévastés et commencèrent à reconstruire leurs villages.

Les Arméniens de Kessab ont été déportés pendant la guerre à Beyrouth où ils ont cruellement souffert et perdu la moitié des leurs.

Les Arméniens représentent un élément intéressant, d'une instruction et d'une civilisation assez avancées. Travailleurs et industriels, ils sont aptes à la plupart des métiers ; ils tirent un excellent parti de leur sol ; adroits artisans, ils fournissent une main-d'œuvre appréciée dans la région ; habiles commerçants, ils ont créé à Kes-

sab des souks qui ont la clientèle des Turcs du voisinage. Architectes célèbres au moyen âge, ils ont construit une partie des basiliques byzantines de l'Orient et de l'Occident.

Beaucoup d'Arméniens, en particulier ceux de Mossab, imitent l'exemple des Libanais et s'expatrient aux Amériques pour y tenter fortune ; les chèques et les héritages des oncles américains tombent sur le pays comme une manne céleste et contribuent puissamment à améliorer la situation financière de leurs neveux asiatiques ruinés par la guerre.

Quelques réfugiés de Cilicie et d'Arménie, lamentables victimes des haines de races, sont venus se joindre à leurs compatriotes.

Les deux colonies arméniennes du Caza d'Antioche maintiennent la tradition séculaire d'amitié des rois d'Arménie et des princes croisés en restant de fidèles amis de la France.

Les Grecs orthodoxes. — Les 6.000 Grecs orthodoxes représentent avec les Arméniens l'élément le plus instruit, le plus éclairé et le plus assimilable. La plupart des chrétiens habitent la ville, s'adonnent au commerce et au change ; la carrière militaire les tente beaucoup moins que le négoce et le fonctionnarisme. Le groupement chrétien était deux fois plus nombreux avant la guerre.

Les autres nationalités ne sont représentées que par d'infimes minorités. Une centaine de Tcherkesses, réfugiés du Caucase au moment de l'occupation russe en 1878, ont adopté les mœurs du pays et s'adonnent à l'agriculture ; ils ont conservé leur fière allure et leur costume original.

Les Religions

Dans un pays aussi multireligieux que la Syrie, le Caza d'Antioche peut presque être considéré comme un modèle d'unité confessionnelle ; il ne possède, en effet, que quatre religions principales, divisées, il est vrai, en plusieurs sectes et rites : les Musulmans, les Alaouites, les Arméniens, les Grecs orthodoxes.

L'Islamisme. — Turcs, Arabes, Tcherkesses, tous disciples de Mahomet, sont des Musulmans Sunnites. Ils forment un bloc de 38.000 coréligionnaires. Sans être précisément fanatiques, ils n'ont fait aucune concession au modernisme ; leurs femmes, le plus souvent cloîtrées, restent hermétiquement voilées et vêtues à la mode arabe ; elles n'ont pas évolué comme leurs sœurs d'Anatolie. En cas de guerre religieuse, la coalition de tous les Sunnites contre les infidèles est une éventualité à prévoir.

Les Alaouites sont également connus sous le nom de Nouçariés et d'Ansariés. Longtemps gouvernés par les Phéniciens, ils ont conservé comme base de leurs dogmes, les croyances et les traditions de ce peuple païen. Mais ils ont subi successivement l'influence du judaïsme et de leurs voisins les Ismaïliens ; ils ont été ensuite

soumis à la propagande des Croisés, puis à celle de l'Islam qui a laissé la plus forte empreinte. Leur religion, devenue éclectique, renferme un mélange très curieux de paganisme syro-phénicien, de judaïsme néo-platonicien, de christianisme et d'islamisme. Les Turcs les qualifient de musulmans orthodoxes, mais méprisent leur culte sous prétexte que leurs cheiks n'ont pas conservé de textes sacrés écrits.

D'après M. Portalis,

les Ansariés reconnaissent la divinité d'Ali, gendre de Mahomet, calife de 656 à 661. Pour eux Ali n'a eu ni père, ni mère, ni frère, ni sœur, ni enfants. Son essence est la lumière ; de lui rayonnent les astres, il est l'émir des abeilles et des étoiles. Avec de semblables principes, il est impossible de songer jamais à un rapprochement entre cette secte et l'Islam sunnite.

La connaissance de la religion est exclusivement réservée aux hommes. Il est interdit de manger de certains animaux : le chameau, le lièvre, l'anguille, le salour (poisson noir de l'Oronte), le porc... Par contre, le vin est autorisé, étant considéré comme d'usage rituel, et comme l'émanation du soleil et, par suite, de la divinité. Les Nouçariés croient à la métempsychose et admettent la transfiguration des âmes dans les animaux, avantages qu'ils réservent à leurs ennemis. L'âme des Nouçariés doit se purifier en revenant plusieurs fois dans des corps de plus en plus parfaits pour revêtir enfin l'enveloppe humaine et demeurer parmi les étoiles.

Les Alaouites n'ont ni églises ni mosquées, sauf dans les villes ; pour eux, le Tout-Puissant se trouve partout et n'a pas besoin de temple. Par contre, ils ont conservé le culte des saints et vénèrent la mémoire des Cheiks morts en odeur de sainteté. Les nombreuses Koubas qui abritent leurs tombeaux émaillent le paysage de leurs taches blanches.

Ils sont beaucoup moins sectaires que les vrais musulmans, boivent du vin et ne cachent pas leurs femmes ; ils ne poussent pas l'intolérance jusqu'à haïr et dédaigner les infidèles ; leur religion, qui se rapproche du panthéisme naturaliste, n'est pas un mur à notre bienfaitrice pénétration.

Les Alaouites se partagent en deux rites : les jeunes et les vieux, dont les dogmes ne varient pas sensiblement ; ces derniers, plus superstitieux, sont faciles à distinguer, étant restés fidèles au port de la barbe.

Les Arméniens. — Les 7.890 Arméniens appartiennent à quatre sectes différentes : 5.366 grégoriens pratiquent un culte qui se rapproche de celui des Grecs orthodoxes ; 1.721 sont protestants ; 803 sont catholiques ou latins, dont les rites sont analogues.

L'union sacrée ne règne pas toujours entre grégoriens, protestants et catholiques ; leurs prêtres et leurs pasteurs font parfois preuve d'intolérance vis-à-vis les uns des autres. Les catholiques sont soutenus par leurs coréligionnaires français

et Italiens ; les protestants reçoivent des subsides des États-Unis et de Grande-Bretagne ; les grégoriens, qui sont les plus nombreux, ont malheureusement perdu la protection de la Russie.

Les Grecs orthodoxes furent séparés une première fois des catholiques romains par le schisme de 484 et toutes les tentatives des Papes pour regrouper les Chrétiens d'Orient furent vaines. En 867, la rupture fut définitive et Photius, patriarche de Constantinople, excommunia le Pape Nicolas qui lui rendit la pareille.

La mésentente entre les deux Eglises se résume cependant à d'assez minces griefs : les orthodoxes reprochent aux latins de commettre une hérésie en faisant procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils. Ils protestent contre l'omnipotence des Papes, le relâchement du jeûne, pour lequel ils sont très stricts et condamnent l'usage du lait et du fromage pendant le carême ; le célibat des prêtres.

La répartition ethnique

A l'exception des Arméniens qui forment deux groupements homogènes, l'un dans le Djebel Moussa, l'autre à Kessab, les autres nationaux sont quelque peu dispersés.

Les Turcs sont répartis en trois groupements principaux :

11.000 habitent la ville d'Antioche ;

14.000 résident dans les parties centrale et méridionale du Kosseir ;

2.000 occupent les villages situés dans le Karamourt, au pied de l'Amanus.

Cette répartition un peu bizarre ne favorise pas les revendications des extrémistes d'Angora qui, s'appuyant sur le principe des nationalités, réclament le retour à la Turquie du Caza d'Antioche. Pour rattacher à la mère-patrie les 14.000 Turcs du Kosseir, situé au sud du Caza, il faudrait sacrifier les nombreux Arméniens, Arabes et Alaouites qui en habitent la partie nord.

Les Alaouites forment également trois groupements d'importance inégale :

4.000 résident dans la ville d'Antioche ; 22.000 habitent dans la basse vallée de l'Oronte, en aval de Guisel-Burdje. Ces deux groupements forment un bloc compact de 26.000 Ansariés.

2.000 Alaouites seulement sont disséminés par petites fractions dans le Kosseir ; cette minorité est souvent victime de sévices de la part de ses voisins.

Les Arabes occupent la partie orientale du Caza, en bordure de l'Oronte, dans la partie du cours du fleuve qui coule du sud au nord ; on en compte 10.000. Le moyen Kosseir est presque entièrement arabe ; le bas Kosseir compte une moitié d'Arabes ; le haut Kosseir n'en compte qu'un quart. On rencontre encore 500 Arabes dans la partie nord du Karamourt et fort peu à Antioche.

Les Arméniens forment trois groupements bien

distincts : 400 résident à Antioche ; ce sont pour la plupart des réfugiés de Cilicie qui exercent des professions artisanes ; 4.700 composent exclusivement la population du Djebel Moussa ; 2.800 habitent dans les mêmes conditions le Nahié de Kessab.

Les Grecs orthodoxes habitent de préférence les centres favorables au négoce, ils forment aussi trois groupements : 3.600 habitent la ville ; 1.300 résident à proximité de Souédié. Enfin, on rencontre une petite colonie agricole de 900 chrétiens en plein Kosseir, à proximité de Karso, dont les membres ont adopté les mœurs et le costume des Musulmans.

Une centaine de Tcherkesses sont installés dans la pointe nord du Karamourt, région marécageuse et malsaine. La malaria a exercé ses ravages parmi ces vigoureux montagnards et décimé leurs familles. Quelques centaines de Bédouins dégénérés, mi-nomades, se sont fixés dans la banlieue d'Antioche où ils ont une tendance à se sédentariser.

Recensement de la population du Caza d'Antioche

Arméniens	7.900
Catholiques divers	5.880
Turcs	27.295
Arabes	11.123
Kurdes	111
Tcherkesses	85
Israélites	168
Alaouites	27.792
Total	80.354

Recensement de la Ville d'Antioche

Turcs	11.021
Arabes	165
Kurdes	55
Tcherkesses	13
Albanais	12
Circassien	1
Persan	1
Alaouites	4.033
Grecs :	
Orthodoxes	3.507
Catholiques	51
Protestants	37
Syriens catholiques	18
Arméniens :	
Grégoriens	32
Protestants	325
Latins	26
Catholiques	9
Israélites	167
Totaux	19.473

Recensement par Religions

Sunnites	11.267
Alaouites	4.033
Chiïtes	1
Chrétiens	4.005
Israélites	167

Une première leçon se dégage de cet exposé :

Il n'existe aucune communauté de race, de religion, de langue capable de souder cette mosaïque de peuplades disséminées et différentes. Pour le moment, la puissance mandataire ne peut réussir à devenir *persona grata*, à jouer son rôle moral de conseillère qu'en se servant du levier prosaïque, mais puissant, de l'intérêt. Suivant la tradition gallo-romaine, la France a favorisé l'essor économique de cette province pleine de promesses : elle a frappé la vue de ses protégés en construisant des routes ; elle a frappé leur imagination en faisant régner la sécurité. La réalisation de ce programme restreint, que le régime turc a complètement négligé, nous a gagné sinon l'affection, du moins l'estime et le respect de nos administrés.

La seconde leçon a également porté ses fruits : le Caza d'Antioche, comme le Sandjak d'Alexandrette, se trouve dans une situation particulière en raison de la présence dans ces provinces d'une nombreuse minorité turque. Le statut organique du 14 mai 1930 a respecté cette situation et exaucé le vœu répété des populations en n'incorporant pas le Sandjak d'Alexandrette dans l'État de Syrie, mais en le dotant d'un régime spécial qui lui confère une large autonomie à la fois administrative et financière. En faisant pareille concession, la France s'est loyalement conformée à l'article I du mandat : « le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront. »

Lieutenant-colonel G. BESNARD.

AU DJEBEL DRUSE

Au mois de février 1931, l'Asie française a commencé sur le Djebel Druse une série d'articles destinés à mettre en lumière les transformations profondes réalisées par ce petit état sous l'habile impulsion du général Clément-Grandcourt. L'ensemble en a été exposé, tout récemment, dans cette revue (numéro de février 1932, p. 51-54) ; mais il n'est pas inutile de pénétrer dans le détail et d'énumérer, point par point, les progrès accomplis. Voilà ce que fait, continuant l'article publié ici-même l'an dernier (p. 44-45), l'article que nous donnons aujourd'hui. (*Réduction.*)

III. — Agriculture ; Hydraulique ; Reboisement

AGRICULTURE

La région située en bordure de la plateforme arabe, entre le fossé du Jourdain et la chaîne de l'Anti-Liban, d'une superficie d'environ 30.000 km. carrés, est une région de volcanisme intense.

Au centre de cette région, ainsi délimitée, l'accumulation des laves forme un dôme elliptique de 80 km. de grand axe, orienté sensiblement N.-N.O. S.-S.E. et de 40 km. de petit axe, les sommets atteignant 1.759 m. à leur point culminant (le Koulib). C'est le Djebel Druse, ainsi appelé du nom de ses habitants.

Ce massif montagneux comprend dans sa partie centrale une zone de hauts plateaux, d'une altitude moyenne de 1.600 m., aride et dénudée, ne renfermant que de maigres pâturages, que parcourent pendant l'été les tribus moutonnières du Djebel Druse. Sur les deux versants, les champs d'épanchement des laves s'abaissent jusqu'à environ 700 m. et offrent à la culture des terrains assez fertiles, mais excessivement caillouteux et dont le rendement est considérablement diminué par suite de la sécheresse endémique qui sévit dans le pays.

La vigne pousse un peu partout, et suffit à alimenter en raisins les marchés centraux ainsi que tous les villages qui en sont dépourvus. Jusqu'à une altitude de 1.200 m., cette culture est pratiquée avec beaucoup de soins, car le raisin entre pour beaucoup dans la nourriture des habitants, qui le transforment en différents produits, tels que le raisiné et la mélasse, pour être consommés pendant l'hiver.

La fabrication du vin n'est pas encore connue dans le pays, et cependant on pourrait en obtenir un très bon cru, car les produits y sont excellents et variés.

L'expérience faite par certains connaisseurs français, des troupes stationnées dans le pays, a permis de constater que le vin issu des vignes de Soueida, de Kenawat et de Kafer possède un arôme très apprécié des plus fins dégustateurs.

La principale culture est celle des céréales. Le blé et l'orge sont à peu près les deux seules ressources qui, jointes aux divers produits de l'élevage, permettent à la population druse de vivre dans des conditions assez modestes, sans toutefois engendrer la misère. Le maïs et le seigle sont presque inexistantes, et, parmi les cultures vivrières, celle des lentilles est la seule production qui, avec le raisin, fournisse aux habitants un complément de ressources, indispensable à leur existence.

Le régime agraire tend actuellement vers la propriété individuelle. Les terres collectives, gérées par village, suivant un système analogue à celui du mir russe, sont de plus en plus morcelées, et le partage définitif sera, dans un laps de temps assez court, un fait accompli.

La grande propriété représente environ le tiers de la superficie cultivée ; le reste est partagé entre moyens et petits cultivateurs. Les gros propriétaires donnent généralement leurs terres en métayage et les métayers touchent le quart de la récolte. Le matériel agricole est encore à l'état

rudimentaire. Le paysan, familiarisé avec des procédés empiriques, hésite à faire l'expérimentation d'un matériel moderne, qui ne s'adapterait d'ailleurs que très difficilement aux petites exigences locales, en lui occasionnant des frais qui seraient incompatibles avec le faible rendement du sol. Celui-ci est d'environ 10 à 12 quintaux à l'hectare, alors que, dans les plaines limitrophes du Hauran, ce chiffre se trouve triplé et parfois même quintuplé, par rapport aux terrains les moins favorisés du Djebel.

La nature de ce sol ingrat a poussé pendant longtemps les habitants du Djebel Druse à vivre en partie des ressources du brigandage, aux dépens des circonscriptions voisines plus favorisées.

Le Hauran, vaste étendue de plaines riches et fertiles, fut, jusqu'à une époque encore toute récente, le champ d'action de ces pillards druses, qui étaient passés maîtres en matière de « rezzou ». Cavaliers intrépides, joignant la bravoure à l'instinct de rapine, ces farouches montagnards étaient devenus, pour leurs voisins, un véritable danger que l'administration ottomane, avec ses moyens massifs de répression, ne parvenait pas à conjurer.

Les Druses vécurent presque toujours ainsi, dans leurs montagnes inaccessibles, jusqu'à l'époque où la puissance turque s'effondrant, les dépendances de l'ancien Empire Ottoman furent placées sous le contrôle de la Société des Nations.

Dès 1922, aussitôt après l'échec de l'aventure chérifienne en Syrie, l'occupation du Djebel par les troupes françaises mit un terme aux velléités belliqueuses des Druses, dont l'activité fut orientée vers le retour à la terre et le perfectionnement de leur outillage économique.

Depuis la fin de la dernière insurrection notamment, grâce à l'impulsion énergique de leur Gouverneur, les Druses, conseillés, aidés et encouragés par les officiers du Service des Renseignements, se mirent courageusement au travail, pour reconstituer leurs foyers, leur cheptel, et relever les ruines que cette tourmente avait accumulées sur leur pays.

Le sol du Djebel, en friche au cours de l'insurrection, peu exploité avant, se couvre actuellement de cultures de plus en plus nombreuses. Les cultivateurs ont commencé à comprendre la nécessité de varier leurs cultures. Il y a beaucoup trop de blé dans le monde, et le Djebel Druse est loin de produire assez de légumes et de fruits pour satisfaire aux besoins de la population civile et des troupes d'occupation. La culture du tabac s'est améliorée grâce à la plantation du Stambouly. Il y a actuellement 300.000 pieds de tabac et la création d'une usine sur le territoire du Djebel Druse est envisagée.

A noter en passant le développement encourageant du ricin, que l'armée française achète à un bon prix pour l'aviation. Les essais de cette

culture ont donné cette année une récolte d'environ 400 kgs, chiffre qui s'accroîtra considérablement dans l'avenir.

Une banque agricole a été créée en 1927, dans le but de venir en aide aux cultivateurs que la dernière rébellion avait complètement ruinés. Le capital de cet établissement financier, s'élève actuellement à plus de deux millions de francs, somme déjà entièrement absorbée par les prêts consentis aux agriculteurs pendant ces quatre années. Un emprunt de cinquante mille livres syriennes, garanti par le Gouvernement du Djebel Druse, a été contracté avec la Banque de Syrie et du Grand Liban, ce qui a permis cette année, de faire encore un gros effort en vue du développement de l'agriculture dans le pays.

Le tableau suivant fait ressortir les progrès réalisés qui ont été de pair avec la pacification du pays.

Récolte des céréales.

ANNÉES	SUPERFICIE TOTALE en ha. cultivés.	RÉCOLTE DU BLÉ en quintaux.	RÉCOLTE DE L'ORGE
1928.....	30.950	67.700	14.080
1929.....	42.800	150.000	41.500
1930.....	50.100	223.800	35.900
1931.....	51.000	184.175	25.500

ELEVAGE

Comme dans tous les pays montagneux, l'élevage est une des ressources importantes du Djebel Druse, où la population vit presque exclusivement de laitage et de « bourgoul », ce dernier aliment étant préparé avec du blé cuit, concassé.

Le cheptel est surtout composé de chèvres, moutons et bovins. Le chameau n'y est entretenu que comme moyen de transport, à l'intérieur comme à l'extérieur, les transactions avec les pays voisins s'effectuant d'ordinaire à l'aide de caravanes.

Les bovins sont généralement réservés aux travaux agricoles et l'on peut dire que seuls les caprins et les ovins constituent la véritable ressource alimentaire du pays.

Les troupeaux du Djebel sont confiés à des tribus nomades d'allégeance druse qui, chaque année, quittent le pays à l'approche de l'hiver, pour s'enfoncer dans le désert où les conditions climatiques sont plus favorables. Chassées du désert au printemps par suite de la sécheresse, elles retournent alors dans la « Mamoura », région habitée du Djebel, où les pâturages sont abondants et où l'eau leur permet de nomadiser pendant les périodes les plus sèches de l'année.

Les chèvres, plus résistantes aux intempéries de la mauvaise saison, sont confiées à une tribu semi-sédentaire, les « Chenablés », qui ne quitte jamais le Djebel Druse, ce qui permet à la po-

population de tirer parti sur place du produit de leurs troupeaux.

Le cheptel du Djebel Druse a subi, pendant la dernière insurrection, une diminution considérable et il a fallu près de quatre années de labeur intense, pour le reconstituer complètement. Le tableau ci-dessous donne les différentes étapes de cette reconstitution :

ANNÉES	CAPRINS ET OVINS	CHAMEAUX	BOVINS
1928.....	105.000	3.200	6.200
1929.....	130.000	3.240	8.630
1930.....	154.300	3.900	11.500
1931.....	213.828	5.710	14.865

OBSERVATION. — Les agneaux et chevreaux ne sont pas compris dans les chiffres indiqués ci-dessus.

CHEVAUX ET ANES

Ces deux animaux sont très répandus dans le pays. Les premiers sont l'apanage des familles aisées, chefs et notables, dont la richesse et l'orgueil peuvent se mesurer à la nature et la qualité des chevaux qu'ils entretiennent. Habités au « rezzou ancestral », les Druses, qui sont de brillants cavaliers, tiennent à leurs montures comme à la prunelle de leurs yeux et apportent un soin minutieux au développement de la race qui se distingue par une finesse et une résistance très appréciées dans le pays (1).

L'âne est la monture du pauvre et du petit chef religieux de village. Il est beaucoup plus répandu que le cheval et est en même temps employé pour les petits transports, par les fellahs qui ne possèdent pas de chameaux.

ANNÉES	CHEVAUX	ANES
1929.....	3.390	4.700
1930-1931....	3.900	5.500

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les tableaux qui précèdent, des progrès considérables ont été effectués dans le domaine agricole, depuis la dernière insurrection. Mais, pour que le sol se transforme réellement et devienne durablement fertile, il faut deux choses essentielles, des arbres et de l'eau.

Capitaine F. DESIDÉRI.

(A suivre.)

(1) On trouvera des détails très précis sur tous ces points dans l'article des lieutenants de Pindray d'Ambelle et de Brebisson sur *les Cavaliers druses et leurs chevaux* publié dans *l'Asie française* de décembre 1931, p. 392-398.

Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations ⁽¹⁾

(DATES ET DOCUMENTS)

Nous en étions restés le mois dernier à la convocation de la commission permanente de 19 membres constituée en vertu de la résolution votée le 10 mars par l'assemblée de la Société des Nations (2). Réunie le 16 mars sous la présidence de M. Paul Hymans (Belgique), la commission entendit d'abord M. Sato, représentant du Japon. Un projet d'accord avait été établi à Changhai en présence des ministres des quatre puissances qui possèdent des intérêts spéciaux dans la région, projet d'accord stipulant :

1° Que les troupes chinoises doivent demeurer sur leurs positions présentes en attendant un règlement ultérieur ;

2° Que les troupes japonaises doivent se retirer dans la concession internationale et sur les routes en dehors de la concession, dans le district de Hong-Keou, comme avant l'incident du 28 janvier. Il est toutefois entendu qu'en raison du nombre de troupes japonaises qui doivent cantonner, certaines fractions demeureront temporairement dans des localités voisines de la région indiquée ;

3° Qu'une commission mixte, comportant des membres neutres, doit certifier le retrait mutuel.

De plus, il a été entendu qu'aucune autre question de principe ne serait soulevée.

Au projet d'accord était annexée une note du gouvernement de Tokio demandant aux autorités chinoises de confirmer les garanties réclamées par l'ultimatum japonais du 28 janvier. Le maire du « Plus Grand Changhai » avait alors accepté les demandes nipponnes concernant particulièrement la répression du mouvement anti-japonais et la dissolution des organisations de boycottage. Se sachant soutenu dans ses résistances par l'assemblée, le délégué Chinois, M. Yen, déclara inacceptable toute demande impliquant une condition d'ordre politique. Et, de fait, les prétentions japonaises admises par le maire de l'agglomération urbaine chinoise étaient en contradiction avec l'esprit et les termes de la résolution adoptée le 4 mars par l'assemblée. C'est bien ce que fit observer le président de la Commission, M. Hymans. Cette résolution exclut toute condition qui n'a pas directement trait à la cessation des hostilités et au retrait des troupes japonaises. D'autre part, M. Yen s'opposa à un amendement à la clause 3 du projet d'accord qui précisait que la commission mixte de Changhai devait surveiller la zone évacuée jusqu'à la conclusion d'un règlement définitif. Or le gou-

(1) Voir sur ce sujet les numéros de novembre 1931, p. 341-348; de décembre, p. 386-392; de janvier 1932, p. 22-26; de février, p. 57-61; de mars, p. 91-98.

(2) Voir page 96.

vernement chinois n'admettait pas la présence de représentants japonais dans cette commission. La commission aurait-elle encore la faiblesse de céder aux Chinois ? Mais son président affirma que l'amendement ne modifiait pas essentiellement la clause 3 du projet d'accord et n'était pas contraire à la résolution du 10 mars.

Ainsi, dès sa première séance, la commission permanente de l'assemblée de la S.D.N. écartait sans hésiter la question du boycottage et des manifestations antijaponaises qui étaient cependant à l'origine du conflit. Elle estimait que cette question ne devait pas être mêlée aux négociations en vue d'un armistice. Quant à ce qu'il y avait lieu de tenter pour assurer l'arrêt des hostilités, elle s'en remettait à la sagesse des deux parties.

Maintenant qu'un accord préliminaire est réalisé, dit M. Hymans, les négociations officielles pourront s'engager sur la base de cet accord. Ces négociations, auxquelles les représentants des puissances intéressées à Changhaï prêteront tout leur concours, devront tendre à consolider la cessation des hostilités, et préparer l'examen de l'aspect politique du problème.

Dans une séance privée du même jour, la commission entendit de nouvelles plaintes de la délégation chinoise : sous le couvert de la résolution de l'assemblée, disait celle-ci, le Japon essaie de contraindre la Chine à subir ses volontés. Et les représentants de Nankin, dénonçant encore l'activité du Japon en Mandchourie, demandaient qu'un rapport fût fourni par la commission d'études présidée par lord Lytton sur la situation dans ce pays.

La commission permanente de Genève jugea que sa première tâche était de demander aux parties de la renseigner sur les mesures prises ou qu'elles se proposaient de prendre pour exécuter leurs obligations. Sir Eric Drummond, secrétaire général de la S.D.N., écrivit dans ce sens aux représentants de la Chine et du Japon. D'un autre côté, il informa le président du conseil de la S.D.N. du désir de la commission permanente de recevoir en communication les rapports qui pourraient être envoyés par la commission d'enquête de lord Lytton.

A Changhaï, les négociations sino-japonaises se poursuivaient lentement. L'arrangement en vue reposait sur trois points :

- 1° Les troupes chinoises demeurent sur leurs positions ;
- 2° Les troupes japonaises se retirent dans Changhaï et dans Ousong ;
- 3° Un comité composé de représentants du Japon et des pouvoirs constitués chinois assurera les mesures de police dans la zone évacuée.

Le 25 mars, le Japon publia un projet d'armistice établi suivant ces données. De plus, il était prévu dans une annexe que la police chinoise aurait des instructeurs et des officiers étrangers et serait chargée de maintenir la paix

et l'ordre dans les territoires évacués. Le gouvernement de Nankin était invité à faire une déclaration à ce sujet. Cette proposition ne pouvait que lui déplaire. Il y voyait l'intention d'étendre la concession internationale vers le nord jusqu'à Kiang-Ouang et Ousong et vers l'ouest, le long du chemin de fer Changhaï-Nankin. Pour la même raison, les Chinois étaient opposés à la démilitarisation de ce territoire. En outre, la question de la ligne de retrait des Japonais était très débattue. Suivant l'état-major nippon, le repli devait avoir pour limite une ligne passant au nord de Ousong, sur la rive du Fleuve Bleu. D'après les Chinois, le repli devait s'opérer sur les routes extérieures du settlement.

Ces discussions empêchaient la Conférence de Changhaï de progresser. Il avait semblé aux Chinois que la partie adverse tirait avantage de la présence de la commission d'enquête constituée exclusivement pour étudier la situation en Mandchourie. Aussi le représentant de la Chine avait-il adressé au secrétaire général de la S.D.N. la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir un télégramme de l'honorable T.-V. Soong, vice-président du conseil des ministres, d'après lequel il est impossible que la commission d'études prolonge son séjour à Changhaï, en vue de participer aux discussions sur le problème dit de Changhaï.

Il déclare ensuite que le gouvernement chinois n'est aucunement partisan d'un tel changement de la part de la commission, puisque, d'une part, la principale tâche de cette dernière est d'étudier la situation en Mandchourie et de soumettre un rapport à ce sujet, et que, d'autre part, le gouvernement chinois croit comprendre que cette commission a été invitée, par l'intermédiaire du conseil, à soumettre aussitôt que possible un rapport au comité spécial des Dix-neuf sur la situation générale en Mandchourie. Il est évident qu'un séjour prolongé à Changhaï serait contraire à ce que toutes les parties intéressées attendent du mandat de la commission d'études.

Le gouvernement chinois exprime donc nettement le désir de voir la commission d'études se rendre aussitôt que possible en Mandchourie, comme le prévoyait le plan originel qui remonte à la fin de l'année dernière.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Hymans, président du comité spécial, et, par son intermédiaire, aux membres de ce comité.

W. W. YEN.

Mais, après le départ de la commission d'enquête, les difficultés ne s'atténuèrent pas. Les Chinois n'acceptaient que de discuter les conditions d'une trêve et se refusaient à considérer l'état de choses qui avait motivé l'intervention nipponne. De leur côté, les Japonais se déclaraient résolus à demeurer sur place, c'est-à-dire à se maintenir sur la ligne Chapei-Kiangouan-Ousong, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu les garanties jugées indispensables. Toutefois, à la séance du 4 avril, qui réunit, outre les délégués des deux États intéressés, les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Amérique et de

l'Italie, on enregistra d'importants progrès. Les Japonais acceptaient que la zone évacuée fût contrôlée par la police chinoise. Leur retrait devait être achevé un mois après la signature de l'armistice.

Le secrétaire général de la S.D.N. communiqua à cette même date une note dans laquelle M. Sato, représentant du Japon, faisait savoir que les négociations se poursuivaient sur les bases de la résolution du 4 mars. Cette même note signalait le danger d'une propagande faite par des groupements chinois en faveur de la reprise des hostilités contre le Japon.

Était-ce un effet de cette propagande ? Bientôt les négociations de Changhai furent de nouveau arrêtées. On annonçait que les Japonais avaient fixé à six mois le délai nécessaire pour le retrait définitif de leurs troupes. Ils avaient toujours été peu disposés à fixer une date limite.

Les délégués chinois, disait un communiqué nippon du 12 avril, n'ont jamais voulu, depuis le début de la conférence, assumer une responsabilité ou prendre des engagements quelconques et se sont obstinés à réclamer le retrait immédiat de la totalité de nos forces.

Du côté chinois, à la S.D.N., on laissait entendre que les négociations de Changhai avaient pratiquement échoué et que toute l'affaire devait être reprise par le conseil de la S.D.N.

Devant cet état de choses, le Comité permanent de l'assemblée décida de se réunir.

Un télégramme de Tokio fit connaître les instructions données par le ministre des affaires étrangères aux délégués japonais à Genève :

1° Le Japon déplore que les Chinois, pour se dérober à toute responsabilité aux yeux de leur pays, à des fins de politique intérieure, aient suggéré de porter la question de la trêve devant le comité, alors qu'à la conférence de Changhai on était déjà arrivé à un accord qui n'attendait plus que l'approbation du gouvernement chinois ;

2° Le comité devrait rejeter la suggestion chinoise et presser les représentants du gouvernement de Nankin de décider eux-mêmes de l'acceptation ou du rejet de la trêve ;

3° Au cas où le comité aborderait la question de la trêve et tâcherait d'exercer une influence sur l'accord, la délégation japonaise ne prendrait pas part à la réunion.

Dans sa seconde séance, le 16 avril, le Comité permanent des 19 jugea qu'il ne lui appartenait pas de fixer le délai de l'évacuation des troupes japonaises. M. Paul-Boncour remarqua que le rôle du comité n'était pas d'entrer dans le détail d'une négociation « qui ne peut se poursuivre utilement que sur place » et que le soin de constater si les conditions sont « revenues normales » à Changhai pourrait être confié à la commission mixte constituée pour surveiller la zone évacuée. D'autres membres suggérèrent au président, M. Hymans, de favoriser la reprise des négociations entre les représentants des deux parties. M. Hymans eut à ce sujet

des entretiens avec MM. Nagaoka et Yen, et le 19 le Comité tint une séance privée. La question à l'ordre du jour portait sur les délais d'évacuation. Il s'agissait de savoir :

- 1° Si un délai devait être fixé ;
- 2° Quelle serait l'autorité qui le fixerait ;
- 3° Quelle serait la durée de ce délai.

Sur le premier point, on répondait unanimement par l'affirmative. Sur le second, les membres différaient d'avis. Ils se trouvaient en présence d'une déclaration préalable des autorités japonaises assurant que Tokio dénierait, soit à l'assemblée de la S.D.N., soit au comité permanent, le droit de se substituer à la commission de Changhai. Certains membres estimaient, au contraire, qu'il appartenait au Comité de décider, et M. Madariaga, représentant de l'Espagne, proposait qu'une commission désignée par l'assemblée se rendit à Changhai pour fixer en connaissance de cause le délai d'évacuation. M. Paul-Boncour, de concert avec le délégué irlandais, fit une proposition plus acceptable.

La commission mixte de Changhai appréciera si les conditions normales ont été rétablies ; elle exprimera son avis sur le délai d'évacuation. Ce n'est que dans le cas où les autorités nippones ne tiendraient pas compte de cet avis que le comité des 19 interviendrait.

Tokio fit connaître sa pensée :

1° Le Japon est profondément satisfait de voir le comité des 19 se déclarer en faveur du principe que les pourparlers de paix aient lieu sur place et que les propositions de paix soient justes et raisonnables ;

2° Le Japon ne fait d'objection ni à l'idée de fixer la date du retrait des troupes dans les conditions prévues à l'article 3, ni au projet d'accord, ni à l'annulation du règlement indépendant élaboré par le Japon. Toutefois, le Japon s'oppose à ce que le comité mixte soit qualifié pour juger de l'amélioration de la situation à Changhai.

On apprit en même temps que Nankin accepterait un projet de résolution basé sur la proposition formulée par M. Paul-Boncour. C'est alors que la nouvelle d'un ajournement *sine die* de la conférence de l'armistice parvint à Genève. Les Japonais n'admettaient pas qu'une tierce partie — en l'espèce la commission permanente de l'assemblée de la S.D.N. — pût intervenir au sujet du retrait de leurs troupes. Autrement dit, ils contestaient le statut légal de la commission permanente. Grâce aux efforts de sir Miles Lampson, ministre de Grande-Bretagne en Chine, une formule susceptible de réaliser un accord entre les deux parties en présence fut proposée au Cabinet de Tokio, qui ne la prit d'ailleurs en considération que sous réserve qu'elle serait proposée au cours des négociations de Changhai, et non au cours des délibérations de Genève. Suivant le compromis élaboré par sir Miles Lampson, la commission mixte de Changhai jugerait du rétablissement des conditions normales dans la zone occupée, et, dès ce moment, elle pré-

viendrait les autorités militaires nippones de la possibilité du retrait des troupes. Nankin ne s'opposait pas à cette proposition. La reprise des pourparlers semblait donc proche.

Dans ces conditions, les « dix-neuf » de Genève se réunirent le 26 pour reconnaître qu'ils devaient demeurer dans l'expectative.

Une conférence des ministres des puissances eut lieu au consulat britannique de Changhai pour délibérer sur la formule d'arrangement de sir Miles Lampson. Les efforts faits de ce côté aboutirent. Chinois et Japonais acceptèrent de reprendre les négociations directes pour arrêter les détails de l'évacuation des forces nippones.

L'assemblée extraordinaire de la Société des Nations se réunit le 30 avril. Son président, M. Hymans, présenta un rapport de la commission des « dix-neuf » décrivant l'évolution des événements depuis le vote de la résolution du 11 mars. Il constata que les hostilités avaient virtuellement cessé. Le Japon procédait au retrait d'importantes forces militaires et navales. M. Hymans attribua cet heureux résultat à l'activité de la commission des « dix-neuf » : la signature des clauses d'armistice était proche. Puis il donna lecture de cette résolution finale :

L'assemblée :

1. Considérant que les résolutions de l'assemblée extraordinaire, en date du 4 et du 11 mars, ont recommandé que des négociations soient engagées par les représentants chinois et japonais, avec le concours des autorités militaires, navales et civiles des puissances ayant des intérêts spéciaux dans les concessions de Changhai, en vue de la conclusion d'arrangements destinés à rendre définitive la cessation des hostilités et à régler le retrait des forces japonaises ;

2. Considérant que, s'il n'appartient pas au comité spécial de se substituer aux négociateurs, — les arrangements envisagés dans les résolutions de l'assemblée du 4 et du 11 mars ne pouvant être conclus que sur place, — toute puissance représentée aux négociations a le pouvoir, en cas de difficultés graves dans les progrès desdites négociations ou dans l'exécution des arrangements susmentionnés, de signaler lesdites difficultés audit comité, qui exerce ses fonctions au nom et sous le contrôle de l'assemblée ;

3. Considérant que les négociations doivent être poursuivies, conformément aux résolutions précitées, par l'assemblée, sans qu'aucune des parties puisse prétendre imposer des conditions incompatibles avec lesdites résolutions ;

4. Ayant pris connaissance des articles du projet d'armistice qui ont été communiqués au comité de l'assemblée et qui ont été acceptés par les deux parties ;

5. Estime que ces articles sont conformes à l'esprit desdites résolutions ;

6. Constate notamment que, par l'article 3 dudit projet, le gouvernement japonais s'engage à opérer le retrait de ses forces dans la concession dans le district de Hong-Keou, sur les positions où elles se trouvaient avant l'incident du 28 janvier 1932 ;

7. Déclare qu'il est conforme à l'esprit des résolutions de l'assemblée du 4 et du 11 mars que ce retrait ait lieu à bref délai ;

8. Déclare que la résolution du 4 mars ne sera pleine-

ment exécutée que par le retrait complet des forces japonaises ;

9. Prend acte du fait que le projet d'accord prévoit l'institution d'une commission mixte, comprenant des membres neutres chargés de certifier le retrait réciproque, ainsi que de collaborer à l'organisation du transfert des territoires évacués par les forces japonaises à la police chinoise, qui viendra prendre en charge lesdits territoires aussitôt que les forces japonaises se retireront ;

10. Prend acte avec satisfaction du fait que ladite commission aura pour tâche de veiller de la manière qu'elle jugera le mieux appropriée, conformément à ses décisions, à l'exécution des articles 1, 2 et 3, dont le dernier prévoit le retrait complet des forces japonaises sur les positions où elles se trouvaient avant l'incident du 28 janvier 1932 ;

11. Estime qu'en vertu de ses pouvoirs tels qu'ils sont définis à l'annexe 3 du projet d'accord, la commission chargée de veiller à l'exécution des articles 1, 2 et 3 de l'accord, est autorisée à appeler l'attention, en prenant ses décisions, de la manière stipulée à ladite annexe, sur toute négligence dans l'exécution d'une disposition quelconque des articles ci-dessus ;

12. Insiste auprès des parties en cause pour qu'elles poursuivent les négociations en vue d'une rapide conclusion, et prie les gouvernements ayant des intérêts de prêter leur concours à ce sujet ;

13. Relève expressément qu'à défaut d'une telle conclusion, prévue dans les résolutions du 4 mars et du 11 mars, la question reviendra nécessairement devant l'assemblée ;

14. Prie les gouvernements des puissances ayant des intérêts spéciaux dans les concessions de Changhai de transmettre à la Société des nations les informations que possédera, en vertu de ses attributions, la commission mixte à constituer, et qui leur seront fournies par leurs représentants respectifs dans ladite commission.

Le représentant de la Chine, M. Yen, rendit hommage aux efforts faits pour « amener le Japon à cesser les hostilités à Changhai ».

De son côté, M. Nagaoka, ambassadeur à Paris, déclara, au nom de la délégation japonaise, que son gouvernement était prêt à signer à la conférence de Changhai l'accord établi par celle-ci. Il ajouta qu'il s'abstiendrait dans le vote de la résolution de l'assemblée de la S.D.N., le gouvernement japonais maintenant ses réserves juridiques sur l'application de l'article 15 du pacte au conflit sino-japonais.

M. Hymans procéda au vote par appel nominal. Toutes les délégations se prononcèrent affirmativement, à l'exception des représentants japonais. D'après le règlement intérieur de l'assemblée, les délégations qui s'abstiennent sont considérées comme absentes. Aussi le président put-il déclarer que la résolution avait été adoptée à l'unanimité.

Remarquons que l'attitude de la commission des « dix-neuf » n'avait fait qu'encourager le Japon dans son abstention. En effet, dans sa dernière réunion, cette commission avait considéré que la conclusion d'un armistice à Changhai ne mettrait pas fin à son mandat, étant donné que la résolution votée en février par l'assemblée extraordinaire précisait que c'est l'ensemble du conflit sino-japonais qui est évoqué devant elle. Or on sait que, suivant Tokio, ce

conflit est limité à Changhaï. Chaque fois que Genève avait insisté sur l'application de l'article 15 à l'affaire mandchoue, la délégation japonaise avait réagi de telle manière que l'on put parfois se demander si le gouvernement nippon n'aurait pas jusqu'à quitter la S.D.N. Il n'était donc pas permis d'ignorer le sentiment du Japon : la question mandchoue est hors du débat. Mais, malgré la susceptibilité japonaise à cet égard, Genève n'a pas cessé de considérer le conflit sino-japonais en bloc. Au reste, la délégation chinoise s'est efforcée de l'entretenir dans cet état d'esprit, et la veille même du vote de la résolution du 30 avril, elle remit au secrétaire général de la S.D.N. une note de son gouvernement exposant que, depuis la guerre russo-japonaise de 1904-1905, « l'intention du Japon a toujours été de s'emparer de la Mandchourie, dès qu'une occasion favorable se présenterait ». A plusieurs reprises, auparavant, Nankin avait déclaré que l'occupation militaire de la Mandchourie constituait une violation de l'intégrité territoriale chinoise. Aujourd'hui, il affirme avec quelque apparence de raison que

Ce que l'on a appelé l'Etat de Mandchourie n'a été, dès le début et à toutes les phases de son développement, créé et maintenu qu'à l'instigation et avec l'appui du Japon.

L'affaire de Changhaï liquidée, la S.D.N. s'attaquera-t-elle de nouveau au problème mandchou ? Sur ce terrain, profondément travaillé en ces derniers mois, elle devra avancer prudemment, munie de toutes les informations qui jusqu'ici lui firent défaut.

A. M.

Le sentiment des Américains sur le Démêlé sino-japonais

Notre collaborateur, M. Albert Maybon, s'est efforcé, dans les articles si documentés qu'il donne chaque mois à l'*Asie Française*, de placer sous les yeux de nos lecteurs toutes les vicissitudes de l'affaire sino-japonaise et de leur faire connaître les principaux documents produits devant la Société des Nations par les deux partis, comme aussi les sentiments mêmes dont les membres de la Société des Nations se sont trouvés animés en présence d'un conflit dont, dès le premier jour, ils avaient pu constater la gravité et le danger pour la paix universelle. Il ne s'agit pas pour nous de revenir sur l'exposé de notre collaborateur, mais nous voudrions le compléter en faisant entendre aujourd'hui une voix que M. Albert Maybon n'avait point à faire entendre et qui n'en a pas moins sa très grande importance : c'est celle des Etats-Unis.

Chacun sait que les Etats-Unis ne font point partie de la Société des Nations, mais ils n'ont pas pu, dans une circonstance aussi grave que celle-là, ne pas faire connaître leur point de vue et leur sentiment. Ils l'ont fait d'abord par une note de M. Stimson publiée le 8 janvier de cette année-ci et appelée par la *Washington Post* la « doctrine Hoover » ; ils l'ont fait davantage encore dans une longue lettre qu'au début du mois de février, le même M. Stimson a adressée au Sénateur Borah et qui a obtenu l'approbation de la plus grande partie de la presse américaine. Cette note a été communiquée par les soins du gouvernement américain non pas seulement au Japon, mais aussi à toutes les Puissances : c'est un document de toute première importance, par conséquent, qu'il convient de verser au dossier que l'*Asie Française* travaille chaque mois à constituer sur le conflit sino-japonais.

Voici le texte de cette lettre :

Mon cher sénateur Borah,

Vous m'avez demandé mon opinion sur la question de savoir si, comme on l'a parfois prétendu récemment, la situation actuelle de la Chine indique, d'une manière quelconque, que le traité dit des neuf puissances soit devenu inapplicable ou inopérant, ou doive être révisé, et, dans ce cas, quelle devrait être, à mon avis, la politique de ce gouvernement.

Le traité, comme il va de soi, vous le savez, constitue la base légale sur laquelle est fondée la politique « de la porte ouverte » en ce qui concerne la Chine. Cette politique, formulée par John Hay en 1899, a mis fin aux conflits soulevés entre diverses nations à l'endroit de ce qu'on a appelé des « sphères d'intérêt » en Chine, conflits qui menaçaient de provoquer le démembrement de cet empire.

Pour atteindre ce but, M. Hay invoquait deux principes :

- 1° L'égalité des chances commerciales entre toutes les nations dans leurs relations avec la Chine, et
- 2° Comme élément nécessaire à cette égalité, la sauvegarde de l'intégrité territoriale et administrative de la Chine.

Ces principes n'étaient pas une innovation dans la politique étrangère de l'Amérique. C'étaient les principes sur lesquels elle se reposait, depuis maintes années, dans ses relations avec les autres nations. Pour ce qui est de la Chine, ces principes furent invoqués pour remédier à une situation qui, non seulement menaçait l'évolution future et la souveraineté de cette grande nation asiatique, mais aussi qui menaçait de faire naître des rivalités dangereuses et constamment croissantes entre les autres nations du monde.

Déjà une guerre entre le Japon et la Chine avait eu lieu. A la conclusion de cette guerre, trois nouvelles nations intervinrent pour empêcher le Japon d'obtenir certains avantages qu'il réclamait comme fruits de la guerre. D'autres nations avaient sollicité et obtenu des sphères d'intérêt.

En partie comme conséquence de ces interventions, une révolte sérieuse avait éclaté en Chine, mettant en danger les légations de toutes les puissances représentées à Pékin. Au cours même des attaques contre ces légations, M. Hay fit, au sujet de cette politique, une déclaration qui en faisait le principe sur lequel les puissances devaient se baser dans leur action pour le règlement de la révolte. Il disait :

« La politique du gouvernement des Etats-Unis est de

rechercher une solution qui puisse assurer à la Chine une sécurité et une paix permanentes, sauvegarder l'intégrité territoriale et administrative de la Chine, protéger tous les droits garantis aux puissances amies par les traités et le Droit international et sauvegarder, pour le monde, le principe de l'égalité et de l'impartialité du commerce avec toutes les parties de l'empire chinois. »

Il réussit à obtenir l'acquiescement des autres puissances à la politique ainsi formulée.

En prenant ces mesures, M. Hay agissait avec l'appui cordial du gouvernement britannique. En réponse à la déclaration ci-dessus, de M. Hay, le premier ministre britannique, lord Salisbury, se déclarait « très énergiquement d'accord avec la politique des Etats-Unis ».

Pendant les vingt années qui suivirent, la politique de la porte ouverte fut basée sur les engagements officiels ainsi pris par les diverses puissances. Mais au cours de l'hiver de 1921-1922, à une conférence à laquelle participèrent toutes les principales puissances ayant des intérêts dans le Pacifique, la politique fut concrétisée dans le traité dit des neuf puissances, traité qui définit et précisa les principes bases de cette politique. Dans le premier article de ce traité, les puissances contractantes, autres que la Chine, se déclaraient d'accord :

1° Pour respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et administrative de la Chine ;

2° Pour ménager à la Chine l'occasion la plus complète et la plus libre de se développer et de maintenir un gouvernement national efficient et stable ;

3° Pour user de leur influence afin d'établir effectivement et de maintenir le principe de l'égalité dans les relations commerciales et industrielles de toutes les nations sur le territoire de la Chine entière ;

4° Pour s'interdire de profiter des conditions éventuelles se présentant en Chine pour poursuivre l'obtention de droits ou de privilèges spéciaux susceptibles d'amoindrir les droits des sujets ou des citoyens des Etats amis, et de soutenir une action pouvant nuire à la sécurité desdits Etats.

Ce traité formule donc une politique soigneusement développée et mûrie ayant pour but, d'une part, d'assurer à toutes les parties contractantes leurs droits et leurs intérêts en Chine et à l'endroit de la Chine, et d'autre part, d'assurer au peuple chinois l'occasion la plus complète de développer sans être molesté sa souveraineté et son indépendance selon les règles modernes et éclairées que l'on croit être celles adoptées par les autres peuples du monde.

A l'époque où ce traité fut signé, il était de notoriété publique que la Chine était engagée dans un effort pour développer les institutions libres d'une république autonome après avoir, par une révolution récente, abandonné une forme de gouvernement autocratique ; qu'il lui faudrait bien des années d'efforts économiques et politiques pour y arriver, et que forcément ses progrès seraient lents.

Le traité était donc un pacte de renoncement délibéré à toute politique d'agression qui pourrait tendre à une ingérence dans ce développement. On croyait alors — et toute l'histoire de cette évolution de la politique de la « porte ouverte » justifie cette confiance — que c'était le seul procédé qui pût servir au mieux les intérêts, non seulement de la Chine, mais de toutes les nations en relations avec elle.

Dans son rapport au président, la délégation américaine, à la tête de laquelle se trouvait M. Charles E. Hughes, alors secrétaire d'Etat, disait :

« On croit, par ce traité, avoir enfin établi en fait la « porte ouverte » en Chine. »

Au cours des discussions qui aboutirent au traité, le président de la délégation anglaise, lord Balfour, avait fait la déclaration suivante :

« La délégation de l'Empire Britannique a cru com-

« prendre qu'il n'y a à cette table aucun représentant « d'une puissance quelconque qui estime que l'ancien état « de choses « des sphères d'intérêt » soit, ou bien sou- « tenu par un gouvernement quelconque, ou bien consi- « déré comme tolérable dans cette conférence. En ce qui « concerne le gouvernement britannique, il a, de la ma- « nière la plus formelle, déclaré publiquement qu'il con- « sidère cet état de choses comme absolument incompat- « tible avec la situation présente. »

En même temps, le représentant du Japon, le baron Shidehara, exposait aussi la position de son gouvernement :

« Personne ne conteste à la Chine le droit sacré de se gouverner elle-même. Personne ne fait obstacle à la Chine pour développer la grande destinée nationale qui est sienne. »

Le traité fut, à l'origine, rendu exécutoire par les Etats-Unis, la Belgique, l'Empire Britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal. Par la suite, il le fut par la Norvège, la Bolivie, la Suisse, le Danemark et le Mexique. L'Allemagne l'a signé, mais son parlement ne l'a pas encore ratifié.

Il ne faut pas perdre de vue, de plus, que ce traité fut un des différents traités et accords adoptés à la conférence de Washington par les diverses puissances, traités tous liés et indépendants.

Il est impossible de passer outre à un de ces traités, sans troubler l'entente générale et l'équilibre que devaient réaliser et assurer le groupe entier d'accords auxquels on était arrivé.

La conférence de Washington était, essentiellement, une conférence du désarmement, visant à rendre possible la paix dans le monde, non seulement en mettant fin à la course aux armements navals, mais aussi en donnant une solution aux divers autres problèmes troublants qui menaçaient la paix du monde, surtout en Extrême-Orient. Tous ces problèmes étaient interdépendants.

La bonne volonté dont témoigna le gouvernement américain, en abandonnant l'avance qu'il s'était assurée dans la construction des vaisseaux de guerre, et en laissant sans nouvelles fortifications ses positions à Guam et dans les Philippines, avait son explication, entre autres faits, dans celui de l'existence des accords de renoncement contenus dans le traité des neuf puissances, lequel assurait aux nations du monde, non seulement des chances égales pour leur commerce en Extrême-Orient, mais aussi les garantissait contre les agrandissements militaires d'une puissance quelconque, aux dépens de la Chine.

Il n'est pas possible de discuter de la possibilité de modifier ou d'abroger ces clauses du traité des neuf puissances sans prendre en considération, parallèlement, les autres promesses dont, en réalité, elles dépendent.

Six années plus tard, la politique de renoncement à toute agression de la part d'une puissance contre une autre plus faible, base du traité des neuf puissances, fut puissamment renforcée par l'adoption, on peut dire par toutes les nations du monde, du pacte de Paris, dit pacte Briand-Kellogg.

Ces deux traités constituent des mesures indépendantes mais harmonieuses, prises dans le but de former un front unique de la conscience et de l'opinion mondiales en faveur d'un système de développement ordonné, dans le cadre du droit des nations, et par la voie du règlement de tous les conflits par des méthodes de justice et de paix au lieu des méthodes de la force arbitraire.

Le programme envisageant la protection de la Chine contre une agression de l'extérieur constitue une partie essentielle d'une telle évolution. Les signataires du traité des neuf puissances et les nations y ayant donné leur adhésion ont eu la juste impression que l'évolution, dans

l'ordre et la paix, des 400 millions d'habitants de la Chine, était indispensable à la paix du monde entier, et qu'aucun programme visant au bonheur du monde ne pouvait négliger de se préoccuper du bonheur et de la protection de la Chine.

Les événements récents qui se sont déroulés en Chine, surtout les hostilités qui, après avoir commencé en Mandchourie se sont étendues jusqu'à Changhaï, loin de prouver l'opportunité de modifier les traités dont nous discutons, ont eu tendance à démontrer impérieusement l'importance vitale de l'observation loyale des pactes y contenus, à toutes les nations ayant des intérêts en Extrême-Orient.

Il n'est pas nécessaire, dans cet ordre d'idées, de rechercher les causes du conflit ou de tenter d'établir les responsabilités entre les deux nations malheureusement engagées dans ce conflit, car, en dehors de toute responsabilité, il est formellement patent qu'une situation s'est créée qui ne peut, en tout état de cause, se concilier avec les obligations des clauses de ces deux traités et que si ces traités avaient été loyalement respectés, il était impossible qu'une telle situation se produisît.

Les signataires du traité des neuf puissances et du pacte Kellogg-Briand qui ne sont pas en cause dans ce conflit, ne verront, vraisemblablement, aucune raison de modifier les termes de ces traités. A leurs yeux, la véritable valeur de l'accomplissement loyal des traités a été nettement démontrée par les périls courus et par les pertes supportées par les nations intéressées du fait de la situation à Changhaï.

Voici quelle est l'opinion de notre gouvernement :

Nous ne voyons aucune raison de renoncer aux principes éclairés qui sont incorporés dans ces traités.

Nous estimons que la situation actuelle aurait été évitée si les obligations avaient été loyalement observées. Et rien n'est venu faire la preuve que la légitime obéissance aux clauses aurait été un obstacle à la protection adéquate des droits légitimes qu'ont, en Chine, les signataires de ces traités et leurs nations.

Le 7 janvier dernier, sur mandat du président, notre gouvernement a notifié officiellement au Japon et à la Chine qu'il ne reconnaît aucun état de choses, aucun traité ou accord, conclus par ces gouvernements, en violation des clauses des traités et qui affecteraient les droits de notre gouvernement ou de ses ressortissants en Chine.

Si une résolution et si une attitude analogues étaient prises par les autres gouvernements du monde, il en résulterait une « réserve de Droit » à du fait de cette initiative, laquelle, à notre avis, mettrait en question, dans l'avenir, la légalité de tout titre ou de tout droit éventuellement obtenu par pression ou par violation des traités; cette initiative, comme l'histoire le démontre, aurait pour résultat final la restitution à la Chine des droits et des titres dont elle aurait pu être dépossédée.

Dans le passé, notre gouvernement, au titre de l'une des principales puissances dans l'Océan Pacifique, a basé sa politique sur la foi inébranlable dans l'avenir des peuples de la Chine et dans le succès final de l'application à leur endroit des principes de l'équité, de la patience et de la bonne volonté réciproques. Nous nous faisons une juste idée de l'immensité de la tâche qu'ont devant eux les hommes d'Etat chinois pour assurer l'évolution de ce pays et de son gouvernement.

Ce sont les retards de son évolution, l'instabilité de ses tentatives pour établir un gouvernement responsable que MM. Hay, Hughes et leurs contemporains ont prévus, et c'est en vue de ces obstacles mêmes que la politique de la porte ouverte a été formulée pour permettre de les surmonter.

Nous partageons l'avis de ces hommes d'Etat qui, repré-

sentant toutes les nations participant à la conférence de Washington, ont décidé que la Chine avait le droit de se voir octroyer le temps nécessaire pour effectuer son évolution. C'est cette politique que nous avons l'intention d'appliquer dans l'avenir.

VARIÉTÉS

L'ADMINISTRATION CIVILE DE L'INDE IL Y A CINQUANTE ANS

Dans le *Times* du 25 février, sir Walter R. Lawrence a publié de bien curieux souvenirs sur sa carrière administrative dans l'Inde : mélange d'humour, de nostalgie, de regret du passé, de crainte pour l'avenir, de confiance cependant dans les destinées de l'Angleterre et de la « Dépendance », d'attachement à la reine Victoria, d'affection pour le peuple indien :

Je suis un « Victorien », écrit-il, et assez optimiste pour voir que mon pays n'est pas en plus mauvaise posture que lorsque j'étais jeune; et je sais aussi que, dans ces jours d'avant l'essence d'automobile, la vie était bonne, pleine et belle.

Les choses, certes, ont bien changé dans l'*Indian Civil Service* depuis l'époque — c'était en 1879 — où il débutait à Lahore. Il n'y avait pas encore longtemps que la protection avait cessé d'être le seul moyen d'obtenir une place dans l'administration; cela peut paraître étrange à des Français (car nous sommes tous, plus ou moins, des fils de la Révolution, et nous avons lu la Déclaration des Droits de l'Homme), mais, jusqu'en 1853, il n'y avait, en Angleterre, ni examens ni concours pour l'entrée dans les services de l'Etat, et la seule qualité requise des candidats était la recommandation d'un personnage influent; et lorsque, cette année-là, sir Charles Trevelyan et Stafford Northcote présentèrent, sur l'invitation de Gladstone, leur rapport tendant à instituer un examen d'entrée dans l'administration de la Grande-Bretagne, une vive opposition se manifesta. Nous en trouvons un amusant écho dans un roman d'Anthony Trollope, « *The Three Clerks* », paru en 1858, où, sous le nom de sir Gregory Hardlines, sir Charles Trevelyan est ouvertement critiqué; l'un des personnages, M. Jobbles, archétype de l'examineur,

a passé sa vie à poser des « colles », à découvrir l'ignorance par des questions orales, et à inviter la science à se manifester par des textes imprimés; il a l'ardente ambition d'examiner toute la population adulte de la Grande-

Bretagne, et il a été jusqu'à suggérer que les candidates fussent, elles aussi, soumises à sa règle et à son compas.

Le romancier ne croyait pas être si bon prophète !

*
**

Quand sir Walter R. Lawrence résolut d'entrer dans l'administration de l'Inde, il ne connaissait rien de ce lointain pays; de ses nombreux frères, seul l'ainé avait quitté la mère-patrie pour aller dans la « Dépendance », durant la Grande Mutinerie; et le seul renseignement qu'il donnât à son cadet, c'est « qu'il faisait fort chaud à Lucknow »; les quelques personnes de son entourage qui avaient séjourné là-bas n'étaient pas plus explicites; mais

il est difficile de donner la moindre idée de l'Inde quand on est loin de son soleil, de l'odeur de ses épices, des arbres en fleur, de la terre chaude, des couleurs et des bruits, de la langue, des noms étranges, des dialectes de ce pays mystérieux et fascinant.

Au *Balliol College* d'Oxford, son maître, l'original Dr. Jowett, avait approuvé son projet de se consacrer aux questions d'hygiène publique, mais n'avait pu lui fournir aucune indication utile. Il était donc tout à fait « neuf » quand il débuta, et commit — il le reconnaît avec bonne humeur — plus d'une « gaffe ». L'une des premières fut de vouloir faire asseoir le musulman Iman Khan, qui venait offrir ses services comme valet de chambre et cuisinier, et de lui proposer de porter un turban bleu ou rose.

*
**

Les fonctionnaires formaient alors une véritable caste, vivant à l'écart des indigènes, qui regardaient l'administration du même œil que les radjas considèrent la danse : quelque chose qu'on ne fait pas soi-même, mais que l'on fait faire par les autres.

Les 60 autres millions d'intangibles habitent dans la banlieue des villes, à la lisière des villages; nous vivions plus loin encore, dans les « stations », ou le « cantonnement » si nous appartenions à l'armée.

La vie était simple et frugale; les traitements, modestes, excluaient toute idée de luxe; comme chacun savait exactement ce que gagnaient les autres, l'ostentation eût été ridicule. Comme mobilier, un lit de camp, deux chaises, quelques coffres, un bassin de cuivre, et, dans la pièce voisine, la moitié d'un tonneau pour les douches: les murs, blanchis à la chaux, avec quelques taches de pluie et d'huile autour du trou dans lequel grinçait la corde du *punka*; en fait de pla-

fond, une toile tendue où rats, serpents, chauves-souris et oiseaux se livraient à de nocturnes sarabandes. On faisait une énorme consommation de conserves; il n'y avait pas plus de dentistes que de cinémas, mais on ne s'en portait pas plus mal. Lors des réceptions, chacune des dames apportait sa musique, et tous y allaient de leur grand air; on inscrivait des « pensées » dans les albums; pas de théâtre, et, comme concerts, les cuivres de la musique du régiment.

Le code de la caste se réduisait à trois articles : travailler dur, avoir confiance en l'indigène, rester anglais. Cette dernière prescription n'était point inutile : un Anglais, jeune et, par suite, sensible aux influences, isolé au milieu de gens courtois et charmants comme savent l'être les Orientaux, courait grand risque de se laisser « indianiser ». Tandis que l'indigène est rebelle à toute « anglicisation » :

J'en ai vu et connu beaucoup qui parlaient anglais et s'habillaient à l'anglaise; mais ils ne seront jamais Anglais: ils auraient trop à quitter et à perdre.

Sir Walter R. Lawrence se rencontre ici avec Kipling; on se rappelle le portrait qu'il a tracé de Grish Chunder dans « *The finest story in the world* » :

C'était un jeune Bengali, bien portant et gras, vêtu avec un soin scrupuleux d'une redingote, d'un chapeau haut de forme, d'un pantalon clair et de gants de peau. Son père l'avait envoyé en Angleterre pour devenir civilisé.

— Grish Chunder, vous avez été trop bien élevé pour croire à un Dieu, n'est-ce pas ?

— Oui, certainement, *ici*; mais, quand je rentrerai chez moi, il me faudra me soumettre aux superstitions populaires, et accomplir des cérémonies de purification, et mes femmes oindront les idoles.

— Et fêteront le *pourohit*, et vous replongeront dans votre caste, et referont de vous un bon *khoutri*; et vous mangerez la nourriture *desi*, et tout cela vous plaira, depuis l'odeur de la cour de votre maison jusqu'à l'huile de moutarde que l'on répandra sur vous.

— Oui, tout cela me plaira, dit Grish Chunder, dans un moment de franchise: une fois Hindou, toujours Hindou.

Combien de politiciens en chambre ce double témoignage devrait faire réfléchir! et la carrière de Gandhi en est une éclatante confirmation.

*
**

Existence monotone, pensera-t-on, et fastidieuse. Sans doute, à part quelques heures de douce rêverie dans des jardins enchantés, elle ressemblait fort à celle que l'on mène dans une prison; mais, un jour, les hôtes de la geôle de Peschawar faisant entendre des récriminations, le directeur les fit taire en les menaçant de leur

rendre leur liberté : il en était de même dans l'*Indian Civil Service*.

Qu'est-ce donc qui soutenait ces jeunes hommes dans leur labeur? Deux sentiments, très différents mais également puissants : un dévouement presque mystique pour la Reine, et l'amour du travail. Quand, levant son verre, on disait : « La reine-impératrice, Dieu la bénisse! », ce n'était point une vaine formule vide de sens; et l'hymne national éveillait dans le cœur la même émotion que « *Home, sweet Home* ». Et l'on s'acharnait au travail. Mais sir Walter R. Lawrence note avec beaucoup de perspicacité quel était le point faible du système :

Tout reposait sur le chef de district; s'il avait jamais le loisir de réfléchir, il devait s'apercevoir que sa tâche devenait trop lourde. J'ai été un modeste rouage de la machine, puis j'ai eu ma place dans la chambre de chauffe; dans les derniers jours de la reine Victoria, j'ai été la mouche du volant au moment où il tournait le plus vite; mais même moi j'ai pu voir que le travail devenait trop complexe et trop absorbant pour le chef de district, et que la manie du gouvernement pour la centralisation, l'uniformité et la statistique entraverait l'homme dont tout dépend: s'il perdait le contact direct avec la population, tout était perdu. Cela peut sembler une opinion « victorienne »; mais je citerai à l'appui sir John Simon, homme « à la page » et sans préjugés.

*
**

Quelle conclusion sir Walter R. Lawrence tire-t-il de ce regard sur un passé déjà lointain, bien que peu éloigné de nous? La voici, telle qu'il la donne :

Dans l'Inde, tout est une question d'allure. L'allure des paysans était celle de leurs bœufs de labour; durant l'ère victorienne, nous allions du même pas qu'eux. Le jour viendra-t-il où nous dévorerons la grand'route dans un nuage de poussière, tandis que nos vieux amis et leurs buffles nous regarderont de loin avec étonnement, et que l'agitateur venu de la ville leur dira : « Voilà votre maître et seigneur qui passe; quel souci a-t-il de vous? » L'allure, jadis, était lente, mais sûre; elle est beaucoup plus rapide, aujourd'hui; avons-nous, les paysans ont-ils le même sentiment de sécurité? Car ce sont les villages qui forment la mer profonde et loyale, les villes ne sont que l'écume qui vient battre le rivage.

Ecouterait-on, dans la mère-patrie et dans les assemblées politiques de l'Inde, ces sages réflexions d'un homme mûri par une longue expérience? Notre époque est en proie au vertige de la vitesse, au risque de se rompre le cou.

PAUL MARTIN.

Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Généralités

A la fondation Lucien de Reinach. — La Fondation Lucien de Reinach, reconnue d'utilité publique, a pour rôle d'assister les anciens coloniaux sans fortune, leurs veuves, leurs orphelins; elle attribue des prix et des médailles aux officiers, fonctionnaires, explorateurs, savants, etc..., et subventionne diverses œuvres et missions scientifiques.

Les ressources de l'œuvre proviennent exclusivement d'une dotation et d'un legs de la regrettée Mlle Juliette de Reinach, décédée en décembre 1926.

A la suite de la nomination de M. le Président de la République comme Président d'honneur de l'œuvre dont il était, hier encore, le président effectif, le Bureau actuel est composé comme suit :

Président : M. le général Guillaumat ;

Vice-Présidents : MM. le Professeur Jeanselme ; André Lebon, ancien ministre ; Ernest Meyer, conseiller d'Etat ; Picanon, inspecteur général des Colonies ;

Membres : MM. Jean Bazin, Henri Beer, Gratien Candace, le Recteur Charléty, l'ingénieur en chef Getten, Guillaume Grandidier, de Nalèche ;

Secrétaire général : G. Julien, gouverneur honoraire des Colonies.

Auprès de la Banque de l'Indochine, M. Candace assume les fonctions de Trésorier-adjoint, en remplacement du regretté M. Emile Senart, Membre de l'Institut.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Les économies. — La situation budgétaire actuelle commande la plus rigoureuse restriction des dépenses, et le gouverneur général se consacre sans défaillance à cette tâche ingrate.

On se rappelle les premières décisions prises à l'égard des multiples indemnités qui s'ajoutent aux traitements des fonctionnaires indochinois. Le gouverneur général a tenu bon devant les protestations des intéressés et une commission a reçu la mission de proposer un nouveau régime moins dispendieux des indemnités et suppléments de solde.

Dans le but de supprimer peu à peu un certain nombre de fonctionnaires de l'ordre administratif, le gouverneur général a fixé à sept heures, au lieu de six, la durée journalière du travail dans les bureaux.

Certains emplois ont été supprimés, celui en-

tre autres de chef du service économique du gouvernement général, dont le titulaire a reçu une nouvelle affectation au Cambodge.

Un grand nombre de bureaux de poste ont été fermés. Ils avaient été multipliés dans les années de prospérité et beaucoup ne traitaient que des affaires insignifiantes. Tous ceux qui restaient en dessous du chiffre de 100 piastres par mois ont été condamnés à disparaître.

Des circulaires du gouverneur général ont prescrit l'économie dans tous les domaines. « Les fournitures de bureau, dit l'une de ces circulaires, donnent lieu à un gaspillage certain. Trop souvent les quantités prévues n'ont pas de proportion avec les possibilités d'absorption des services ». Il faut restreindre les quantités et aussi les qualités. Aux encres de luxe de marque étrangère sera substituée une bonne encre ordinaire française. Les bordereaux seront remplacés par une simple fiche blanche ou de couleur, « les plis devront être placés directement, sans être pourvus d'une enveloppe, dans le cahier de transmission ».

Mais le budget général supporte de nombreuses dépenses faites hors de la colonie. De ce côté aussi des économies sont réalisées. Le gouverneur général a supprimé à compter du 1^{er} janvier 1932 les indemnités précédemment allouées à titre de frais de représentation et de tournées au délégué du Ministère des Affaires étrangères au Yunnan, à l'attaché militaire de France au Yunnan, au médecin-chef de l'hôpital français de Yunnan-fou, au directeur de l'école franco-annamite de Yunnan-fou, au médecin-chef de l'hôpital français de Mong-tseu, au consul de France à Canton, au médecin-chef de l'hôpital français de Canton, aux consuls de France à Pakhoi, Long-tcheou Hoihao, Hong-kong, Ouhône, Colombo, Manille et Singapour.

Est également supprimée la contribution forfaitaire allouée au consul général de France à Batavia, à titre de contribution aux dépenses de son poste.

La lutte contre la crise. — Au moment où l'Indochine traverse une crise douloureuse, il est naturel qu'elle puisse compter sur la collaboration et l'aide de la France. Cet appui ne lui fait pas défaut. Dès son retour d'Extrême-Orient, M. P. Reynaud avait préparé un projet de loi sur les prêts fonciers dans la colonie et commencé des démarches en vue d'autoriser l'Indochine à emprunter 250 millions de francs. Son successeur au ministère des Colonies, M. de Chappedelaine, après une nouvelle étude de la question, a groupé en un projet de loi unique toutes les dispositions nécessaires pour permettre à l'Indochine de lutter efficacement contre une crise économique sans précédent. Ce projet de loi a été voté par les Chambres dans les derniers jours de la législature qui vient de prendre fin.

En premier lieu, la loi qui vient d'être votée porte autorisation au gouvernement général de

contracter un emprunt de 250 millions à court terme, mais dont la consolidation est prévue. Cet emprunt permettra de faire face au déficit budgétaire de l'exercice 1931, exceptionnel d'ailleurs, puisque les précédents exercices avaient toujours présenté un excédent de recettes sur les dépenses. L'emprunt est donc destiné à parer à une situation particulière et momentanée due à la crise.

Ensuite, la loi prévoit que des établissements privés spécialisés pourront contracter, dans la limite de cent millions, des emprunts, avec l'aval du gouvernement général, en vue de prêts à long ou moyen terme, aux propriétaires de rizières.

Le problème du riz domine en effet toute la vie économique du Sud de l'Indochine, l'Asie française a eu déjà l'occasion d'insister sur ce point. Alors que d'autres régions de la colonie en sont encore au stade, à peine modifié par nous, de l'économie fermée, la Cochinchine vit de ses exportations de riz. Or celles-ci, qui atteignaient naguère près de 1.800.000 tonnes, sont tombées à moins d'un million de tonnes. Les prix du riz ont baissé de 50 pour cent en quelques mois.

Dans son magistral discours au Grand Conseil de 1931, M. Pasquier a exposé avec clarté les conséquences foncières de cet état de choses.

Ces dernières années, nous avons assisté à une inflation considérable des valeurs foncières par suite de l'accroissement rapide de la vente de la terre et à une inflation consecutive du crédit, les prêts étant accordés sans garanties suffisantes et, peut-on dire, sans limites.

Maintenant, c'est un mouvement inverse de déflation qui se produit. Une diminution de 50 % de la rente de la terre jointe à un resserrement des exportations met en fâcheuse posture surtout de gros et moyens producteurs qui, spéculant sur le maintien indéfini des hauts prix, ont, — ils le disent eux-mêmes, — étendu leurs cultures au delà de leurs capacités financières, mettant en exploitation des terres de médiocre qualité qu'il faut à présent abandonner, stockant parfois, dans l'espoir de cours toujours plus élevés, des récoltes qu'ils sont contraints par la suite de liquider à vil prix.

... Les créanciers hypothécaires, en présence de cette situation, devant la diminution de moitié de la valeur de leurs gages, ont exigé de leurs débiteurs la stricte exécution de leurs engagements et, ceux-ci n'ayant pu les tenir, ils ont poursuivi la réalisation des gages. Il s'est produit un retournement des positions aussi brusque que dans une bourse de valeurs. La position vendeur n'a pas trouvé de contre-partie et, du fait de l'abstention des acheteurs, on a vu des propriétés se vendre non point seulement à moitié d'une valeur fixée suivant les hautes estimations de 1929 et 1930, mais au quart, au cinquième de cette valeur et parfois moins.

Les prêts fonciers organisés par la loi empêcheront ces ventes à vil prix. Ils seront consentis à des taux d'intérêts raisonnables qui prémuniront les propriétaires de rizières contre les poursuites de leurs créanciers et les offres des prêteurs à des taux exorbitants. La loi prévoit toutes les garanties de contrôle nécessaires puisqu'un décret, rendu sur le rapport du ministre

des colonies et contresigné par le ministre des finances, fixera les conditions auxquelles la garantie de la colonie sera accordée aux emprunts contractés par les établissements privés spécialisés.

Il reste enfin à signaler une mesure heureuse prévue dans les dernières dispositions de la loi. Il s'agit de la création d'un établissement public, placé sous le contrôle du gouvernement général. Cet établissement public pourra, avec la garantie de l'Indochine, emprunter 170 millions. Il absorbera alors les créances du gouvernement général, représentant les avances faites aux planteurs et à la caisse de compensation du caoutchouc exporté (caisse instituée en mars 1931). Les finances indochinoises seront par là sérieusement allégées. Le reliquat, de l'emprunt permettra en outre d'allouer des avances à des planteurs dont les cultures de caféier et d'hévéa ne sont pas encore productives.

Ainsi la loi récemment votée apporte aux producteurs indochinois, riziculteurs et planteurs, de solides avantages qui atténueront sans aucun doute les conséquences de la crise. Il importait de mettre en pleine lumière l'appui que la France donne à sa colonie.

L'exportation du riz indochinois en France. —

En 1930, le riz sorti de Saigon a pris les destinations suivantes :

Hong-kong 27,31 % du total;
France 22,38 %;
Chine (moins Hong-kong) 17,52 %;
Indes néerlandaises 11,02 %;
Singapour 9,48 %;
Divers 12,29 %.

Le gouverneur général, commentant ces chiffres devant le grand Conseil de 1931, fit la déclaration suivante :

Un léger effort suffirait pour que la métropole devint notre plus gros et plus fidèle client. Dans ce but j'ai passé, d'accord avec M. le Ministre des Colonies et après avis favorable de votre Commission permanente, une convention avec l'Agence Havas, en vue d'une campagne de publicité moyennant un versement maximum de deux millions de francs par an. J'attends de bons résultats de cet effort, qui doit se doubler, au surplus, d'un effort parallèle auprès des grands Services publics et d'un renforcement de la protection douanière, à leur entrée en France, des riz d'Indochine.

Quels sont les premiers effets de cette campagne de propagande ? Un communiqué du gouvernement général, que reproduit la presse indochinoise, nous apporte quelques renseignements. Ce document constate d'abord que, d'après les statistiques de sortie des riz du port de Saigon, « les chargements pour France ont marqué, ces derniers temps, une tendance assez nette à l'accroissement ».

Voici comment est organisée la propagande :

Un comité de contrôle a été institué en liaison avec l'Agence Havas par le directeur de l'Agence économique

de l'Indochine à Paris, président, et les représentants des principaux exportateurs de riz. Ce comité a veillé à ce que, en complément de la propagande entreprise dans les principaux journaux français, un nombre considérable de maisons de commerce aient été pourvues de pancartes indiquant que le riz mis en vente par leurs soins provient de Saigon. Une série de formules lapidaires et incisives, de nature à frapper l'imagination, furent ainsi mises en œuvre.

L'effet ne s'en est pas fait attendre : ce sont maintenant les commerçants qui viennent eux-mêmes solliciter l'autorisation d'utiliser la marque « Riz d'Indochine ». Cette appellation, que grossistes et détaillants ne voulaient pas employer jusqu'ici, est devenue au contraire une référence. Ce fait important vaut d'être signalé.

L'administration de l'armée a pris des mesures pour assurer au riz une place plus importante dans l'alimentation de la troupe. Les services vétérinaires d'Alfort étudient en même temps la possibilité de développer la consommation du paddy dans l'alimentation des chevaux.

Dans les campagnes, une propagande active est poursuivie, non seulement par des tracts et des articles de journaux, mais par une action auprès des syndicats agricoles.

Mais il importe qu'on se souvienne en Indochine de l'exclusivisme de nos populations des campagnes, en ce qui concerne les intérêts de l'agriculture métropolitaine, dont il ne faudrait pas éveiller les susceptibilités, en semblant vouloir opposer le riz au blé ou à l'avoine. Les progrès dans les campagnes seront donc fatalement plus lents.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont donc nettement encourageants. Ils ne doivent pourtant pas, ajoute le Communiqué, « distraire les riziculteurs indochinois dans l'effort qu'ils poursuivent pour l'amélioration et la standardisation de leurs produits et l'abaissement de leur prix de revient ».

COCHINCHINE

La représentation annamite au Conseil colonial.

— Au cours de son voyage en Indochine, M. Paul Reynaud avait reçu des mains de M. Bui-quang-chiêu le cahier des revendications des Annamites de Cochinchine, que le ministre avait promis d'examiner avec la plus grande bienveillance.

Une première satisfaction a été donnée aux indigènes Cochinchinois par un décret du 6 janvier, qui leur accorde dans le Conseil colonial une représentation égale à celle des Français. Voici les principaux articles de ce décret :

Le Conseil colonial comprend :

Dix conseillers titulaires et cinq conseillers suppléants élus par le corps électoral français;

Un membre français et un membre indigène, délégués de la Chambre de commerce de Saigon et élus au sein de cette compagnie;

Un membre français et un membre indigène délégués de la Chambre d'agriculture de la Cochinchine et élus au sein de cette compagnie;

Dix conseillers titulaires et cinq conseillers suppléants, élus par le corps électoral indigène.

La durée du mandat des conseillers élus par le corps électoral français et le corps électoral indigène est de quatre ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Le Conseil supérieur des Colonies. — Les Annamites de Cochinchine avaient encore exprimé le vœu d'être représentés à Paris au Conseil supérieur des Colonies. M. P. Reynaud, jugeant opportun de donner satisfaction à ce vœu, avait, dès son retour, chargé les services de son département d'étudier les propositions présentées à ce sujet par le gouverneur général de l'Indochine. M. de Chappedelaine vient de faire signer par le président de la République un décret (avril 1932), qui donne satisfaction au désir exprimé par les populations indigènes cochinchinoises. Le représentant de ces populations sera désigné par un collègue électoral dont la composition sera fixée par les autorités locales.

On est en droit d'espérer que cette mesure aura une répercussion politique heureuse en Cochinchine.

LAOS

Le statut politique de Luang-prabang. — Par une décision que l'Asie française a signalée en son temps, le Laos tout entier, y compris le royaume de Luang-prabang, avait été déclaré colonie française. Cette décision, fondée sur une argumentation juridique et historique, n'était pas sans présenter des inconvénients politiques : elle était peu conforme à la conduite que nous tenons à l'égard du souverain qui règne à Luang-prabang. A juste titre, croyons-nous, le ministre des colonies a adopté récemment une autre thèse, celle du protectorat.

Nous apprenons en effet que le résident supérieur du Laos, M. Le Foll, s'est rendu en avion de Vientiane à Luang-prabang, le 18 février, pour saluer le roi Sisavang-Vong et lui remettre une lettre du ministre des colonies concernant le statut politique de son royaume. Dans ce document, le gouvernement français confirme solennellement que le royaume de Luang-prabang doit être considéré comme un territoire placé sous le protectorat de la France et que, ni dans le présent ni dans l'avenir, les droits et prérogatives de son souverain ne sauraient être contestés.

Le roi Sisavang-Vong a manifesté son entière satisfaction des termes de cette lettre et a transmis télégraphiquement au ministre des colonies l'expression de sa gratitude.

TONKIN

Le réseau d'irrigation de Sontay. — M. Pasquier, gouverneur général, accompagné du résident supérieur au Tonkin, vient d'inspecter le réseau d'irrigation récemment achevé de la province de Sontay.

Ce réseau se compose d'un canal principal de 70 kilomètres et de 278 kilomètres d'artérioles

permettant la culture régulière sur 9.000 hectares. A la différence des réseaux de Kep et du Vinh-yên, qui fonctionnent déjà au Tonkin, et du grand réseau de Thanh-hoa en Annam, le nouveau réseau ne comporte pas de barrage.

Il est alimenté par une puissante station de pompage installée sur la rive du fleuve Rouge à Sontay.

On sait que les irrigations par pompage se distinguent des irrigations par gravité par des dépenses moindres de premier établissement et par des frais de fonctionnement un peu plus élevés. L'expérience sera intéressante à suivre.

La crise économique et les travailleurs tonkinois aux Nouvelles Hébrides. — L'accentuation de la baisse des produits d'exportation a conduit dès l'année 1930 la plupart des plantations des Nouvelles-Hébrides à comprimer leurs frais généraux et à suspendre les extensions projetées. Aussi la main-d'œuvre a-t-elle été réduite dans des proportions assez sensibles. Au lieu de 5.315 Tonkinois qui travaillaient sur les plantations au 1^{er} janvier 1930, on n'en trouvait plus que 4.667 au 31 décembre de la même année ; c'était une réduction de 648 unités.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

La crise économique. — Comme partout ailleurs, la crise économique s'est fait sentir dans les Etablissements français de l'Inde. Dès le mois de juin 1931, le rapport de la Banque de l'Indochine en fournissait des preuves très nettes.

L'activité s'est très sensiblement ralentie, déclarait-il. Les sorties d'arachides de la côte de Coromandel sont en forte diminution de 1.100.000 balles environ, avec 6.705.000 balles, chiffre dans lequel le port de Pondichéry intervient pour 1.020.000 balles, en diminution de 140.000 balles sur 1929. Marseille a reçu en 1930 2.031.700 balles contre 2.522.855 en 1929. Les arachides, concurrencées par les succédanés : soja, beans, huile de poisson, ont vu leur prix baisser de 42 % d'une année à l'autre. L'activité des usines de tissage s'est maintenue, mais l'écoulement des filés et des cotonnades est rendu aléatoire par suite de la mauvaise situation économique des pays habituellement acheteurs.

Levant

PAVS DE MANDAT FRANÇAIS

Les élections syriennes. — Les élections syriennes, interrompues au commencement de janvier, ont été achevées les 30 mars et 6 avril. Elles aboutissent à la nomination de 55 modérés environ et de 15 nationalistes anti-mandataires. Ces chiffres pourront être légèrement modifiés

par l'attitude que prendra tel ou tel député une fois l'Assemblée réunie, mais ils répondent aux programmes et aux attitudes des élus.

Le Représentant du Mandat s'était attaché à assurer l'impartialité des élections en modifiant le Gouvernement comme nous l'avons précédemment exposé. Le Haut-Commissaire avait relevé de ses fonctions le Cheikh Tageddine, chef du Gouvernement syrien depuis plusieurs années, pour le faire entrer, dans les conditions que nous avons exposées, dans un Conseil des anciens chefs de Gouvernement. Les affaires étaient expédiées sous le contrôle plus étroit des représentants du Haut-Commissaire, par quatre Ministres ; le maintien de l'ordre devait être assuré pendant les élections sous le contrôle direct de l'autorité du mandat.

Les résultats n'avaient pu être que partiellement obtenus par les scrutins du 20 décembre et du 5 janvier. Si à Alep et dans le Nord, ainsi qu'à Homs et dans toutes les circonscriptions rurales, les élections au premier degré se déroulèrent sans incident le 20 décembre, des troubles éclatèrent à Damas, à Douma (faubourg de cette grande ville) et à Hama. Des tentatives furent faites à Damas pour enlever les urnes. L'hôtel de ville fut pris d'assaut par une foule que semblaient mener des étudiants. Une urne fut emportée par les manifestants à Hama. La police, qui se laissa déborder à Damas et manqua de sang-froid, usa de ses armes et la situation devint telle que les troupes françaises durent intervenir au commencement de l'après-midi. Elles le firent avec beaucoup plus de sang-froid et d'efficacité que la police. Il y eut six tués à Damas, la plupart par des policiers, et quatre à Hama. Dans les deux villes on compta un assez grand nombre de blessés dont beaucoup dans la force publique.

Il semble que l'agitation à Damas ait été provoquée en partie par la crainte de voir l'ancien chef du Gouvernement, qui était candidat, l'administrateur de la ville et le directeur de la police, prendre des mesures pour fausser le scrutin. A Hama, la lutte entre les deux listes en présence était très vive. On a d'ailleurs eu l'impression que des agitateurs irakiens n'avaient pas été étrangers aux troubles qui ont éclaté. Des membres notables du Gouvernement de Bagdad se sont trouvés en Syrie au moment des élections et ont eu des relations avec les agitateurs : Bagdad n'a pas toujours paru désirer qu'un régime ordonné pût s'établir en Syrie, par une entente réelle entre les dirigeants syriens et les représentants du Mandat.

A la suite des élections du second degré du 5 janvier, 53 sièges étaient pourvus. Les élus se partageaient entre 48 modérés et 5 nationalistes ; quatre de ceux-ci représentaient Homs, parmi lesquels le Président de l'Assemblée Constituante de 1928, Hachem bey Attassy, et un Nebek. Dans le vilayet d'Alep, la liste modérée, qui avait à sa tête Soubhi Bey Bereket, avait passé toute en-

tière au nombre de 22 députés. Dans le Sandjak d'Alexandrette, les modérés, partisans de la collaboration avec le Mandat et du Maintien de l'autonomie locale dans le cadre de l'unité syrienne, ont été également nommés.

Ce résultat fut acquis dans le Nord malgré une tentative faite le 25 décembre pour rendre impossible le second tour de scrutin ou tout au moins pour intimider les électeurs modérés. Des désordres assez sérieux éclatèrent, à la suite desquels plusieurs nationalistes anti-mandataires, dont des candidats, furent incarcérés. Leur libération pour le jour du scrutin fut demandée au Haut-Commissaire et obtenue. Les nationalistes espéraient sans doute que cette mesure libérale pourrait être interprétée par eux comme une faiblesse de l'autorité mandataire, peut-être même comme son désir de voir élire certains des candidats nationalistes. On comptait par là inquiéter les électeurs chrétiens d'Alep, où les minoritaires sont maintenant en très grand nombre. Ce calcul échoua complètement, comme nous venons de le dire. Il semble que les Alépins, qui étaient d'ailleurs rassurés par la manière dont la force française a garanti la liberté des élections, aient manifesté le peu de goût qu'ils ont pour la domination des nationalistes de Damas, représentés dans le Nord par un petit groupe d'hommes qui prétendaient mener à leur guise toute la politique. Si on ajoute à cette cause de mécontentement local un souci beaucoup plus vif des intérêts économiques que celui que l'on a dans le Sud, on comprendra la victoire complète à Alep des modérés pro-mandataires.

Leurs adversaires ne se sont cependant pas encore tenus pour battus et, pendant toute la seconde partie du mois de janvier, ils ont recouru à une nouvelle tactique de violence, à la fois, semble-t-il, pour rendre intenable la situation des élus de la liste de Soubhi-Bey Bereket, les amener à démissionner, contraindre l'autorité du Mandat à annuler les élections et aussi influencer les votes qui devaient avoir lieu à Damas, Homs et Hama, où les élections avaient d'abord été suspendues à la suite des troubles dont il vient d'être parlé. Pendant plusieurs jours, les modérés furent victimes d'agressions ou d'insultes. Il y eut même des tués. Le Haut-Commissaire prit, le 12 février, un arrêté pour assurer la répression des infractions de nature à troubler l'ordre public. D'autre part, pour rassurer les agents de police, qui ne se sentaient pas suffisamment garantis lorsqu'ils devaient passer devant des tribunaux indigènes, où des influences politiques locales pouvaient se faire sentir, on les rendit justiciables des tribunaux mixtes, où siègent des Magistrats français. Ces mesures remédièrent au désordre et découragèrent les éléments qui s'y livraient.

Les élections aux dix-sept sièges restant à pourvoir eurent lieu le 30 mars au premier degré et le 6 avril au second dans les trois centres du sud où le scrutin avait dû être suspendu. Elles

aboutirent à la nomination à Damas de 7 nationalistes et de 3 modérés dont un israélite et deux grands notables musulmans. A Hama, 3 nationalistes furent élus.

La nouvelle Chambre est donc, dans sa très grande majorité, favorable à une collaboration réelle avec les Représentants du Mandat. Reste à savoir si le travail que les nationalistes anti-mandataires chercheront certainement à exercer sur les modérés, le jeu des ambitions des trois ou quatre personnes qui se disputeront les Présidences de la République, de la Chambre et du Conseil ne modifieront pas, dans une certaine mesure, les dispositions des élus. D'autre part, il est probable que des influences du dehors s'exerceront et il n'est pas douteux que les influences irakiennes dont nous avons parlé plus haut chercheront à mener les choses de manière à empêcher l'établissement d'un Gouvernement capable de collaborer avec le mandat. Ce gouvernement est cependant nécessaire pour conclure le traité destiné, selon le précédent irakien et selon la politique depuis longtemps arrêtée par le Gouvernement français, à régler les relations entre les deux pays, c'est-à-dire à assurer la réalisation des aspirations du nationalisme syrien.

Sur le recensement de la population du Liban.

— Nous empruntons à la *Dépêche Coloniale* des 29 février-1^{er} mars 1932, de curieux renseignements sur la façon dont fut réalisé au Liban le tout récent recensement de la population de la contrée. Ce fut, paraît-il, chose très délicate, et qui, pour être menée à bien, ne demanda rien moins que la proclamation, dans tout le pays, d'un véritable état de siège.

Il ne fallait pas, en effet, compter faire remplir des formulaires par les intéressés, pour un grand nombre illettrés. D'autre part, les rivalités de races et de religions permettaient de prévoir que des tentatives seraient faites pour fausser les résultats.

Alors, on se décida à employer un moyen héroïque : on obligea, pendant vingt-quatre heures, tous les habitants à rester chez eux, de manière que les agents du recensement pussent les interroger successivement et inscrire eux-mêmes les réponses...

Mais le jour choisi était un dimanche. Aussi, en considération des offices religieux, on dut ramener le début de la claustration à six heures du matin. D'autre part, si on pouvait interdire, ce jour-là, aux Libanais, de mettre le nez dehors, on ne pouvait empêcher les petits citoyens d'ouvrir l'œil à la lumière. Les docteurs et les sages-femmes furent, en conséquence, munis de laisser-passer spéciaux.

Pendant vingt-quatre heures, sous menace d'emprisonnement et d'amendes, aucun Libanais ne quitta ainsi sa demeure. Les rues étaient absolument désertes, les magasins fermés. Tout un pays semblait avoir été subitement frappé de mort. Les informations ne nous disent pas si les enterrements étaient également interdits ce jour-là.

La rivalité des chrétiens et des musulmans se révéla avec une acuité particulière. Chaque parti, voulant avoir la victoire numérique, usait de curieux stratagèmes. On essayait de faire inscrire les mêmes enfants en les attribuant

successivement à plusieurs pères. Les musulmans avaient, sur les chrétiens, un atout de grande valeur : l'inviolabilité des harems, qui pouvait être complice de fausses déclarations... Mais les mesures catégoriques prises par le gouvernement du Liban permettront d'avoir des chiffres exacts.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Pour le reboisement de la Palestine. — A l'occasion du bicentenaire de la naissance de George Washington (22 février 1732), les Israélites des Etats-Unis ont décidé de faire planter près de Nazareth une forêt de 500.000 arbres. Ainsi renouvellent-ils l'acte que les Juifs de Palestine avaient fait les premiers, dès 1925, pour témoigner de leur reconnaissance à l'égard de lord Balfour.

Une foire à Tel-Aviv. — L'importance et la prospérité de la colonie israélite de Tel-Aviv, sur lesquelles il n'est pas besoin de revenir, ont été soulignées et consacrées au début du mois par l'ouverture d'une foire du Levant, à laquelle ont été officiellement représentés les gouvernements de la Suisse, de la Pologne, de la Lettonie, de la Roumanie, de l'Egypte et de plusieurs autres pays.

Délimitation de la frontière syro-irakie. — On n'a pas oublié la proposition faite l'an dernier, de concert, par la France et par l'Angleterre à la Société des Nations de confier à une mission dont le président serait nommé par le Conseil l'étude du tracé de la frontière entre la Syrie de mandat français et l'Irak, aujourd'hui encore pays de mandat britannique. Le Conseil de la S.D.N. avait accepté cette proposition et désigné d'abord comme président de cette commission le colonel James de Reynier, qui a été tué dans un accident d'aviation, au cours de sa mission, le 29 mars dernier. Le colonel suisse Frederic Iselin a été, au milieu d'avril, désigné par le Conseil de la S.D.N. pour succéder au colonel James de Reynier et continuer immédiatement la tâche amorcée par lui.

TURQUIE

Les difficultés financières. — A différentes reprises, l'*Asie française* a déjà parlé de la très difficile situation dans laquelle se trouvent actuellement les finances de la Turquie. Le gouvernement fait des efforts désespérés pour la surmonter. Il a définitivement, dès le mois de février, réduit le total du prochain budget au chiffre de 140 millions de livres turques, par la réalisation de 46 millions de dépenses sur celui de l'année en cours ; il a résolu de ne pas inscrire de crédits au budget pour le paiement des annuités de la dette publique et de n'acquitter régulièrement que les dettes contractées par le gouvernement républicain. Un peu plus tard, en présence de l'aggravation constante de la crise, il s'est trouvé incapable de payer les annuités dues aux sociétés

et entreprises étrangères adjudicataires de travaux en cours d'exécution ; aussi le ministre des finances a-t-il (début de mars) envoyé aux dites sociétés et entreprises une circulaire les avisant du report des annuités de 1932 en fin de compte et du paiement d'un intérêt comme compensation pour les paiements demeurés en souffrance. Environ un mois plus tard encore (début d'avril), le cabinet a décidé de créer un nouvel impôt qui entrera en vigueur au début de juin et qui sera prélevé sur tout montant perçu et se superposera à tout autre impôt déjà établi. Ainsi sera accru d'un tiers environ le rendement actuel des impôts prélevés sur les fonctionnaires et sur les employés des établissements publics et privés. Enfin la dernière mesure prise consiste à payer en fournitures en nature la majeure partie des appointements des fonctionnaires et de leur en verser seulement le solde en numéraire.

Valeur de la livre turque or. — A la fin de décembre 1931, le président de la Commission parlementaire du budget a déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi modifiant l'article 18 de la loi des douanes et tendant à remplacer la livre sterling par la livre turque or, dont le cours sera fixé à 818 piastres papier.

Un complot communiste à Smyrne. — Par ces restrictions budgétaires et par ces décisions se manifeste nettement un malaise économique qui n'est pas, naturellement, sans exercer son influence sur la mentalité populaire. Aussi ne saurait-on s'étonner de voir se produire un sourd mécontentement qui se manifeste parfois par des complots. Les journaux ont signalé à la fin du mois de février la découverte de l'un d'entre eux dans cette région de Smyrne qui est, on le sait (cf. le numéro de mars, p. 113), particulièrement éprouvée ; il s'agirait d'un complot communiste, ayant des ramifications dans plusieurs villes du pays et dans lequel seraient compromises des femmes. Depuis le moment où a été annoncée la découverte de ce complot, rien n'a été publié sur son compte ; on s'est simplement borné à dire que la police avait établi la liaison de ses auteurs avec Moscou.

Relations avec la Pologne. — La limitation des importations étrangères signalée dans notre numéro de janvier 1932 (p. 38) a conduit le gouvernement polonais à demander au gouvernement d'Ankara l'annulation du traité de commerce polono-turc. En effet, les mesures prises par la Turquie concernant le contingentement de ces importations ont tellement modifié la situation, dans l'esprit des hommes d'état de Varsovie, que cet instrument diplomatique ne correspond plus aux circonstances et ne peut plus rendre les services que l'on attendait. Une révision et une mise au point s'imposent donc, et aussi rapide et complète que possible tout à la fois.

Relations avec les Soviets. — La découverte du complot communiste encouragé, sinon suscité par Moscou dont il a été question plus haut n'empêche pas la Turquie de continuer à entretenir de très cordiales relations avec l'U.R.S.S. Il n'est pour ainsi dire pas de chronique où nous n'ayons à en fournir la preuve ; mais aujourd'hui la preuve est d'importance particulière. Répondant en effet à l'invitation pressante que lui avait faite en octobre dernier, en quittant Ankara, M. Litvinov (*Asie française*, novembre 1931, p. 357), Ismet pacha est parti de Stamboul, en compagnie de Tefvik Rouchdy bey, le 24 avril, par Odessa pour Moscou, à la tête d'une véritable mission de députés, de journalistes et de chefs d'organisations industrielles et éducatives — une trentaine en tout. Il est arrivé le 28 avril à Moscou où, dès le mois de février, le ministre turc des affaires étrangères avait été préparer le voyage du président du conseil avant de se rendre à Genève, et il y a reçu de tous l'accueil le plus empressé. Le président du conseil des commissaires du peuple, M. Molotov, a donné, en l'honneur d'Ismet pacha, un grand dîner au cours duquel des discours ont été échangés et des paroles très amicales prononcées de côté et d'autre. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ces manifestations officielles d'entente et sur le voyage du président du Conseil turc à travers la Russie soviétique ; bornons-nous à dire aujourd'hui que l'absence d'Ismet pacha devait durer près d'un mois, et que d'aucuns comptaient sur les hommes d'Etat soviétiques pour dissuader la Turquie d'entrer dans la S.D.N., comme elle semblait en avoir quelque velléité.

L'enseignement des langues étrangères. — Si sérieuse que soit la situation économique, elle n'empêche pas le cabinet d'Ismet pacha de poursuivre la lutte contre les influences étrangères en Turquie, et en particulier contre les langues étrangères. Au début de janvier 1932, une décision du ministre de l'instruction publique d'Ankara a supprimé purement et simplement, d'un trait de plume, l'enseignement des langues étrangères dans les écoles minoritaires primaires. Cette mesure atteint surtout la langue française, la seule dont l'enseignement était, jusqu'ici, intensif dans les écoles israélites, grecques et arméniennes ; nous y reviendrons.

Nous aurons aussi à revenir sur une autre décision prise deux mois plus tard (début de mars) par le même ministre de l'instruction publique : désormais l'autorisation de suivre les cours des universités sera refusée à tout étudiant ne possédant qu'un diplôme de bachelier délivré par les écoles étrangères et minoritaires. Cette décision n'est, à en croire l'officieux *Hakimiet Millié*, que la préface et la préparation d'une mesure plus importante encore : la prochaine unification de l'enseignement dans toutes les écoles de la Turquie. On est en droit d'y voir, comme dans la décision que nous venons de signaler, une me-

sure xénophobe dont souffriront particulièrement les écoles françaises, mais dont la Turquie elle-même pâtira beaucoup, car elle aura pour conséquence d'abaisser sensiblement le niveau intellectuel des classes dirigeantes de la contrée.

La langue turque langue religieuse. — On ne saurait manquer de souligner ici le parallélisme qui existe entre les restrictions apportées à l'enseignement des langues étrangères et les efforts faits par le gouvernement turc pour imposer de toutes les manières la langue turque aux régnicoles. Au début de février, la cérémonie religieuse du Kadir Guedjessi à Sainte-Sophie a revêtu un caractère nouveau, du fait de la substitution de la langue turque à la langue arabe pour la récitation des prières liturgiques, et aussi de la diffusion radiophonique des versets du Coran. La direction du culte a pris des mesures pour diffuser à l'avenir dans tout le pays les prières en langue turque, voyant dans cette diffusion un moyen simultané de prouver à tous sa bienveillance pour le culte officiel et de combattre efficacement l'emploi traditionnel de la langue arabe pour les prières.

Extrême-Orient

SIAM

La restriction des dépenses. — Comme l'Indochine, et comme la plupart des pays de l'Asie et du monde, le Siam subit durement les atteintes de la crise. Voici le communiqué qui a été publié le 25 janvier dernier par le ministre des finances du gouvernement de Bangkok :

La chute des prix a affecté le Siam sévèrement, cette chute a été continue et s'est manifestée dans le monde entier.

Le résultat inévitable de cette chute a été d'occasionner une sérieuse diminution des impôts et si une politique prudente n'avait pas été suivie jusqu'ici, la position financière serait sérieuse.

Il est malheureusement certain que tant que la crise persistera, les recettes du budget de ce pays n'atteindront pas les niveaux élevés qui ont été la règle au cours des dernières années. En conséquence, le gouvernement est obligé sans délai de réduire ses dépenses, afin qu'elles coïncident avec son revenu.

Il en résultera des sacrifices considérables pour le personnel au service du gouvernement, car des réductions du nombre des fonctionnaires sont inévitables. L'annulation, dans la mesure du possible, de toutes les dépenses envisagées avant que la dépression n'atteigne le Siam, s'imposera également. Enfin, il sera nécessaire d'appliquer de nouveaux impôts qui, dans toute la mesure où cela sera jugé possible, seront aménagés de façon à ne pas peser sur les épaules du producteur.

Quelques regrettables que soient ces mesures, elles sont nécessaires pour maintenir la stabilité financière pendant

cette période de tension. La stabilité financière est indispensable dans l'intérêt même de l'amélioration de la situation du producteur et nécessaire à tout progrès. L'application de ces mesures a été différée au Siam pendant quelque temps ; mais, en l'absence de toute indication permettant d'envisager la fin de la crise, elles sont devenues maintenant impératives.

Tous les membres de la communauté comprendront, il faut l'espérer, que les sacrifices qui leur sont demandés sont le résultat inévitable des conditions mondiales ; ils accepteront volontiers ces sacrifices comme une contribution à la prospérité du Siam, dont les uns sont les sujets et dont les autres sont les hôtes.

Augmentation des tarifs douaniers. — La nécessité d'accroître les recettes budgétaires a amené le gouvernement de Bangkok à élever trois fois en moins d'un an les droits de douanes. La dernière augmentation (février 1932) a, comme les précédentes, un caractère fiscal et non protectionniste.

Les principaux articles frappés par cette augmentation récente sont les armes, les munitions, les cigares, les cigarettes, le tabac, le verre sous toutes ses formes, les huiles lubrifiantes, la kérosine, les insecticides, sauf ceux destinés à l'agriculture, les allumettes, le lait, le papier d'imprimerie, les cartes à jouer, le thé, les jouets, les pneumatiques et la cire. La moyenne approximative des augmentations est de 10 0/0. Les droits sur certaines catégories de marchandises, déjà taxées à 30 0/0 sont élevés à 33,3 0/0. Le tarif général pour toutes les marchandises non spécialement tarifées est élevé de 15 à 20 0/0.

Le nouveau pont de Bangkok. — Les souverains siamois — L.L.M.M. le roi Pradjadhipok et la reine Rampaibarni — viennent de présider les fêtes qui, du 7 au 9 mai, se sont déroulées à Bangkok pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de la dynastie Chakkri. L'événement marquant en a été l'inauguration du premier pont qui, à la hauteur du port de Bangkok, relie désormais les deux rives de la Mè-Nam. Jusqu'à ce jour, pour se rendre de la rive gauche, siège de la cité royale et de la capitale moderne, et aller visiter sur la rive droite les vestiges du vieux Bangkok, il fallait se confier à un sampan et la largeur du fleuve rendait la traversée longue et pas toujours aisée. Désormais, la liaison se fera d'une façon plus rapide et plus sûre — au regret peut-être de ceux qui ont connu le pittoresque du Bangkok d'autrefois.

CHINE

Les intérêts japonais à Changhai. — La force économique du Japon à Changhai est principalement représentée par l'industrie cotonnière. On compte dans ce centre, qui est le marché du coton brut et des cotonnades, trente filatures et tissages nippons et 1.338.008 broches. Ces usi-

nes sont la propriété de neuf sociétés dont le capital dépasse 100 millions de yen. C'est au lendemain de leur guerre contre la Chine, il y a près de quarante ans, que les Japonais installèrent cette industrie à Changhai avec l'intention de battre les Anglais. Cependant, jusqu'en 1914, les fabriques étaient peu nombreuses. Leur développement date de la période du conflit européen, et aujourd'hui la production anglaise est insignifiante à côté de l'activité japonaise.

Une manufacture a été fondée pour fournir de machines l'industrie du coton.

En matière de textiles, il faut citer des fabriques de flanelle de coton, de linge de table, de serviettes, de coton médicinal. Nombreuses sont les autres industries : métallurgies, verreries, chaussures, savonneries, allumettes, imprimeries, tanneries, teintureries, chapelleries, papeteries, etc.

A Changhai, le Japon occupe dans les échanges une des meilleures places, bien qu'en ces dernières années ses transactions avec la Chine aient fortement diminué.

Aux exportations, en 1931 (en millions de taëls) : 40.306 contre 35.124 pour la France ; 89.038 pour les Etats-Unis ; 30.034 pour la Grande-Bretagne. Aux importations : 127.117 contre 14.284 pour la France ; 168.787 pour les Etats-Unis ; 82.543 pour la Grande-Bretagne.

A la sortie, les marchandises se composent de graines de colza, de sésame, de coton, de ramie, de soies de porc, de peaux, etc. A l'entrée, elles comprennent des filés de coton, du charbon, du sucre raffiné, des toiles, du papier, des machines, de la soie artificielle, etc.

Sur un total de 6.000 maisons étrangères établies en Chine, 4.000 sont japonaises, et un grand nombre ont leur siège principal à Changhai.

On peut donc considérer que le plus grand centre industriel et commercial chinois constitue comme une base fondamentale de l'économie nipponne. Quand on s'en est bien rendu compte, on comprend que Tokio n'ait pu tolérer le boycottage systématique organisé avec l'appui moral et matériel du gouvernement de Nankin.

Conséquences économiques des destructions de Changhai. — La municipalité chinoise du « Plus Grand Changhai » a publié une évaluation des dommages matériels causés directement ou indirectement par les hostilités sino-japonaises commencées à la fin de janvier dernier et qui se sont terminées au début du mois de mars.

Ces dommages se seraient élevés, d'après ces calculs, à environ un milliard et demi de dollars chinois, soit approximativement 9 milliards de francs.

Les calculs dont il s'agit se rapportent uniquement aux dégâts causés aux propriétés privées sises dans les quartiers chinois de la ville dénommée « Le Plus Grand Changhai », à l'exclusion des deux concessions française et inter-

nationale, où les dégâts ont été relativement peu importants.

Parmi les quartiers bombardés et incendiés est celui de Chapei où se trouvaient de nombreuses filatures et autres établissements industriels chinois, la plupart gros clients de l'étranger.

La destruction de ces établissements a affecté et affectera encore très sérieusement le commerce extérieur du pays, particulièrement à l'importation, dont Changhai a absorbé 57 0/0 en 1931.

Il y a lieu cependant de noter que, depuis les hostilités, plusieurs autres marchés de Chine, tels que Tientsin et Tsingtao, qui avaient pris l'habitude de s'approvisionner à Changhai à cause de l'insécurité dans l'intérieur, ont recommencé d'importer directement les marchandises qui étaient d'une demande urgente.

Une autre notable conséquence des troubles de Changhai a été la concentration de stocks très importants à Hongkong en attendant qu'ils puissent être réexpédiés sur Changhai. Les compagnies disposant d'entrepôts dans cette colonie britannique ont enregistré des bénéfices considérables depuis le début des hostilités.

Mort de M. Edgard Koechlin. — Le consul général de France à Changhai, M. Edgard Koechlin, parti en congé le 10 mars, est mort à Hongkong le 16 à la suite d'une attaque de variole. M. Koechlin, qui était né le 4 avril 1887, avait été chargé du consulat général de Changhai en 1928 ; il fut titularisé le 29 décembre de l'année suivante.

Le disparu a laissé d'unanimes regrets dans la concession française et dans tous les milieux du settlement.

Il a défendu avec succès, écrit le *Journal de Shanghai*, les intérêts de la concession tout en entretenant toujours les relations les plus cordiales avec les autorités chinoises ; il était même populaire dans les divers milieux de la politique et de la société chinoises. Ses rapports avec les autorités du Settlement et le corps consulaire ont toujours été des plus amicaux et c'est dans un esprit de coopération que furent réglés les problèmes intéressant les deux concessions. La crise récente, qui n'est d'ailleurs pas terminée, en a fourni maints exemples.

Mais l'œuvre du consul général de France à Changhai est en grande partie administrative. Sous ce rapport, celle que M. Koechlin a réalisée ici est considérable. Grâce à son impulsion, un développement important et un perfectionnement des services de la municipalité ont été entrepris dont les résultats sont déjà appréciables. Nous pouvons citer, notamment, les améliorations apportées aux finances de la concession et les efforts que M. Koechlin consacra tout particulièrement à l'extension des services d'hygiène et d'assistance.

L'activité allemande en Chine. — L'intervention japonaise à Changhai a été commentée d'une manière défavorable par la presse allemande, uniquement soucieuse du développement des transactions en Chine. A la suite des événements, de nombreux négociants chinois auraient en partie annulé les commandes passées en Allemagne.

Suivant une dépêche de Berlin, l'Allemagne craint que, si le Japon accroît sa zone d'influence commerciale en Chine, les exportations françaises et belges n'en profitent, étant donné qu'au Japon « les exportations françaises en machines-outils atteignent 387 0/0 et celles de la Belgique 145 0/0.

La mainmise japonaise sur les grands ports chinois, notamment sur Changhai, est particulièrement redoutée des exportateurs allemands... Les agents japonais se sont efforcés de réduire l'activité britannique et américaine... Les sphères allemandes intéressées réclament une action commune des exportateurs allemands, anglais et américains sur les marchés d'Extrême-Orient et l'envoi à Changhai ou à Canton de représentants permanents des exportateurs allemands de machines-outils.

Il s'agirait donc de barrer la route aux importateurs de l'industrie métallurgique française, japonaise et belge.

Au moment même où les événements de Changhai se déroulaient, des démarches étaient faites à Nankin par des industriels allemands en vue de la création d'une industrie métallurgique. Un rapport officiel de la capitale chinoise annonçait qu'un accord avait été conclu avec le Yuan exécutif moyennant un prêt de 16 à 20 millions de dollars-or. Le gouvernement chinois devait émettre des bons portant 7 0/0 d'intérêt. Il était prévu que le remboursement du principal se ferait par paiements échelonnés commençant dix mois après le prêt. Dès la signature de l'accord, les Allemands s'engageaient à payer de 800.000 à un million de dollars à titre de garantie. Au cas où, six mois après l'accord, le capital n'aurait pas été versé, ce dépôt resterait acquis au gouvernement chinois. Ce dernier devait envoyer en Allemagne des représentants qualifiés pour l'étude de l'industrie du fer et de l'acier et pour l'achat de machines et de matières premières. La direction des futures usines métallurgiques en Chine, exercée par des ingénieurs chinois, pourrait s'adjoindre des experts allemands.

L'Agence Wolff démentit qu'il eût été question d'octroyer un prêt de 20 millions à la Chine. Elle fit le silence sur les autres clauses, tout en observant que des participations industrielles à l'étranger étaient pour l'Allemagne le seul moyen d'assurer le progrès de ses exportations.

Au reste, grâce à ses méthodes, l'industrie allemande en Chine élimine peu à peu les concurrents. Elle vend relativement bon marché. Ainsi le prix de ses moteurs à combustion interne est de 25 0/0 plus bas que celui des moteurs anglais. Elle entretient des relations suivies et cordiales avec l'acheteur. Elle livre avec exactitude les commandes.

C'est la *British Export Gazette* qui fait elle-même ces remarques dans un article cité par la *Far Eastern Review*. Et les réflexions qu'elle ajoute ne manquent pas d'intérêt.

Il fut un temps où les acheteurs chinois désireux de se

procurer le matériel industriel ne songeaient guère à s'adresser à d'autres fournisseurs qu'à des maisons anglaises. C'était là le meilleur compliment que l'on pût faire à la production britannique, car ces acheteurs, en agissant ainsi, affirmaient leur confiance dans la perfection des produits de l'industrie anglaise. Ce qui était hier la règle est, hélas! aujourd'hui l'exception. Pourquoi? Parce que, malgré tout son désir de posséder une machine irréprochable, le Chinois d'aujourd'hui n'a pas toujours les moyens d'en solder le prix élevé. Il est absolument nécessaire que les commerçants anglais réalisent toute la gravité de la situation. Sans doute cette crise n'est-elle que passagère; mais là n'est pas la question. Ce serait vraiment trop compter sur la chance que de miser sur un rétablissement prochain des conditions normales, et s'exposer également à de graves désillusions que de croire aveuglément que l'acheteur chinois persistera toujours à donner la préférence aux produits de qualité, même au cas où la prospérité reviendrait. Ayant devant eux l'exemple de ce qui s'est passé pour le commerce des cotonnades, pour celui des denrées alimentaires et pour d'autres encore, les fabricants anglais de machines sauront sûrement voir clair dans la situation avant qu'il ne soit trop tard pour y porter remède. Dans ces branches particulières du commerce, la Grande-Bretagne tenait autrefois le marché précisément à cause de la qualité supérieure de ses produits, et pourtant cette place prépondérante lui a été ravie par la concurrence du Japon et des nations européennes, pour la raison bien simple que les acheteurs chinois ne pouvaient plus s'offrir le luxe d'articles de première qualité. Par sa nature même, le commerce de la machine diffère heureusement des commerces dont nous venons de parler et, par ce fait, n'a pas été aussi profondément atteint par la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie chinoise. Mais ne nous y trompons pas, il succombera pareillement si l'on ne prend pas très rapidement des mesures appropriées.

Le « Manchoukouo ». — L'inauguration de l'état autonome mandchou dont nous avons annoncé la formation (page 76) a été précédée d'une proclamation d'indépendance dont le chef du gouvernement provisoire, le général Tchang Ching Huei, donna lecture à une réception des journalistes étrangers.

Après une allusion aux conséquences funestes, aussi bien dans le domaine financier que politique, du gouvernement de Tchang Tso Lin et de Tchang Sue Liang, la proclamation affirme la volonté de la Mandchourie entière de rompre tous liens avec la république chinoise.

Il ne sera fait aucune discrimination entre les Mandchous et les Chinois descendants des Han, les Mongols, les Japonais, les Coréens. Au-dessus de tout règnera la doctrine de Confucius. Des améliorations administratives seront réalisées. La politique extérieure de l'état indépendant sera basée sur des relations cordiales avec les nations étrangères. Toutes les obligations résultant des traités seront respectées.

Le 8 mars, le prince Pouyi arriva à Tchang Tchou baptisée pour la circonstance *Sin-King* ou « nouvelle capitale ». Dès le lendemain, l'inauguration de la nouvelle constitution eut lieu. Le gouvernement se compose de trois organes : législatif, administratif et de contrôle. Pouyi (l'ancien empereur Siuan Tong, le dernier de la dynastie) reçut le titre de régent et accepta d'exer-

cer le pouvoir exécutif. Seuls, les hauts personnages mandchous et les hauts fonctionnaires japonais du Sud-Mandchourien assistaient à la cérémonie.

On publia ensuite les noms des ministres désignés par le Régent. Le tuteur du prince, Tchang Siao, eut la présidence du conseil. Le commissaire des affaires étrangères de Kirin, Tse, devint ministre des relations extérieures. Le général Ma Cha Shan qui, après avoir combattu les Japonais sur la rivière Nonni, se rallia au nouveau gouvernement, fut mis au département de la défense nationale. Un Japonais, M. Komai, prit place à la direction du cabinet de la présidence du conseil. Enfin le général Tchang Ching Huei, l'un des principaux artisans de la révolution mandchoue, reçut le titre de président du conseil privé, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter les fonctions de gouverneur général du district de Kharbine.

Le gouvernement du prince Pouyi a exprimé l'espoir que les grandes puissances reconnaîtront le *Mandchoukouo*, l'État mandchou. Des démarches furent faites dans ce sens auprès des autorités consulaires.

Le premier ministre de l'État mandchou déclara que la politique dite de la « porte ouverte » nécessitait une nouvelle définition. Le gouvernement japonais, sans faire mention de la reconnaissance du nouvel État, approuva sa conception de la porte ouverte qui allie le respect de l'égalité de traitement pour tous pays et des droits conférés en vertu des traités avec le maintien des droits souverains mandchous. Bien que Tokio ne veuille pas se prononcer sur la reconnaissance *de jure*, le ministre de la guerre a remarqué devant les représentants de la presse que si le « Mandchoukouo » s'avère viable, aucune puissance ne pourra se refuser à le reconnaître.

Naturellement, Nankin fait tous ses efforts pour discréditer l'État indépendant. Dans une déclaration, il qualifie le gouvernement de Tchang Tchoun « d'organisation illégale ».

Le monde entier sait que la Mandchourie fait partie intégrante du territoire chinois. Ceux qui la veulent indépendante sont des rebelles. Pouyi, chef de ces rebelles, est passible d'une condamnation pour haute trahison.

Au nombre des initiatives prises par le nouveau gouvernement mandchou, il en est une particulièrement intéressante. Une banque centrale d'émission a été créée par la fusion de quatre grands établissements locaux : la Banque des Trois Provinces de l'Est, dont le siège était à Moukden ; la Banque Provinciale de Kirin ; la Banque Provinciale de Heilongkiang à Tsitsikar, la Banque de Moukden.

La nouvelle institution sera seule investie du privilège de l'émission. En conséquence, les banques étrangères ainsi que les succursales des organisations bancaires de la Chine proprement dite, seront tenues de racheter leurs billets en circulation.

Les billets émis par ces divers organismes représentaient 40 millions de dollars. Sous le précédent gouvernement, nullement scrupuleux en matière financière, ce chiffre était de beaucoup dépassé par la monnaie fiduciaire mise en circulation par les provinces mandchoues dépourvues d'une encaisse métallique suffisante. La valeur de ces billets était tombée à rien. Ainsi le dollar de Moukden, dit *feng-piao*, s'était déprécié au point de ne coter que 1/150 de sa valeur primitive.

La nouvelle monnaie sera basée sur l'étalon argent et sera étroitement liée au yen.

A l'observatoire de Zi-ka-wei. — L'Asie française a signalé (n° de septembre-octobre 1931, p. 319-320) le retour du R. P. Froc en France. Elle doit aujourd'hui annoncer l'arrivée à Changhai, dans les premiers jours de décembre, de son successeur à la direction du célèbre observatoire de Zi-ka-wei, le R. P. Lejay. L'Agence Fides fournit, sur le passé magnifique de ce religieux et sur le rôle qu'il devra jouer désormais en Chine les précisions que voici.

Docteur ès sciences physiques, diplômé de l'École supérieure d'Electricité de Paris, le R. P. Lejay fut officier pendant la guerre. Il vint en Chine pour la première fois en 1926, et l'année suivante il organisa le bureau de la détermination des longitudes, quand l'Observatoire de Zi-Ka-Wei fut choisi à cet effet par l'Union Internationale d'Astronomie. En 1927, le P. Lejay retournait en France pour discuter le résultat de ses travaux à Zi-Ka-Wei et pour expérimenter à l'Observatoire de Paris des méthodes nouvelles découvertes par lui. Plusieurs fois il fut délégué de la France aux réunions de l'Union Internationale d'Astronomie, de Géographie et de Radiotélégraphie. Le nouveau directeur de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei rapporte de France des appareils nouveaux, en particulier des appareils pour mesurer l'ozone dans les hautes atmosphères.

Le R. P. Lejay sera, en même temps que Directeur de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei, Directeur de tous les Observatoires de la province du Kiangsou, tous sous la direction des Jésuites de la Province de Paris. Le R. P. Gherzi sera directeur du Poste de Météorologie et de Sismologie, le R. P. Burgaud directeur des Recherches de Magnétique, le R. P. de la Villemarquet directeur de la Station d'Astronomie de Zocé, et le R. P. de Moidrey, directeur du Bureau des Observations magnétiques de Lok-Ka-Pang.

JAPON

Vers un conflit soviéto-japonais ? — Depuis les premiers jours du mois de mars, la presse soviétique fait allusion à l'éventualité d'un conflit de l'U.R.S.S. avec le Japon. Elle affecte de croire que ce dernier médite d'attaquer la Sibérie, d'occuper la région maritime de Vladivostock et de la Transbaïkalie. Et les *Izvestia* écrivent :

L'Union soviétique ne se laisse prendre à aucune provocation. Le gouvernement soviétique mène et mènera toujours une ferme politique de paix et de non immixtion au sujet des événements se déroulant en Chine.

Nous ne voulons prendre aucun pouce de terre étrangère, mais nous ne céderons à personne un seul pouce de notre propre pays.

Le même organe, qui reflète l'opinion du commissariat aux affaires étrangères, se montre surpris des « menaces » du Japon, car, malgré « sa sympathie à l'égard de la lutte d'émancipation du peuple chinois », l'Union soviétique ne s'est jamais départie d'une attitude de stricte neutralité.

La politique soviétique de non-immixtion et de maintien de la paix, disent les *Izvestia*, a été en général pleinement reconnue même par les adversaires de l'Union soviétique. Elle l'a été enfin par le ministre des Affaires étrangères du Japon lui-même, M. Yoshizawa. Néanmoins, nous sommes témoins d'une suite incessante d'intrigues antisoviétiques, de tout un système de mesures provocatrices en Mandchourie. Une atmosphère anormale exigeant une attention sérieuse est créée à nos frontières d'Extrême-Orient.

Les *Izvestia* annoncèrent le renforcement des garnisons soviétiques en Sibérie extrême-orientale.

D'autre part, M. Kalinine, président de l'Union soviétique, déclara dans un discours :

La première condition fondamentale de toute notre politique à l'égard des événements d'Extrême-Orient consiste dans le maintien absolu de la paix.

Si la politique de quelques pays capitalistes heurte les intérêts vitaux de notre peuple, chaque ouvrier membre des Kolkhoses du pays entier dira : « Nous lutterons jusqu'au bout. » Le pays entier doit être préparé à cette lutte pour qu'on éprouve moins le désir de nous attaquer.

Enfin, toujours dans les *Izvestia*, M. Karl Radek, après avoir rendu hommage au Japon « pour les grands résultats atteints dans le domaine de la technique et de la culture intellectuelle », laissa entendre que l'Union soviétique n'hésiterait pas à se rapprocher des États-Unis, si Tokio montrait la même hostilité.

L'occupation de Kharbine par les Japonais, qui fut suivie de manifestations antisoviétiques, parut dénoncer une politique dirigée contre la prépondérance russe dans le nord de la Mandchourie. A la suite du déraillement d'un convoi militaire japonais dans la première quinzaine d'avril, des Russes et des Chinois, soupçonnés d'avoir commis cet attentat, furent arrêtés par les autorités de Kharbine. L'état de tension russo-japonaise s'accrut. Questionné à ce sujet, le ministre des affaires étrangères de Tokio déclara :

Les Soviétiques sont mécontents de l'activité militaire japonaise en Mandchourie. Mais si la Russie attaque la Mandchourie, le Japon ne manquera pas d'intervenir.

D'importantes concentrations de troupes soviétiques étaient signalées à la fin du mois d'avril sur la frontière mandchoue.

On signalait de Moscou que Molotov, président du Conseil, avait pris la parole au Congrès ouvrier et avait parlé principalement des événements d'Extrême-Orient, déclarant que l'état-

major japonais, d'accord avec certaines puissances européennes, venait d'élaborer un plan d'attaque contre les Soviétiques. Il s'agit, a-t-il dit, de détacher la Sibérie de l'U.R.S.S. et de provoquer par là la chute du régime communiste. Molotov a assuré que les Soviétiques, bien que poursuivant un idéal de paix, étaient décidés à repousser toute atteinte à l'intégrité de leur territoire avec le concours du prolétariat mondial.

Progrès de la flotte de commerce. — Les calculs du professeur Svan Helander, sur la valeur comparative des principales flottes de commerce du monde, montrent que le Japon, qui a fait avec persévérance, depuis dix ans, un gros effort en faveur de sa marine marchande, a très sensiblement amélioré ses positions, du moins dans les trois classes de bâtiments dont s'occupe exclusivement ce statisticien.

Pour disposer de rigoureux éléments d'appréciation, celui-ci se borne en effet à l'étude des « qualités supérieures », et il en détermine le tonnage en fonction du volume de l'âge et de la vitesse des navires qu'il groupe en trois classes en se conformant aux principes très précis dont voici l'énumération :

La Classe I comprend les navires de 5.000 tonneaux bruts au moins, d'une vitesse minimum de 12 nœuds et âgés de 25 ans au plus ;

Dans la Classe II sont rangés les navires de 10.000 tonneaux bruts au moins, d'une vitesse minimum de 15 nœuds, et d'un âge maximum de 10 ans ;

Appartiennent à la Classe III les navires de 15.000 tonneaux bruts au moins d'une vitesse maximum de 18 nœuds et d'un âge maximum de 5 ans.

Etant donné ces règles, le Japon ne possédait en 1914 que 3,48 0/0 du tonnage des principales flottes de commerce du globe (Grande-Bretagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Hollande et Norvège), dont :

3,30 % pour la classe I,
4,13 % pour la classe II,
et 0 % pour la classe III.

Il possédait, à la date du 30 juin 1931, un total de 6,10 0/0 du tonnage total des principales flottes de commerce du globe, tonnage ainsi réparti :

6,35 % pour la classe I,
4,54 % pour la classe II,
et 6,74 % pour la classe III.

en progrès, depuis le 30 juin 1930, de :

+ 3,14 pour la classe I,
+ 2,19 pour la classe II,
+ 0,81 pour la classe III.

Notons, avec le professeur Helander, qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance aux variations enregistrées par la classe III dont, partout, le nombre des navires est minime (31 au total, dont 13 en Grande-Bretagne, 5 en Allemagne, 5 en Italie, 3 au Japon, 3 en Hollande,

en France et aux États-Unis) ; l'adjonction ou le retrait d'une unité peut donc faire varier dans de fortes proportions le pourcentage d'un pays dans cette catégorie de bâtiments.

Rapports commerciaux avec l'Union sud-africaine. — Notre numéro de mars 1931 signalait (p. 107) la conclusion d'un accord commercial favorisant la vente des produits sud-africains sur les marchés japonais et l'entrée et le séjour des sujets nippons sur le territoire de l'Union sud-africaine. Ce n'est pas seulement en Angleterre que la signature de cet accord a suscité des protestations ; il en a été de même à Durban et à Cape-Town.

Aux termes de l'accord (écrivait de Cape Town le correspondant particulier du *Daily Telegraph*, le 3 mars 1931), les marchands de gros japonais et leurs employés pourront s'établir librement dans les ports et dans les autres centres commerciaux. Certaines grandes maisons japonaises d'exportation sont merveilleusement organisées, disposant de ressources considérables en capitaux et sont, d'une manière générale, bien outillées pour une large offensive commerciale, considérée désormais comme inévitable.

Puis, après avoir constaté la disparition de tout préjugé contre la valeur des marchandises japonaises, l'auteur de l'article ajoutait :

Le Japon a supplanté Manchester pour plusieurs variétés de cotonnades ; ses soieries, sa verrerie, ses jouets et ses articles de fantaisie se vendent facilement ici.

De leur côté, les négociants de Durban exprimaient un peu plus tard, dans le supplément commercial du *Times*, des doléances analogues. Ils constataient que le Japon s'était déjà emparé du marché pour le calicot ordinaire, qu'il vendait des quantités croissantes de cotonnades et de soieries : et ils exprimaient la crainte de se trouver, par suite de la sobriété et de l'esprit d'économie de leurs concurrents japonais comme aussi des faibles bénéfices dont ils savent se contenter, dans l'impossibilité d'en soutenir la concurrence. Ils craignaient enfin que l'Union sud-africaine n'eût fait un marché de dupe, et que l'accord profitât au seul Japon.

Les dernières de ces appréhensions, tout au moins, ne semblent pas devoir se justifier si le Japon, exaspéré de voir sa soie et ses bois lourdement taxés à l'entrée en Australie alors que lui-même accepte en franchise les laines australiennes, s'adresse à l'Afrique pour les laines dont il a besoin, et dont ce Dominion lui peut fournir des qualités égales à celles que lui envoie l'Australie. De ce côté du moins, il jouira d'une réciprocité commerciale qu'il se plaint vivement de ne pas obtenir du Commonwealth.

Diminution de la population de Yap. — Le rapport adressé au Conseil de la S.D.N., au mois de novembre 1931, sur les travaux de la Commission des Mandats au cours de sa vingt-et-unième

session (26 octobre-13 novembre 1931) signale, au sujet des îles de la Micronésie placées sous le mandat japonais, que

La Commission a constaté avec inquiétude, qu'en dix ans, la population indigène de l'île de Yap a diminué dans la proportion d'environ un quart. Tout en rendant hommage à la Puissance mandataire pour les efforts déployés afin de rechercher les causes de cette diminution, la Commission estime qu'il serait opportun que cette étude soit entreprise non seulement au point de vue médical, mais aussi au point de vue social.

Effectivement, plusieurs membres de la Commission ont demandé au gouvernement japonais de faire porter ses efforts sur l'étude des causes sociales, et de compléter ainsi les informations médicales déjà recueillies. Des enquêtes déjà faites résultent les intéressantes conclusions que voici :

- 1) la dépopulation n'affecte que Yap, le nombre des indigènes augmentant dans les autres districts ;
- 2) aucun facteur de dépopulation n'est lié au contact des indigènes avec les races civilisées ;
- 3) les causes de la dépopulation résident dans le taux de natalité, très bas, combiné avec un taux de mortalité extraordinairement élevé ;
- 4) la tuberculose est la principale cause de cette mortalité élevée.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Après la Table Ronde (Décembre 1931-Mars 1932). — Après le départ de Gandhi pour Londres (30 août 1931), et pendant les premières semaines de la Conférence, l'Inde connut une sorte de trêve : des deux côtés, on attendait les événements. Mais dès le milieu de novembre, le sort de la Deuxième Session de la Table Ronde était joué (1). Pour les Nationalistes son échec apparaissait évident. Dès lors, les extrémistes l'emportent dans les conseils du Congrès, et celui-ci, sans attendre le retour de Gandhi, se prépare à recommencer la lutte. De fait, la plupart de ses leaders n'avaient jamais eu grande confiance dans les promesses anglaises ; le Gouvernement de l'Inde a raison quand il affirme que, pour beaucoup d'entre eux, la « trêve de Delhi » ne fut considérée que comme un moyen de mieux reprendre les hostilités.

Dès le début de décembre, au moment même où se terminait la Conférence, on peut dire que le Pacte de Delhi était pratiquement rompu ; l'Ordonnance du Vice-Roi (30 novembre) établissant une sorte d'état de siège dans le Bengale contre le Terrorisme, fut le signal du nouveau conflit. Le Comité Exécutif du Congrès au Ben-

(1) Cf. *Asie Française*, article sur La Table Ronde.

gale répliquait en décidant la reprise du boycott politique et social ; celui des Provinces Unies le suivait en s'associant au mouvement agraire contre le paiement des redevances dues aux propriétaires (6 novembre) ; les « chemises rouges » enfin s'agitaient au Nord-Ouest.

Le gouvernement de l'Inde se trouvait donc aux prises avec trois mouvements simultanés, de caractère essentiellement différent, mais également dangereux : le terrorisme au Bengale, l'agitation agraire dans les Provinces Unies, la révolte ouverte, dans la Province Frontière du N.-W., tous trois sous l'égide du Congrès National Pan-Indien.

Le terrorisme n'est pas une chose nouvelle dans l'Inde ; mais c'est au Bengale surtout qu'il semble avoir trouvé son lieu d'élection. Les comités secrets de Calcutta tiennent sous la terreur tout le pays. A Chittagong ils avaient réussi à rendre la vie presque impossible : tout bungalow européen, que ce fût celui d'un fonctionnaire ou d'un simple commerçant, devait être gardé par des sentinelles, et nul ne pouvait se hasarder au golf ou au tennis sans une escorte armée (décembre 1931). L'assassinat de M. Stevens, District Magistrate, à Comilla (14 décembre), survenu au même moment, montrait quelle emprise le terrorisme exerçait sur la jeunesse : les coupables étaient deux jeunes filles, deux écolières, dont la plus âgée n'avait que 16 ans. Leur crime accompli, elles montrèrent le calme des jeunes nihilistes russes, se bornant à déclarer qu'elles avaient « accompli leur mission ».

Moins dramatique, le mouvement agraire est, sans nul doute, plus grave encore. Il pose un des problèmes capitaux de l'Inde : l'immense majorité des paysans, dans le Nord et le Centre de l'Inde tout au moins, n'est pas propriétaire. Ils doivent payer une rente annuelle aux possesseurs du sol ou « zemindars ». Depuis de longues années le Gouvernement de l'Inde s'est efforcé de diminuer la misère paysanne en restreignant les droits abusifs des propriétaires ; il a fallu créer toute une difficile et complexe législation pour régulariser les contrats et les baux entre fermiers et zemindars. Ainsi dans la province d'Agra, les baux ne peuvent être augmentés que tous les 20 ans ; mieux encore, 67 0/0 des exploitants ont réussi à acquérir un statut héréditaire et 16 0/0 un statut viager. Cependant, malgré les énormes progrès réalisés, la situation reste toujours dangereuse. La crise mondiale et la baisse des prix qui en résulta la rendirent cette année catastrophique. Dès le début de l'année, les paysans, par milliers, par millions (5 à 6 millions rien que dans les Provinces Unies), protestent qu'ils ne peuvent plus payer leurs fermages puisque leurs récoltes n'ont pu être vendues qu'à vil prix. Le Congrès, Gandhi en particulier, se fit leur avocat. Pour les soulager, le Mahatma exigeait du gouvernement la remise de l'impôt foncier pesant sur les zemindars, qui

de leur côté ne pourraient exiger le paiement des fermages (mars 1931). Il en fit même une des conditions « sine qua non » de son départ pour Londres. Le gouvernement céda en partie (mars 1931). Mais l'été n'amena aucune amélioration ; tout au contraire. Par sympathie naturelle, autant que par politique, les leaders du Congrès ne pouvaient négliger la masse paysanne. C'était une trop belle « plate-forme » contre le gouvernement. Pandit Jawaharlal Nehru fit de cette question un des points fondamentaux du programme du Congrès : ses membres s'arrogèrent le droit de décider si tel ou tel fermage était injuste ou ne l'était point. Sous leur influence, les refus de paiement se généralisèrent, avec leurs suites inévitables : évictions, arrestations et troubles. L'illégalité s'installait en maîtresse dans les campagnes et villages, et l'on voyait naître la menace d'une révolte agraire, sinon d'une « République Ouvrière et Paysanne ».

Dans la Province Frontière du N.-W., l'Angleterre se trouvait en face d'un autre problème : les populations indigènes — les Pathans — comptent parmi les plus énergiques et les plus guerrières de l'Empire. Musulmans fanatiques, turbulents, passionnés de liberté, prompts à la violence, ils sont des rebelles par vocation. L'Angleterre a dû toujours compter avec eux. D'autre part, ils sont au point névralgique de la frontière de l'Inde, sur la grand-route des invasions. Les tribus de la montagne sont restées quasi-indépendantes ; ce sont les fameux Afridis que nul n'a pu soumettre ; et au delà ce sont les Afghans qui firent reculer l'Angleterre. Un vent de liberté et de révolte souffle sur toute cette région : armes et munitions, pamphlets et idées subversives franchissent aisément la frontière. En cas d'échec, le refuge est tout proche. Et, dans ces derniers temps, il semble bien que ces populations aient trouvé le chef qui leur manquait : un homme de leur race, comprenant leurs passions et les partageant : Abdul Ghaffar Khan, le créateur des « Chemises Rouges ». Après Gandhi, avec Pandit Jawaharlal Nehru, c'est la plus grande figure de l'Inde Rebelle. Né près de Pechaver, vers 1890, il fut élevé dans une école missionnaire. Mais l'enseignement officiel ne pouvait convenir à une aussi forte individualité. Il fut vite attiré par un des plus acharnés adversaires de l'Angleterre, le Haji de Turangzai (1), auprès de qui il se réfugia au moment de la grande agitation pour le Califat (1919). A partir de 1928, et bien que Musulman convaincu — son pèlerinage à la Mecque en 1926 lui confère même le titre de « Haji » — il se rallie au Congrès National dont il devient un des leaders ; en janvier 1930 il fonde la ligue des « Chemises rouges », association

(1) Réfugié depuis 1915 chez les tribus Mohmands, le Haji de Turangzai fut l'âme de tous les mouvements anti-britanniques. Il fut l'un des chefs de la dernière révolte Afridi qui faillit enlever Pechaver (1930). Cf. *Asie Française*.

nettement révolutionnaire, arborant même comme insignes, la faucille et le marteau, qui connaît en quelques mois un prodigieux succès. Instruits militairement, disciplinés à l'occidentale, les « Chemises rouges » apparurent bientôt comme une force redoutable ; leur rôle fut essentiel dans la révolte de 1930. Aussitôt libéré, après l'accord de Delhi, Abdul Ghaffar se donna tout entier à l'organisation du mouvement : en quelques mois, il eut créé une véritable milice, qui paralysa peu à peu par la violence toute la machine gouvernementale. A la fin de l'année dernière, prêchant ouvertement la révolte ouverte, on peut dire qu'il apparaissait comme le vrai maître de toute la vallée de Pechaver.

Telle était la situation devant laquelle se trouvait le Gouvernement de l'Inde vers la fin de décembre 1931. A la suite d'une tentative des Chemises Rouges pour occuper par la force la ville de Kohat, le Vice-Roi se décida à agir : la double arrestation d'Abdul Ghaffar Khan et de Pandit Jawaharlal Nehru (24 décembre 1931), la mise hors-la-loi des « Chemises rouges », l'emprisonnement de tous les chefs (159 en tout) frappèrent de stupeur le Congrès et l'Inde, déshabitués d'une pareille énergie (1). Au même moment Gandhi débarquait à Bombay (28 décembre).

Une nouvelle fois encore, l'avenir immédiat de l'Inde dépendait de sa décision. Était-elle déjà prise ? On ne saurait le dire. Ses dernières paroles à la Conférence ne laissaient guère d'espoir ; l'arrestation de ses seconds, la répression britannique rendaient plus difficile encore sa situation. Le 31 décembre à minuit le Comité Exécutif du Congrès décidait la reprise de la « Désobéissance Civile » et du Boycott politique.

Pourtant, dans un dernier espoir de conciliation, Gandhi demandait une audience au Vice-Roi et décidait de surseoir à toute action avant la réponse de Lord Willingdon (1^{er} janvier). Mais cette demande d'audience était rédigée comme un ultimatum. L'accepter eut été capituler. Des deux côtés, l'on était trop engagé pour revenir en arrière. Les événements s'imposaient aux volontés : c'était la fin du Pacte de Delhi, l'échec définitif de la politique de conciliation poursuivie avec une telle persévérance par Lord Irwin. La paix dans l'Inde, une paix relative, n'avait régné que neuf mois.

*
*
*

Quelque jugement que l'on puisse porter sur la nouvelle orientation de la politique indienne, on doit reconnaître qu'elle fût menée avec autant d'énergie que d'habileté : l'arrestation de Gandhi (4 janvier), arrestation sans jugement « pour raison d'Etat », fut suivie immédiate-

ment de la publication de 4 Ordonnances qui constituaient un vrai code de guerre contre le Congrès. Pour la première fois, celui-ci se voyait mis « hors la loi » avec toutes les mesures qui en découlaient : arrestation automatique de ses leaders, fermeture de ses locaux, interdiction de ses réunions, suppression de ses emblèmes, saisie de ses fonds. Des pouvoirs discrétionnaires étaient donnés aux autorités locales, les sauvegardes judiciaires plus ou moins suspendues. Suivant les instructions de Delhi, tous les gouvernements provinciaux agissaient avec une égale vigueur : de par tout l'Empire, dans toutes les grandes villes, la police et la troupe arrêtaient les chefs et occupaient les centres d'action du Congrès. Toutes les associations affiliées étaient en même temps déclarées dissoutes — 79 rien qu'à Bombay —. Le résultat fut étonnant : au lieu des émeutes attendues, des troubles prévus, ce fut de par toute l'Inde, de Pechaver à Calcutta, un calme extraordinaire, un calme de stupeur. Mais une politique de répression, si ferme qu'elle soit, ne peut se suffire à elle-même. Il fallait, par ailleurs, s'efforcer de rallier tous les partis ralliables de l'Inde, par une politique de réformes et de réalisations rapides. Telle semble bien être la formule de « politique à double face » adoptée par Lord Willingdon : répression et réformes.

Du côté de la répression, le succès fut d'abord plus complet qu'on n'aurait osé l'espérer. Mais ce succès durera-t-il longtemps ? On peut, dès à présent, en douter. La rudesse et la soudaineté des premiers coups désorganisèrent évidemment toute résistance. Mais si la masse pesante de l'Inde est difficile et lente à émouvoir, une fois émue elle semble devoir défier toute possibilité de répression effective. Dès la fin de janvier, on note une recrudescence alarmante de l'activité révolutionnaire : boycott et « picketing » s'organisent un peu partout ; de nouveaux leaders se révèlent, et l'agitation recommence : Chemises Rouges et rebelles Afridis brûlent les postes frontières ; plusieurs tribus menacent de partir en dissidence ; à Bombay la foule attaque la police ; l'Indépendance Day (28 janvier) amène des centaines d'arrestations et provoque des désordres graves à Bombay, Patna, Allahabad et sur la frontière du N.-W. ; le 7 février, à l'Université de Calcutta, Sir Jackson, gouverneur du Bengale, échappe par miracle à un attentat. La coupable est encore une jeune fille, une étudiante. Le Tribunal qui la condamne à 9 ans de prison ne peut s'empêcher de reconnaître sa conduite exemplaire jusqu'au jour de l'attentat. « Je suis heureuse, déclare-t-elle, que la Providence ait sauvé Sir Jackson ; ce n'est pas l'homme que je visais, mais le représentant du système politique qui condamne à l'esclavage 300 millions de mes compatriotes ». Une telle attitude doit donner à réfléchir.

Plus grave encore, peut-être, apparaît la réelle unanimité de l'Inde contre l'Angleterre : pas un

(1) Le bilan des journées de fin décembre, rien qu'à Pechaver, Kohat et Bannu, fut plus d'une vingtaine de morts, et près de 800 arrestations.

parti, par une voix autorisée ne s'élève en sa faveur ; le 24 janvier c'est la Fédération des Chambres de Commerce Indiennes qui condamne l'emprisonnement de Gandhi et la politique du gouvernement et se prononce pour le Boycott ; le 1^{er} février c'est la Conférence Musulmane Pan-Indienne, l'organe le plus autorisé de l'Islam aux Indes qui, malgré sa haine de l'Indouisme, n'hésite pas à condamner, lui aussi, « la politique de répression sans frein et les brutalités barbares du Gouvernement ».

Et dans l'autre sphère d'action du Gouvernement, du côté réformes, on arrive à la même inquiétante conclusion. Pourtant, là aussi, l'œuvre avait été entreprise avec la même rapide énergie. Dès le 24 décembre, les principaux membres Anglais des trois « Comités d'Etudes » dont la Conférence avait décidé la création, étaient désignés ; le 14 janvier, leur composition définitive était officiellement arrêtée et dès le lendemain les membres anglais s'embarquaient pour l'Inde. Dans des lettres-programmes, le Premier Ministre définissait leur rôle et leur travail. Au « Comité de la Franchise Electorale », sous la présidence de Lord Lothian, revient la tâche difficile d'organiser l'électorat Indien, tant provincial que fédéral. La franchise actuelle s'étend à moins de 3 0/0 de la population ; elle devra être étendue à plus de 10, mais à moins de 25 0/0. Par quels moyens ? Quelles seront les « qualifications » nécessaires d'âge, de fortune et d'instruction ? Electorat unique ou séparé ? Elections directes ou indirectes ; enfin répartition des sièges entre provinces et états.

Au « Comité des Finances Fédérales », présidé par Lord Eustace Percy, est attribuée l'étude critique des suggestions du Sous-Comité de la Table Ronde présidé par Lord Peel : classification des ressources futures des Etats, des Provinces et de la Fédération ; attribution des charges de la Dette antérieure à la Fédération ; pouvoirs fiscaux respectifs des Etats, des Provinces et de la Fédération ; pouvoirs d'exception du Gouverneur général ; droit de contrôle et « sauvegardes » transitoires ou définitives réservées à l'Angleterre.

Enfin, le « Comité d'Enquête sur les Etats » doit examiner les revendications particulières des Etats, eu égard aux « tributs » qu'ils payent à la Couronne ou aux « territoires cédés » à celle-ci en lieu et place de ces tributs. A cette enquête précise, but même du comité et sa raison d'être, s'ajoute une mission d'ordre plus générale : il devra s'informer des intentions de chaque Etat à l'égard du Problème Fédéral et s'efforcer de faciliter une entente à ce sujet (Lettres des 16, 22 et 29 décembre).

Au même moment, sans attendre l'arrivée des « Comités », Lord Willingdon essayait de préparer leur tâche et de créer, en marge du Congrès rebelle et de la languissante Assemblée Législative, une représentation vivante de l'Inde

sur laquelle appuyer sa politique. Le 8 janvier, les principaux délégués libéraux étaient convoqués à Delhi ; et l'on annonçait, peu après, la création d'un « Comité Consultatif », sorte d'émanation de la Table Ronde, qui affirmerait aux yeux du monde la coopération de l'Inde à l'œuvre de restauration de l'Empire. Enfin, pour montrer que le gouvernement de l'Inde était résolu à passer aux actes, Delhi annonçait la transformation de la Province Frontière du Nord-Ouest, et son accession au rang de province de plein exercice (« Governors' Province ») comportant un Conseil Législatif élu. Celui-ci serait composé de 40 membres dont 12 seulement nommés (25 janvier). Le premier Gouverneur était désigné le 2 mars (Sir Ralph Griffith, alors Chief-Commissioner) et les premières élections fixées au mois d'avril.

Ces mesures obtinrent-elles tout le résultat espéré ? On peut en douter. Les leaders libéraux convoqués à Delhi gardèrent une attitude très expectante, retenus par la crainte évidente de se compromettre. Tous ne furent d'accord que sur un point : pour blâmer l'arrestation de Gandhi. Les discussions du Comité Consultatif, ouvertes le 28 janvier, n'eurent guère une plus heureuse issue. Le 24 février, il devait, lui aussi, s'avouer impuissant à résoudre le problème des Minorités. Fait plus inquiétant encore, l'attitude des Princes devenait de plus en plus réservée, sinon franchement hostile, en ce qui concerne le problème fédéral. Ils s'opposaient formellement à toute « Déclaration des Droits » qui pourrait limiter leurs pouvoirs vis-à-vis de leurs sujets. Or, pour le Congrès, comme pour les leaders ouvriers, comme pour les Musulmans, la « Déclaration des Droits » apparaît comme nécessaire et fondamentale. L'idéal de l'Inde Unie semblait s'éloigner chaque jour davantage. En face de cette perspective, quel pouvait être l'effet de réformes partielles et timides comme celles réalisées dans la Province Frontière, ou bien du débarquement de trois nouveaux Comités Officiels ?

Tels sont les dangers de la politique actuelle : « réformes et fermeté », cela est parfait si les premières compensent la dernière. Mais si celles-là échouent, que reste-t-il de cette prétendue « double politique » ? La politique de fermeté de Lord Willingdon a obtenu un réel succès : peut-être même un trop réel succès. Les adversaires de l'Angleterre ont été réduits au silence ; mais avec eux, il semble bien que l'Inde toute entière se soit tue. Les concours sur lesquels le Gouvernement croyait pouvoir compter, associations patronales et associations ouvrières, minorités religieuses, leaders libéraux, princes eux-mêmes, se dérobent et se montrent hostiles, indifférents, ou impuissants. Et chaque semaine qui passe, grandit le prestige du prisonnier de Poona en semblant confirmer la vérité profonde de son arrêt : « sous la domination étrangère, pas de salut possible pour l'Inde ».

A l'heure actuelle, il ne paraît pas qu'il y ait dans l'Inde, politiquement parlant, ni vie réelle, ni substance, ni foi, en dehors des partis d'opposition violente.

Le fait, on peut le déplorer, mais non le méconnaître.

AFGHANISTAN

Le traité de neutralité avec l'U.R.S.S. — Il convient de revenir sur le traité de neutralité et de non agression signé à Caboul le 24 juin dernier. Ce traité, dont notre n° de juin a annoncé la conclusion à la p. 230, remplace l'accord précédemment passé à Pagman le 31 octobre 1926 ; bien qu'il ne diffère guère de ce dernier, il est intéressant et utile d'en résumer ici les clauses, dont l'agence Tass a publié en juillet le texte intégral.

L'accord du 24 juin stipule qu'en cas de guerre ou d'hostilité entre l'une des parties contractantes et une ou plusieurs tierces puissances, l'autre partie contractante observe la neutralité envers la première partie.

Les deux parties s'abstiennent de toute agression réciproque, s'engagent à ne pas admettre sur leur territoire d'actes pouvant causer un dommage politique ou militaire à l'autre partie, quel que soit l'auteur de ces actes. Les parties ne participent à aucune alliance militaire ou politique avec d'autres puissances dirigée contre l'autre partie ; pareillement elles ne participent à aucun boycottage financier ni économique ni à aucun blocus contre l'autre partie.

Loin de soutenir l'attitude agressive de tierces puissances envers l'autre partie, les Etats contractants s'engagent à résister sur leur territoire à une telle conduite hostile et aux actes hostiles en découlant.

En reconnaissant réciproquement leur souveraineté d'Etat les deux parties s'abstiennent de toute immixtion, armée ou non, dans les affaires intérieures de l'autre partie et ne participent pas à l'intervention de tierces puissances contre l'autre partie.

Les parties contractantes font obstacle sur leur territoire à l'organisation et à l'activité de groupements et d'individus causant un préjudice ou préparant le renversement du régime politique ou attentant à l'intégrité du territoire ou recrutant des forces armées contre l'autre partie.

Les parties refuseront de laisser passer sur leur territoire les forces armées, le matériel de guerre, etc., dirigés contre l'autre partie.

Les parties reconnaissent que la solution de tous litiges et conflits éventuels entre elles doit être recherchée uniquement par des moyens pacifiques. Des conventions adéquates pourront être conclues à cet effet.

L'accord est conclu pour cinq ans. A l'expiration de ce délai, l'accord sera automatiquement prorogé d'année en année si une des parties n'adresse pas préavis de sa cessation six mois avant.

INDES NÉERLANDAISES

La politique indigène du jonkheer de Jonge. — Lors de son installation comme Gouverneur Général des Indes Néerlandaises, le jonkheer B. G. de Jonge a prononcé un discours-programme

dans lequel, en terminant, il a tenu à souligner expressément « la grande importance que présentent les grandes entreprises pour toute la collectivité indonésienne ». Et, développant sa pensée, il a dit :

Comme employeurs, exportateurs, et sujets à l'impôt, nous ne saurions nous passer d'eux. Il est compréhensible qu'il en soit tenu compte. Si leurs affaires vont mal, c'est l'économie nationale qui en subit en premier lieu les fâcheuses conséquences. On peut le regretter et être d'avis que la structure sociale pourrait être autrement ordonnée, mais pour le moment, il faut reconnaître le fait, et l'on peut du moins nourrir l'espoir que cette structure contribuera aussi à un prompt rétablissement, dès que se ranimera quelque peu le marché mondial, ce qui, à vues humaines, peut vraiment être escompté, car il n'est pas à supposer que le niveau des prix de presque tous les produits puisse rester comme il est actuellement.

En attendant, nous pouvons mettre à profit cette leçon. Dans une mesure croissante, il faut poursuivre une politique de prospérité, susceptible d'accroître les forces et moyens de la population indigène, en sorte que celle-ci offre un plus vaste et plus solide fondement pour les superstructures des activités gouvernementales et administratives, qui se sont si rapidement étendues dans les derniers temps et nécessiteront sans aucun doute dans l'avenir de nouvelles extensions encore.

Les soins consciencieusement donnés aux intérêts intellectuels et culturels de cette même population l'approprient de plus en plus à ce rôle en augmentant et fortifiant ses connaissances et ses capacités.

Bibliographie

MESSAGERIES MARITIMES. Renseignements à l'usage des passagers. *Escale de Constantinople* (Paris), 1932, in-16 avec gravures. — *Escale de Smyrne* (Paris), 1932, in-16 avec gravures. — *Alexandrie; le Caire* (Paris): 1932, in-16 avec 2 plans et gravures. — *Madras, Pondichéry, Allepey, Calcutta* (Paris), 1932, in-16 avec 2 plans et gravures. — *Escale de Saïgon* (Paris), 1932, in-16 avec plan et gravures.

Voici une nouvelle série des petites plaquettes établies par la Compagnie des Messageries Maritimes, sous le titre de « Renseignements à l'usage des Passagers », en français et en anglais. A côté de réimpressions telles que l'*Escale de Saïgon* et de brochures se rapportant à des localités que leur situation géographique place hors du domaine de notre revue (*Escale de Naples; le Pirée, Athènes*), d'autres méritent d'être mentionnées ici plus particulièrement. Celle qui concerne l'*Escale de Constantinople*, sans aucun plan simplifié, contient, à côté de renseignements sur la capitale du Bosphore, des indications sommaires sur Brousse, Ankara et Yalova. Celle qui traite de l'*Escale de Smyrne* ne donne d'indications que « sous réserve de toutes modifications pouvant survenir du fait des circonstances » ; rien de mieux justifié, à l'heure actuelle, et à tous égards, qu'une note de ce genre. — La plaquette consacrée à *Alexandrie* et au Caire a quelques paragraphes relatifs au voyage d'Egypte en Syrie par la Palestine. — Celle enfin qui s'occupe surtout de Madras et de Pondichéry, à la côte indienne de Coromandel et donne un plan simplifié de la première de ces deux villes, un plan plus détaillé de la seconde, est complétée par quelques indications sommaires sur le Travancore et son principal port, Allepey, à la côte de Malabar, et aussi sur Calcutta, qu'arrose l'Hougly. Au point de vue pratique, à chacune des escales, ces pe-

tites plaquettes, très faciles à mettre dans la poche et très maniables, constituent une base de renseignements dont on ne saurait trop souligner l'utilité.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

A partir du 22 mai 1932, les transports de colis en grande vitesse et de colis postaux à destination des principales gares du Réseau P.L.M. seront notablement accélérés.

A partir du 22 mai, l'acheminement des marchandises en grande vitesse et des colis postaux de Paris sur Marseille sera accéléré.

Les envois remis en gare de Paris-Messageries avant 15 h. 30 arriveront à Marseille le lendemain matin à 9 h. 15.

A partir de cette même date, une nouvelle relation rapide sera établie entre Paris, Lyon, Nîmes et Montpellier.

Les colis remis en gare de Paris-Messageries avant 15 h. 30 seront à disposition à Lyon-Perrache le lendemain à l'ouverture de la gare ou livrés à domicile dans la matinée. Ceux à destination de Nîmes et de Montpellier seront à disposition en gare le lendemain au début de l'après-midi.

De même les colis postaux à destination de Besançon et de Morteau remis avant la fermeture de la gare, seront à disposition, à Besançon dans la matinée du lendemain et à Morteau au début de l'après-midi, alors qu'actuellement ils ne peuvent être livrés que le surlendemain de leur remise.

Nouvelle réduction du prix des places de lits-salons avec draps

Afin de faciliter le développement des voyages de nuit à grande distance, la Compagnie P.-L.-M. a réalisé, en janvier dernier, un abaissement important du montant du supplément de ses places de lits-salon sur toutes ses relations.

Elle vient de consentir, depuis le 1^{er} avril, une nouvelle réduction d'environ 10 % du prix du supplément.

Par exemple, pour aller de Paris à Nice, le supplément de lits-salon avec draps qui était l'année dernière de 469 fr. 70 et qui avait été ramené à 357 fr. 80 en janvier, n'est plus aujourd'hui que de 338 fr. 80.

Nous rappelons que les places de lits-salon, désormais munies de draps, offertes dans les trains de la Compagnie P.-L.-M., réalisent, avec leurs différents aménagements, le maximum de confort pour les voyages de nuit en chemin de fer.

Cartes d'Excursions à prix réduits

Du 1^{er} juin au 30 septembre 1932 inclus, des cartes d'excursions sont établies par la Compagnie P.-L.-M. pour le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, afin de permettre aux voyageurs de circuler librement et à leur guise autour de la résidence qu'ils ont choisie dans une de ces régions.

Ces cartes d'abonnement en 1^{re}, 2^e ou 3^e classes, d'une validité de 15 ou de 30 jours, donnent droit au voyage d'aller et retour d'un point quelconque du Réseau à une gare d'une des régions énumérées ci-dessus et elles permettent, dans le périmètre de cette région, de circuler librement dans les trains.

Leur prix réduit est des plus avantageux et il le devient bien davantage encore si les membres d'une même famille usent de cette carte en même temps, puisqu'à partir de la

deuxième personne elles font bénéficier cette famille d'une réduction supplémentaire qui varie de 10 à 50 % suivant le nombre de cartes qu'elle s'est fait délivrer.

Pour tous renseignements complémentaires, notamment sur la délimitation des zones et sur les prix des différentes cartes, s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville P.-L.-M. et aux Agences de Voyages.

Réduction du prix des billets dans certaines relations avec Bassorah

A titre d'essai, du 1^{er} mai 1932 au 31 mai 1933, une réduction de 10 % sera appliquée sur le prix des billets de chemin de fer et des suppléments de wagons-lits délivrés aux conditions du tarif S. O. E. dans les relations :

- de Londres et de Paris P.L.M. à Bassorah;
- de Bassorah à Trieste, Milan, Paris P.L.M. et Londres.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

ETE 1932

La Vallée de Chevreuse en autocar

Excursion d'un après-midi dans l'une des plus belles régions de la Banlieue de Paris du 15 mai au 25 septembre inclus.

Les jeudis, dimanches et jours de fêtes, au départ de la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Saint-Rémy-les-Chevreuse, départ à 14 h. 15; Port-Royal; Dampierre; Les Vaux-de-Cernay; Cernay-la-Ville; Choisel; Chevreuse; Saint-Rémy-les-Chevreuse, retour vers 17 h.

Prix du transport par place: 15 francs.

Cette excursion est effectuée en correspondance avec le train partant de Paris-Luxembourg le jeudi à 11 h. 45, et les dimanches et jours de fête à 12 h. 55 (Arrivée à Saint-Rémy-les-Chevreuse 14 h. 04 ou 14 h. 01); au retour, les Touristes peuvent prendre le train quittant Saint-Rémy à 17 h. 56 (Arrivée à Paris-Luxembourg à 19 h. 09 le jeudi et à 19 h. 17 les dimanches et fêtes).

Le nombre des places étant limité, il est recommandé de prendre ses billets à l'avance aux gares de Paris-Luxembourg, Port-Royal ou Denfert. La vente cesse les jours de circuit à 11 heures.

Circuit en autocar aux bords de la Loire du 15 mai au 25 septembre 1932, au départ d'Orléans

Départ place Albert-1^{er} (gare), à 13 h. — Retour vers 19 h.

Tous les dimanches et jours fériés

Orléans, monuments anciens — Croix de Reuilly — Saint-Denis-de-l'Hôtel — Châteauneuf-sur-Loire, château et église — Germigny-des-Prés, église du ix^e siècle — Saint-Benoît-sur-Loire, église abbatiale du xiii^e siècle — Châteauneuf-sur-Loire — Saint-Cyr-en-Val — Olivet, source du Loiret — Cléry, basilique du xiii^e siècle et tombeau de Louis XI — Beaugency, église du xi^e siècle — Meung-sur-Loire, église du xii^e siècle — Orléans.

Prix du transport par place: 55 francs.

Nombre de places limité.

Délivrance des billets d'autocar et location des places au kiosque du Syndicat d'Initiative, place Albert-1^{er}, à Orléans (en face la gare).

Billets combinés, chemin de fer et autocar, en vente à la gare de Paris-Quai d'Orsay; le prix du transport en autocar est ramené dans ce cas à 53 francs.

Le Gérant : H. COMBAT